

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE



Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 20 juin 2019

AVIS

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE

Rapporteur :

Monsieur Eric LALANDE

Conseil Economique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION DE MONSIEUR ÉTIENNE GUYOT,
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

INTERVENTION DE MONSIEUR VINCENT LABARTHE,
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

REVUE DE PRESSE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Préfet de région,

Monsieur le Vice-Président de Région, cher Vincent, représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ce matin pour notre deuxième assemblée plénière du premier semestre. Nous consacrerons cette session à notre projet d'avis sur les territoires d'industrie, élaboré sous l'autorité de la Commission "Activités et Mutations économiques - Economie sociale et solidaire", avec le concours de quatre autres commissions concernées par cette thématique (commissions Agri-Agro ; Enseignement supérieur-Recherche ; Education-Formation-Emploi ; Méditerranée).

Merci à Marielle GAUDOIS, la présidente de la commission pilote, au rapporteur Eric LALANDE, aux conseillers de cette commission et des commissions associées, ainsi qu'à l'équipe administrative et aux chargés de mission pour le soutien aux travaux engagés.

(...)

Territoires d'industrie en Occitanie

Je reviens sur le sujet à l'ordre du jour de cette séance : notre projet d'avis sur les territoires d'industrie en Occitanie élaboré en trois mois.

En effet, la Présidente de Région Carole DELGA nous a saisis le 6 mars sur cette initiative gouvernementale pour émettre un avis sur les points suivants :

- au niveau de la gouvernance, le nécessaire renforcement du pilotage du dispositif par la Région ;
- l'importance d'une approche pragmatique du dispositif en tenant compte des spécificités des territoires ;
- le volet Emploi-Formation-Métiers- Compétences, vecteur majeur de réussite du dispositif.

J'avais abordé ce thème lors de notre assemblée plénière le 18 février 2019 à Montpellier et envisagé une autosaisine en raison des enjeux : renforcer et développer la création d'activités de production hors métropoles, travailler ensemble sur les enjeux de la formation, faire face aux problèmes de pénuries de main d'œuvre, c'est bien dans nos compétences et nos convictions.

Le rapport établi s'inscrit dans la continuité des travaux déjà élaborés par le CESER sur les filières économiques qui contribuent à créer des richesses et des emplois sur le territoire régional, favorisant son attractivité. Pour éclairer notre réflexion, nous avons, entre autres, rencontré les acteurs de deux territoires – ceux du Gard rhodanien le 13 mai, et du Gers, le 17 mai. Ces rencontres et les auditions réalisées ont permis de souligner des enjeux communs : le dispositif « Territoires d'industrie » est considéré comme un grand fléchage vers les territoires et l'industrie, écosystème de proximité, pouvant servir à mettre en lumière le développement d'une stratégie basée sur l'excellence et l'ancrage territorial. L'avantage du dispositif est de s'inscrire sur la base de projets locaux guidés par une gouvernance mixte, pragmatique qui doit être efficace. Il y a encore quelques progrès à faire.

Finalité de ce dispositif

141 « Territoires d'industrie » répartis dans toute la France ont été identifiés comme des territoires à forte dimension industrielle. Ce sont des intercommunalités présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs est mobilisé pour le développement de l'industrie. Ces territoires sont donc composés d'un ou plusieurs EPCI, correspondant, le cas échéant, à un périmètre de territoire de projet (pays, PETR...). Certains territoires sont interdépartementaux voire interrégionaux, valorisant ainsi la cohérence territoriale.

Le dispositif met la Région et les intercommunalités au cœur du pilotage, en application de la loi NOTRe.

Ces Territoires bénéficieront d'un engagement spécifique de l'État, qui mobilisera un éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires visant à soutenir la formation des salariés, l'innovation et l'attractivité de ces territoires. 1,36 milliard d'euros de financements et des moyens administratifs, techniques et humains sont prévus pour ces territoires, formant au travers de 17 mesures une sorte de « panier de services » dont ils pourront se saisir pour développer ou renforcer leurs projets mais aussi relancer, accélérer ou débloquer des projets en attente à partir de crédits préexistants, ceci pour répondre à 4 besoins des Territoires d'industrie « recruter, innover, attirer et simplifier ».

Ce dispositif concerne 10 territoires en région Occitanie : Aurillac-Figeac-Rodez ; le bassin d'Alès ; Béziers-Sète ; Castelnaudary-Castres ; le Gard Rhodanien ; l'Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne ; Narbonne ; Pau-Tarbes ; PETR Comminges et Nestes ; PETR d'Ariège. Deux de ces territoires sont interrégionaux avec Auvergne-Rhône-Alpes d'une part (Aurillac-Figeac-Rodez) et Nouvelle-Aquitaine d'autre part (Pau-Tarbes).

Les territoires retenus font partie des zones recensées par l'INSEE qui mettent en évidence les 20 % de bassins d'emploi en France concentrant le plus d'emplois industriels par rapport à l'emploi total. En Occitanie, la part de l'industrie varie de 5 à 40 % selon le bassin d'emploi.

Mais qu'est-ce que l'industrie? L'industrie regroupe des activités très diverses allant de la fabrication d'automobiles à la production d'énergie en passant par les activités agroalimentaires induisant des transformations sur des produits de base (ex. : boulangerie, abattoirs, etc.). La définition la plus large inclut quatre grands secteurs : • les industries extractives ; • les industries manufacturières ; • la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; • la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution.

Dans les 10 territoires retenus pour l'Occitanie, les dynamiques industrielles concernent les secteurs de la mécanique, de l'aéronautique, du ferroviaire, de l'outillage, de l'agroalimentaire, des mobilités durables, des éco-industries, des énergies renouvelables, des technologies de pointe pour l'environnement, de l'éolien flottant, du transport/logistique, de l'énergie nucléaire, de l'exploitation des ressources naturelles tel le bois...

Europe et Industrie

La France est le pays d'Europe où la part de l'industrie dans le PIB est maintenant la plus faible. La contribution du secteur industriel à la formation du PIB est passée, dans notre pays, de 25 % dans les années 1975 à 10 % aujourd'hui (hors BTP), alors que la norme en la matière se situe, au plan européen, à 20 %. Et les effectifs de ce secteur d'activité sont passés de 6,2 millions de personnes à la fin des Trente glorieuses à 3,3 millions à présent soit 12,5% de la population active occupée.

Les activités industrielles sont, en effet, le paramètre essentiel expliquant la richesse des pays développés.

Cet affaiblissement considérable du secteur industriel dans notre pays peut expliquer le taux de chômage très élevé caractérisant l'économie française, ainsi que le déficit de notre balance commerciale.

L'industrie demeure le premier moteur de l'activité économique européenne ; c'est en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale que l'industrie est phare. La France, l'Italie, le Royaume-Uni, même s'ils continuent de peser fortement dans la production européenne, ont connu une érosion et une fragilisation de leur industrie.

Mais on le sait la France dispose d'atouts pour relancer ses activités industrielles. Ces dernières sont diversifiées et irriguent quasiment tous les territoires urbains comme ruraux. L'existence de pôles d'excellence structurés fait de la France un des leaders de la production de hautes technologies en Europe.

La France, vers une reconquête de son secteur industriel

Aujourd'hui, l'activité industrielle reprend des couleurs en France. L'industrie française n'a donc pas encore dit son dernier mot et veut poursuivre sa reconquête. Notre région fait partie de ces territoires où la création d'activités industrielles est réelle. Selon l'Observatoire des territoires (CGET), le rebond de l'activité industrielle s'accompagne d'une recomposition du paysage industriel français. Les zones d'emploi d'un grand quart nord-est de la France qui étaient les plus industrielles sont celles qui ont perdu le plus d'emplois industriels au cours de ces dernières décennies. A l'inverse, les régions de l'ouest et du sud voient l'industrie progresser, c'est globalement en Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes que l'essentiel de ces créations a désormais lieu. Les zones d'emploi les plus dynamiques de ces régions (taux de création d'entreprises industrielles supérieur à la moyenne nationale de 8,8 % en 2016) concentrent 38 % des 24 500 entreprises industrielles créées en 2016 (pour 33 % de l'ensemble des entreprises industrielles françaises).

Il y a des différences majeures d'industrialisation entre territoires ruraux et territoires urbains. La part des emplois industriels dans l'emploi total des espaces « à dominante rurale » atteignait 18,4 % en 2014, alors qu'elle n'était que de 11,5% dans le reste du territoire à dominante plus urbaine. L'orientation productive des économies rurales se distingue de l'orientation davantage tertiaire des économies urbaines.

Depuis un an et demi, l'emploi industriel progresse en France. Pourtant le secteur attire peu et peine à trouver des ouvriers qualifiés, malgré les politiques publiques mises en place. Les entreprises françaises investissent beaucoup mais avec peu d'effets sur l'emploi. Elles investissent davantage que les autres pays européens, mais elles le font massivement dans les logiciels et la recherche-développement et beaucoup moins dans la production selon France Stratégie. La modernisation des outils de production est par conséquent essentielle.

La transition énergétique, le développement des nouveaux modes de transport, la santé, la recherche constante d'une production plus propre, « plus verte », vont continuer à générer une activité soutenue, d'innovation mais aussi de constructions, réhabilitations et transformations d'usines et de bâtiments industriels.

Notre société est également de plus en plus soucieuse d'une production locale, limitant les transports à forte empreinte carbone et privilégiant les circuits courts. Cette logique s'applique également dans le monde industriel avec une relocalisation de certaines unités de production et le développement de l'économie circulaire.

Le secteur industriel se métamorphose à grands pas et doit s'adapter sans cesse pour réussir cette quatrième révolution industrielle, l'« industrie 4.0 ».

Comment développer l'emploi dans l'industrie ?

La bataille des compétences est par conséquent un enjeu important dans le secteur industriel. On a 2,5 millions de chômeurs en France et 40% des chefs d'entreprise ont du mal à embaucher. L'Occitanie connaît l'un des plus forts taux de chômage de France (10,3 % fin 2018). Les taux de chômage localisés par zone d'emploi s'échelonnent, au 4ème trimestre 2018, de 5,4% pour la zone d'emploi de Rodez à 16,2% dans celle d'Agde-Pèzenas. Et dans le même temps, on dénombre 13 600 offres d'emplois non pourvues, véritable paradoxe... Et l'industrie fait partie des secteurs qui peinent toujours à recruter.

Dans les cinq prochaines années, selon le ministère de l'Economie, l'industrie va créer 250 000 emplois par an et 50 000 d'entre eux pourraient être non pourvus.

Face à la crise sociale que nous connaissons, la relance du secteur industriel pourrait contribuer à relever ce défi du chômage de masse. Chaque emploi dans l'industrie génère en moyenne 3 ou 4 emplois indirects. L'industrie, c'est aussi l'accès à la croissance avec les exportations et la recherche.

Dans certains territoires, selon le président de France Industrie, il y a une envie d'industrie, les gens réalisent que l'industrie est la solution à bon nombre de leurs problèmes et qu'elle est une des clés de la cohésion sociale. Cela ne fait pas nécessairement consensus ; pour certains Français, l'industrie est un adversaire de la transition écologique.

Pour réussir le combat de la reconquête industrielle durable, il faut agir et l'Etat développe des dispositifs : 18 filières sont aujourd'hui labellisées ; le travail partenarial avec le gouvernement se traduit en la contractualisation d'actions en matière de formation, d'innovation, d'accélération de la croissance des PME et d'exportations.

Le dispositif territoires d'industrie est une solution plus agile. Ce dispositif piloté par les régions, qui comme on le sait ont la compétence économique, leur permettra de favoriser, appuyer des projets vecteurs de croissance et d'emplois. L'objectif est de rassembler les ingrédients de la compétitivité, à savoir la formation, l'innovation, l'investissement, le très haut débit, et surtout de s'adapter à la spécificité de chaque territoire d'industrie.

En région, nous allons devoir par conséquent agir de façon efficace pour gagner la bataille de la réindustrialisation pérenne.

La pénurie de main d'œuvre dans chaque territoire

Le manque de candidats pour travailler dans le secteur industriel est lié au manque d'adaptation de l'offre à la demande, à une mobilité géographique difficile, à un manque d'appétence vis-à-vis des métiers de l'industrie. Un travail est donc à faire sur l'image de l'industrie notamment auprès des jeunes. 2019 est déclarée année de l'industrie par le Gouvernement qui a prévu toute une série d'évènements comme la « French Fab Tour » pour entrer en contact dans plus de 60 villes avec les collégiens, les lycéens, les étudiants mais qui a aussi pour objectif de faciliter les contacts entre demandeurs d'emploi et entreprises. Il y a également la Semaine de l'industrie. De récents sondages montrent que les jeunes ont de moins en moins une image négative de l'industrie ; celle-ci est perçue comme un secteur d'avenir et plus d'un lycéen sur deux souhaiterait y travailler. Est-ce l'effet de la popularité des innovations technologiques ou des campagnes d'émergence des usines 4.0 ? Toutefois dans leurs familles, l'industrie continue à être mal perçue. Moins d'un lycéen sur deux déclare que ses parents ou ses professeurs leur proposent cette voie. Et c'est encore plus vrai pour les filles : sept lycéens sur dix, tous sexes confondus, considèrent que l'on encourage moins les filles que les garçons à faire ce choix de travailler dans l'industrie.

La politique industrielle a également besoin de la politique d'aménagement des territoires, et inversement. Pour attirer des emplois et des compétences, les territoires doivent être attractifs et proposer une offre de logements de qualité, des transports, l'accès au très haut débit, l'accès aux soins...

Dans notre avis, nous faisons des préconisations sur ce volet Emploi-Formation-Métiers-Compétences, vecteur majeur de réussite du dispositif.

Pour une grande mobilisation dans chaque territoire :

1. Développer le partenariat et la concertation dans les territoires concernés avec les intercommunalités, les acteurs socio-économiques et associatifs notamment en faveur de l'emploi, d'actions à proposer en faveur de l'attractivité des métiers disponibles en s'appuyant sur les représentants locaux du CESE, les familles, les parents d'élèves.
2. Préparer un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) dans chaque territoire.
3. Associer systématiquement l'agence AD'OCC dans tous les comités locaux des territoires d'industrie.
4. Inciter les intercommunalités à mettre en place, selon le modèle de Pôle Emploi, un « pack d'installation » à offrir pour inciter des demandeurs d'emploi à venir dans les territoires en pénurie de main d'œuvre.
5. Intégrer la transition écologique dans les politiques des territoires d'industrie par des contrats de transition écologique (exemple du Gard Rhodanien).
6. Favoriser le recrutement et l'orientation dans les formations qualifiantes de jeunes filles, y compris les formations techniques et/ou scientifiques, pour exercer aussi leurs talents dans les emplois hautement qualifiés.
7. Créer un campus des métiers et de qualification sur chaque territoire d'industrie et proposer la mise en œuvre de plans d'investissement en compétences.
8. Développer des politiques publiques adaptées à chaque territoire sur les questions de mobilité, d'accès à un logement, du rapprochement des conjoints, de scolarité, de garde d'enfants... d'accès aux soins.
9. Renforcer les écosystèmes, formations, recherche, enseignement supérieur, avec un rôle majeur pour les IUT. La région doit soutenir le projet de création d'un campus polytechnique de la mer à Sète.
10. Cette politique de soutien aux entreprises de production doit aussi s'appuyer sur la stratégie des filières pour porter le développement économique mais aussi les mutations industrielles (filière automobile).
11. La Région et l'État devront financer dans les mêmes conditions des projets portés par des entreprises en dehors de tout zonage.

Le CESER attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle même et les membres du comité de pilotage devront organiser **une évaluation des résultats du dispositif** « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'État, si nécessaire, des actions correctives à mettre en œuvre.

Avant que Eric LALANDE vous présente plus en détail ce rapport, je souhaiterais dire quelques mots sur d'autres engagements du CESER et l'actualité économique en région.

Filière automobile

Pour évoquer encore ce secteur industriel où la filière automobile continue à être en capacité de rivaliser avec ses concurrents, je poursuis la mobilisation pour la défense des intérêts du site de Bosch à Rodez où des emplois sont menacés, le diesel étant en déclin. 1540 emplois sont concernés, ce qui aura des conséquences pour notre territoire à court et moyen terme.

Au moment où l'on veut accroître les activités industrielles en France, et favoriser le plein emploi, il faut envisager une solution qui doit être celle de la diversification du site.

Après un courrier co-signé avec les élus locaux et les parlementaires des territoires concernés, nous avons sollicité auprès du Président de la République un rendez-vous pour évoquer le déploiement d'une stratégie industrielle pour la France.

Le 25 juin 2019, la Secrétaire d'Etat Agnès PANNIER-RUNACHER rencontrera le groupe Bosch, les collectivités, les parlementaires et les organisations syndicales pour débattre des enjeux de la diversification de la filière, de la mise en place du comité stratégique de la filière automobile en Occitanie. Ce dernier doit permettre de renforcer les partenariats industriels, de partager l'innovation et les apports de la recherche sur les produits nouveaux dont l'industrie automobile a besoin, notamment dans la Mecanic Vallée.

Parlant à tout le monde, je suis de fait au cœur de la mobilisation et de recherche de solutions industrielles. Personne ne me dispute ce travail difficile et exigeant parce que j'ai la confiance des salariés et des industriels, pour apprécier la situation et avancer ensemble : un contrat de transition, ce n'est pas l'inscription à Pôle Emploi, ce doit être aussi un projet industriel.

Eurorégion : une invitation à agir contre la pollution de la Méditerranée

Les 6 et 7 juin, Marc CHEVALLIER, Président de la Commission "Méditerranée - Relations internationales", Claude DUPUY, Président de la Section Prospective et moi-même avons participé à la Conférence des CESER de l'Eurorégion à Palma de Majorque, aux îles Baléares, dont la collectivité préside l'Eurorégion. Chaque CESER a pu présenter ses travaux en cours sur la pollution en Méditerranée et le changement climatique ainsi que les travaux de prospective.

Avec nos collègues, nous avons l'ambition commune, partagée de travailler sur la sauvegarde de la Méditerranée et nous avons signé une déclaration commune intitulée "La Méditerranée, notre avenir commun". Nous avons pris l'engagement de réaliser pour mars 2020 un document en commun sur le changement climatique et la pollution en Méditerranée causée par les plastiques, en prenant en compte une vision prospective de l'Eurorégion en 2040.

Cette manifestation a mis en évidence l'avance prise par le CESER Occitanie par les travaux réalisés (Avis sur la stratégie portuaire, Avis sur la pêche) ou en cours (sur le changement climatique sur le littoral à l'initiative de Marc CHEVALLIER). Les travaux de prospective animés par Claude DUPUY complètent cette approche. Nous proposerons ensuite aux régions d'organiser avec l'Union européenne et les Etats une conférence sur la Méditerranée en 2020.

Financement des LGV pour le Sud-Ouest : une victoire collective mais un rôle déterminant pour le CESER et Eurosud Team

Nous avons gagné collectivement le modèle financier proposé par le CESER et Eurosud Team le 31 mars 2016.

L'assemblée nationale a voté par 372 voix pour, 40 contre et quelques abstentions le projet de loi d'orientation des mobilités.

Ce texte reprend la proposition formulée en conclusion du colloque organisé par l'Association Eurosud Team le 31 mars 2016 sur le thème des financements innovants pour les grandes infrastructures.

Ce colloque avait réuni 250 personnes dont les exécutifs des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les trois métropoles Bordeaux, Toulouse et Montpellier, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les responsables financiers de la BEI, de la CDC, le numéro 2 du Grand Paris, les entreprises, les réseaux consulaires, les représentants des CESER PACA et Occitanie, les syndicats.

J'avais proposé l'adaptation juridique du modèle Grand Paris, permis par la loi de juin 2010 qui autorise les collectivités portant de grands projets d'investissement pour les infrastructures à avoir recours à l'emprunt sur 40 ou 50 ans, en fléchant des ressources dédiées pour ce remboursement : par exemple, taxe sur les bureaux dans les zones d'activité créées autour des gares.

C'est ce modèle qui a été porté depuis par les collectivités, et en faveur duquel a arbitré le Président de la République permettant ainsi à la Ministre des Transports de faire voter un amendement du Gouvernement en faveur de la création de société de projets, pour des investissements supérieurs à un milliard d'euros.

Les multiples réunions que nous avons organisées avec les parlementaires de l'axe Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Perpignan (et l'axe Toulouse-Narbonne) nous ont permis d'obtenir le soutien des parlementaires concernés.

C'est aussi notre travail qui est reconnu et respecté par les collectivités du Sud-Ouest, les parlementaires et l'Etat. Je suis reconnaissant au Secrétaire d'Etat Alain VIDALIES d'avoir eu le courage de signer les DUP (déclarations d'utilité publique) le 2 juin 2016. Trois ans après, la loi sur les mobilités intègre notre proposition. C'est une grande satisfaction.

Nous avons voté à une écrasante majorité cette proposition dans notre avis sur la 3^{ème} ligne de métro pour la Métropole toulousaine.

Associations et ONG en Occitanie

Je voudrais adresser quelques mots de soutien et de remerciements aux associations et ONG qui œuvrent pour la solidarité, l'aide aux plus démunis, l'insertion, l'accueil des réfugiés. En dehors de mon agenda officiel dont vous avez connaissance, j'y consacre aussi un peu de temps pour voir, écouter, entendre, partager et aider à la résolution de problèmes matériels, sécuriser dans la durée des locaux propres et adaptés pour accueillir les déracinés fuyant les violences, la corruption et la prostitution.

J'ai fait la maraude à l'invitation de la Croix Rouge à Toulouse, rencontré des femmes victimes de violences et de trafics, accueillies par l'association Le Touril.

J'ai vu des visages portant toutes les angoisses du lendemain, on en ressort essoré, insomniaque en se demandant que sont ces personnes devenues. Nous devons être reconnaissants aux bénévoles comme aux salariés des associations de leur dévouement et de leur humanité.

J'ai mesuré aussi le travail et le rôle des ONG dans l'accueil des femmes et enfants yézidis victimes en Irak du groupe État islamique, à l'invitation du Président de la République. 100 familles ont été accueillies en France et sont arrivées à Toulouse il y a quelques jours, avant d'être réparties dans plusieurs villages. Elles ont vécu l'enfer, elles seront accompagnées pour une vie meilleure en France.

Au nom du CESER, je salue et remercie toutes les associations qui œuvrent pour la solidarité, l'accueil et l'intégration de personnes en grande difficulté.

Cela honore notre assemblée, notre pays et la République !

Merci de votre compréhension.

AVIS DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE

Avis adopté

Suffrages exprimés : 150

Pour : 146

Contre : 4

Rapporteur :

Monsieur Eric LALANDE

Conseil Economique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « **Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire** » du CESER présidée par Marielle GAUDOIS. Afin de répondre à cette demande, le bureau du CESER Occitanie a décidé de mobiliser également plusieurs commissions pour apporter un avis éclairé sur l'objet de la saisine.

- Commission 2 : Espace et Développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation
Président de commission: Monsieur **Denis CARRETIER**
- Commission 4 : Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation
Président de commission : Monsieur **Alain RADIGALES**
- Commission 5 : Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société
Président de commission : Monsieur **Olivier-Ronan RIVAT**
- Commission 6 : Méditerranée – Littoral – Relations Internationales
Président de commission : Monsieur **Marc CHEVALLIER**

Le CESER a également choisi d'aller au-delà de la saisine dans ses préconisations de manière à apporter une contribution la plus systémique possible au sujet notamment en évoquant les facteurs d'alter activité des territoires retenus. L'ensemble des commissions adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter leur réflexion :

Monsieur **Gabriel COLLETIS**
Professeur d'Économie – Université de Toulouse 1 Capitole

Monsieur **Vincent COSTES**
Directeur Général du Pôle de compétitivité
Agri-Sud-Ouest Innovation

Madame **Laura GILLES**
Animatrice
Association de développement agricole de l'ouest audois

Monsieur **Michel GROSSETTI**
Directeur de Recherche
Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)

Monsieur **André GUIRAUD**
Président de la Commission Développement de l'Industrie et des Services aux Entreprises
CCI Toulouse Haute-Garonne

Madame **Cécile HA MINH TU**
Directrice des Affaires Institutionnelles
Airbus Opération SAS

Monsieur **Jean-Marc HELLER**
Responsable du business développement
IRT Saint-Exupéry

Madame **Agnes JULLIAN**
Présidente
TECHNILUM à Béziers

Monsieur **Davy LAGRANGE**
Directeur opérationnel
Campus des métiers et qualifications - Industrie du futur

Monsieur **Laurent LATORSE**
Vice-Président de la Commission Développement de l'Industrie et des Services aux Entreprises
CCI Toulouse Haute-Garonne

Monsieur **Serge LEMAITRE**
Directeur Régional
Pôle Emploi Occitanie

Monsieur **Yves-Olivier LENORMAND**
Délégué Régional-Responsable Relations Extérieures
Airbus Développement Nantes et Saint-Nazaire

Monsieur **Patrick MARTINEZ**
Responsable développement formation
IRT Saint-Exupéry

Monsieur **Luc MAS**
Plant Manager - Société CAMERON

Monsieur **Stéphane MOLINIER**
Directeur Général Délégué de l'Economie-Innovation-Agriculture
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Madame **Agnès NADOT**
Directrice de projet
DGD EIA - Partenariats, Innovation, Filières émergentes
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Brice NAVEREAU**
Directeur d'Etudes-Echelle & Territoires

Madame **Brigitte NICOLAS**
Responsable du service Développement des Industries
CCI Toulouse Haute-Garonne

Madame **Catherine PAULY**
Présidente
CARIF-OREF Occitanie

Monsieur **Thomas PETRAULT**
Administrateur – Fibois/Fibre Excellence

Monsieur **Eric SZMATA**
Délégué académique à la formation professionnelle, initiale et continue
DAFPIC-Rectorat de Toulouse

Commission « **Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire** »

Le Bureau

Présidente

Marielle GAUDOIS

Vice-Présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Marie-Hélène BOUYGUES

Les membres

Dominique ANTONI

Patrick AYGOBERE

Pierre AYLAGAS

Gilles BESSON

Martial BRENAC

Marie-Line BRUGIDOU

Adeline CANAC

Robert COTTE

Stéphane DEDIEU

Félicie DOMENE

André DUCOURNAU

Bruno DUMAS

Claude DUPUY

Chantal GAUTHIER

Roser GINJAUME GRATACOS

Cécile HA MINH TU

Clare HART

Gaëlle KEDDIDECHE

Pierre LAFFON

Eric LALANDE

Michel LAMARQUE

Marie-Agnès LARRIBAU

Claude MARTIN

Paul-Louis MAURAT

Alexis MELIDONIS

Daniel MÉMAIN

Sylvie MICHEL

Laurent NGUYEN

Philippe PATITUCCI

Marie-Jo PEREIRA

Xavier PETRACHI

Guy PRESSEDA

Gérard RAMOND

Joël RAUSA

Gérard SOUSSAN

Thomas SUN

Eliane TEYSSIÉ

Luc TOUCHET

Claudine TOURAINE-

LEMPEREUR

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
I. POLITIQUE INDUSTRIELLE EN OCCITANIE	9
1. En France	9
2. Le rôle des régions	10
3. En Occitanie	12
II. FILIÈRES	13
1. De la nécessité de structurer des filières	13
2. Exemples de filières en Occitanie	14
III. FORMATION – EMPLOI	25
1. Pénurie de recrutement et faible attractivité des métiers de l'industrie en Occitanie	26
2. Des solutions à trouver face au manque de qualifications et de compétences	30
IV. RENFORCER LES LIENS ENTRE L'INDUSTRIE ET LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	33
1. De l'importance du lien entre l'industrie et les acteurs de la recherche et de l'innovation pour les écosystèmes territoriaux	33
2. L'enseignement supérieur comme levier pour l'industrie dans les territoires	35
V. CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITÉ	39
PRÉCONISATIONS	41
1. Sur la question de la gouvernance et du renforcement du pilotage du dispositif par la Région en lien étroit avec les dispositifs Régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles :	41
2. Sur la question de l'importance d'une approche résolument pragmatique du dispositif en réponse aux besoins précis formulés par les territoires :	42
3. Sur la question de l'attention à porter au volet Emploi-Formation-Métiers et Compétences, vecteur majeur de la réussite du programme :	43
4. Plus largement, autour de l'initiative « Territoires d'Industrie » :	45
CONCLUSION	47
ANNEXES	51
GLOSSAIRE	57

PRÉAMBULE

Le secteur industriel connaît un regain d'activité ces derniers temps et il est nécessaire d'encourager et de soutenir sa reprise. En France, l'industrie n'est pas condamnée. En Occitanie, elle est essentielle à la croissance et crée des emplois directs et induits. Il faut défendre toute initiative de développement durable de ce secteur sur le territoire régional, tout investissement français de l'Etat est donc souhaitable.

Le Premier ministre, à l'occasion du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, a lancé le programme « Territoires d'industrie ». Ce programme bénéficiera à 141 territoires vers lesquels 17 mesures viendront aider à développer ou renforcer des projets de territoire. De manière non exclusive à ces territoires, l'ensemble des dispositifs financiers mobilise une enveloppe de 1,36 milliards d'euros. Si les Régions sont pleinement engagées dans cette initiative, l'échelon administratif des projets opérationnels choisis par l'État est celui de l'intercommunalité.

La gouvernance du dispositif s'établira de la façon suivante : à côté du pilotage national présidé par les Ministres de l'économie et des finances et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, un pilotage décentralisé est prévu à deux niveaux :

- local, animé par un binôme constitué d'un élu et d'un acteur industriel. Le comité de projet constituera un « projet territorial industriel » qui comportera une dizaine d'actions environ et fera l'objet d'un contrat avec l'Etat. Un chef de projet sera désigné par territoire d'industrie ;
- régional, présidé par le Président de la Région, ce comité validera les périmètres et les contrats.

Le CESER Occitanie, en date du 6 mars 2019, a été saisi par la Présidente de la Région, Madame Carole DELGA, pour émettre un avis sur le dispositif gouvernemental « Territoires d'industrie », lequel se trouve décliné en Occitanie sur 10 territoires : Aurillac – Figeac - Rodez ; Bassin d'Alès ; Béziers – Sète ; Castres – Revel - Castelnaudary ; Gard Rhodanien ; Interdépartemental Gers – Tarn-et-Garonne ; Narbonne ; Pau – Tarbes ; PETR Comminges et Nestes ; PETR d'Ariège. L'avis du CESER est particulièrement sollicité pour apporter son éclairage sur :

- la gouvernance et le nécessaire renforcement du pilotage du dispositif par la Région, en lien étroit avec les dispositifs Régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles (cf Contrats de filières et pôles de compétitivité) ;
- l'importance d'une approche résolument pragmatique du dispositif, en réponse aux besoins spécifiques formulés par les territoires (cf Bassins d'emploi, friches industrielles) ;
- l'attention toute particulière à porter au volet Emploi, Formation, Métiers et Compétences, vecteur majeur de la réussite du programme.

Le Conseil Régional, par sa Présidente, considère ce dispositif comme un véritable défi pour la Région et désire qu'il fasse l'objet d'une concertation.

Le CESER a depuis longtemps abordé ces sujets et est légitime pour répondre à la demande de la Présidente de la Région.

L'impulsion d'une nouvelle dynamique d'industrialisation concerne, non seulement, le système productif mais impose également de porter un regard plus étendu sur l'avenir du développement du territoire en s'appuyant sur les compétences existantes et la complémentarité des différents acteurs. L'objectif est de répondre au défi de la croissance de l'industrie et du développement des zones rurales en abordant les conditions d'attractivités territoriales d'un point de vue très pratique.

INTRODUCTION

Quarante ans d'une culture orientée vers le tertiaire ont éloigné de nombreux pays européens, dont la France, de la culture de production industrielle et des logiques opérationnelles des métiers et de l'industrie. Entre 1995 et 2017, l'Europe a perdu 5,9 millions d'emplois manufacturier. En Allemagne, 420 000 emplois ont disparu dans l'industrie. En France, c'est près d'un million. Mais c'est au Royaume Uni que la chute a été la plus spectaculaire avec 1,5 millions d'emplois supprimé dans ce secteur. Néanmoins, l'Allemagne est le seul pays européen qui a réussi à compenser ses pertes d'emplois dans l'industrie par l'augmentation de la valeur ajoutée brute de sa production et donc à maintenir le poids de l'industrie dans son économie. En revanche, la part de l'industrie en France était de 16,6 % en 1995 et n'était plus que de 11,4 % en 2017.¹

On peut donc dire qu'il y a eu un véritable décrochage en France et le paradoxe de celui-ci est que l'industrie a mieux résisté dans les territoires ruraux.

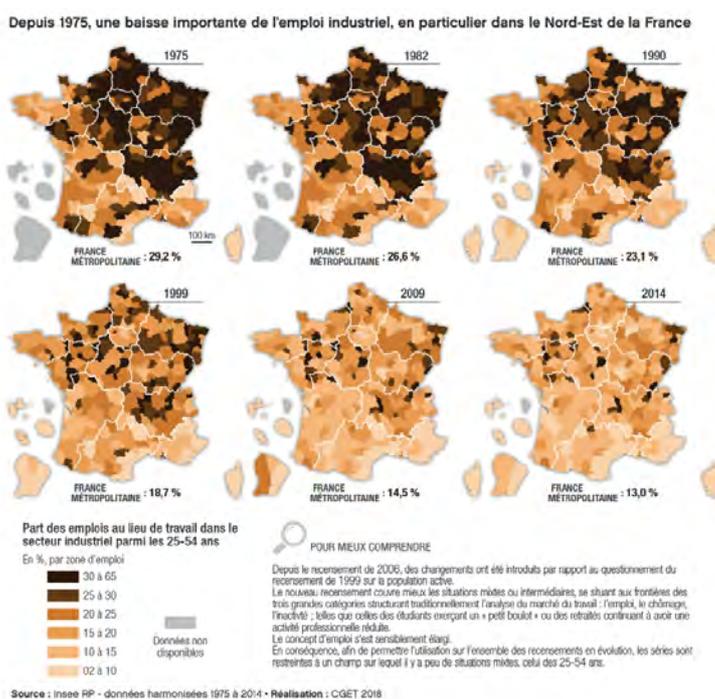


Figure 1 : Variation de l'emploi industriel entre 1975 et 2014, sur le territoire national.

Un autre élément important pour la vitalité de notre économie est que les salaires dans l'industrie sont environ de 20 % plus élevés que dans les autres secteurs et qu'il est considéré qu'un emploi industriel créé génère 3 emplois indirects dans les services.

L'industrie est également une partie de la réponse à la résorption du chômage de masse. En effet elle est en demande de compétences et offre des emplois. En 2019, selon Pôle Emploi, 13 600 emplois sont toujours non pourvus, l'industrie fait partie des secteurs qui peinent à recruter.

En évoquant la désindustrialisation, on désigne souvent la perte d'emplois industriels, en part de l'emploi total et en valeur absolue. Si son poids relatif dans l'économie recule depuis plusieurs décennies au profit des services, la production industrielle en volume n'a pas diminué. Au moins deux explications sont à prendre en compte : d'une part les gains importants de productivité, d'autre part le transfert statistique d'emplois vers les services, en raison de l'externalisation des fonctions supports autrefois internalisées aux entreprises industrielles (ingénierie, R&D, logistique...).

¹ Observatoire des territoires (2018). L'industrie dans les territoires français : après l'érosion, quel rebond ? Fiche d'analyse 2018, 31p.

Le CESER prend du recul pour analyser les principes fondamentaux du phénomène « désindustrialisation ».

La désindustrialisation vue uniquement sous le prisme de l'emploi est vraiment limitative et contreproductive pour chercher de bons traitements...

Car c'est simplement constater et focaliser sur les symptômes en oubliant de diagnostiquer le mal profond qui les provoque ! Une fois de plus, ce type de développement qui institutionnalise le sujet et les enjeux sur la base spéculative et politique « de la conséquence qui est l'emploi », n'aura aucun effet opérationnel valable pour guérir le malade atteint de désindustrialisation...

La maladie nommée « désindustrialisation » est, surtout et fondamentalement, le résultat de la négligence de la santé PRODUCTIVE, qui a laissé au fil du temps se DÉCONSTRUIRE ce qui avait été CONSTRUIT au départ. La croissance absolue et par-dessus tout, n'étant pas la clé mais plutôt un problème quand elle dépasse la taille correcte incluse dans l'ADN de l'entité initiale projetée. La croissance mal à propos peut devenir certainement contreproductive, pour évaluer et comprendre ces phénomènes, il faut les étudier !

La désindustrialisation est une des clés de compréhension majeure de l'organisation de certains territoires, et ce d'autant plus qu'ils ont été fortement marqués, historiquement, par les secteurs les plus touchés. Les paysages de friches industrielles, voire de villes déclinantes, sont souvent associés à ces processus (Perte d'espoir et traumatisme qui affecte l'image et l'attractivité de l'industrie).

Pour le CESE, dans son avis de mars 2018 : « Industrie, un moteur de croissance et d'avenir », le recul de l'emploi industriel en France est la combinaison de plusieurs facteurs : des raisons économiques liées notamment à la notion complexe de compétitivité, des politiques publiques parfois perçues comme « en retard » mais également des explications sociétales qui renvoient par exemple l'image de l'industrie à des préjugés négatifs². Cette image négative de l'industrie détourne les jeunes de ces carrières et contribue ainsi à des difficultés de transmission et de reprise des entreprises³. Une étude menée par l'Insee Occitanie, en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les CCI et l'ORIFF-PL LR (01-12-2018), fait le point sur la transmission et la reprise d'entreprise dans la région où 80 700 emplois sont potentiellement en jeu dans les prochaines années. Un tiers des entreprises relevant de l'industrie est dirigé par une personne de 55 ans ou plus. La part des entreprises susceptibles d'être transmises dans les prochaines années est plus importante dans les zones rurales que dans les zones les plus urbanisées de la région.

À la fin des années 1990, un changement de discours sur l'enjeu industriel est perceptible. Au cours des années 2000, plusieurs rapports sont consacrés à la question industrielle, en particulier le rapport « Pour une nouvelle politique industrielle » de Jean-Louis Beffa⁴ qui pointe « la nécessité d'un renouveau des politiques industrielles ciblées ». L'auteur suggère de renouer avec une logique de grands programmes. Des premières initiatives sont prises tardivement en 2005, en particulier la création :

- des pôles de compétitivité,
- d'une agence de l'innovation industrielle,
- d'Oseo, de l'Anvar et de la banque de développement des PME (BDPME),
- et la publication d'un décret « anti-OPA », soumettant à l'aval préalable des autorités françaises, les investissements étrangers visant à la prise de contrôle ou la constitution d'une minorité de blocage des 11 secteurs jugés stratégiques⁵.

² Avis du CESE « Industrie : un moteur de croissance et d'avenir », 27 mars 2018, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/industrie-un-moteur-de-croissance-et-davenir>.

³ Les Carnets de BPCE L'Observatoire, mai 2017 : la cession-transmission des PME et des TPE, https://groupebpce.com/content/download/13716/file/CARNETS_OBS_2017.pdf

⁴ « Pour une nouvelle politique industrielle », rapport au Président de la République, janvier 2005.

⁵ Décret 2005-1739 du 30 décembre 2005 réglementant les relations financières avec l'étranger.

Ces mesures ont toutefois été insuffisantes pour relancer une dynamique d'industrialisation du pays et se sont heurtées aux effets de la crise financière de 2008. Cependant, elles ont eu le mérite d'interpeller et d'amorcer la tendance d'un retour nécessaire à des dynamiques productives.

Dans ce contexte, la question industrielle s'est progressivement imposée dans l'agenda public avec, entre autres, l'organisation des États généraux de l'industrie organisés en 2010.

La territorialisation des activités industrielles obéit à des facteurs et principes fondamentaux qui ne se limitent pas à des paramètres de localisation (infrastructures, bâti, etc.) mais à tout un écosystème territorial dont font partie en particulier, les compétences et capacités présentes sur le territoire.

Dix territoires d'industrie : un enjeu pour la Région évoqué lors de multiples avis du CESER.

Le travail du CESER, pour être efficace, s'inscrit dans la durée sur les principes de fond. Il vise les objectifs de création de richesse, de création de valeur, de maintien et de développement d'activités productives ancrées pour réindustrialiser les « Territoires d'industrie » tout en préservant la qualité de vie, l'environnement et au lieu d'ajouter la création d'entreprise dans les métropoles qui concentrent 80 % de créations. Ainsi il contribuera à redonner des perspectives à des territoires qui n'en n'ont plus.

Certains travaux du CESER anticipaient la nécessaire vision partagée des enjeux. Ainsi la 2nde contribution du CESER au Schéma régional d'aménagement développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie (18 février 2019) propose une nouvelle approche de l'aménagement du territoire régional questionnant la croissance des métropoles et plaidant pour la valorisation des ressources et des initiatives locales, le développement de la vie collective, notamment dans le cadre associatif, ainsi que pour le renforcement de l'expertise des territoires et une meilleure répartition des « fonctions rares » : enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie, culture, santé...

Le CESER remarque, que dans les maillages industriels territoriaux solides, certaines entreprises pérennes jouent un rôle indispensable de catalyseur sur un projet commun qui fédère. Soit « un rôle d'Entreprise Pivot ou Structurante », autour de laquelle se raccroche tout un maillage, constitué « d'entreprises maillons » qui liées les unes aux autres et avec « l'Entreprise Pivot » forment différentes chaînes de valeurs productives. La convergence entre ces chaînes de valeur et diversités d'entreprises mobilisées par un tronc commun, facilite la structuration des filières industrielles territoriales.

La valeur et la force de ce type d'écosystème productif ancré, réparti sur plusieurs territoires d'Occitanie, est la conséquence de l'unité d'action autour du projet partagé qui consiste à réaliser un produit ou un ouvrage porteur et compétitif, bien vendu sur son marché.

Il convient d'identifier les formes d'entreprises impliquées dans les synergies qui constituent les écosystèmes productifs territoriaux et régionaux.

Ce tissu fonctionnel et économique d'entreprises de proximité, quel que soit le secteur d'activité, constitué d'entreprises diverses, qui répondent aux besoins sollicités par leurs clients donneurs d'ordres se retrouvent dans différents « Territoires d'industrie », labellisés ou pas.

Les synergies à l'échelle régionale intègrent plusieurs logiques, dimensions et capacités opérationnelles de développements, qui permettent « à l'idéal » plusieurs répartitions positives des tâches et des réussites.

Les types d'entreprises, à remarquer dans ces maillages « fonctionnels & économiques » sont les entreprises dédiées à des métiers de base.

La vitalité de ces entreprises ayant un fort potentiel de savoirs particuliers, pour produire à la demande, est liée à leur capacité de contractualiser avec un client direct et/ou de s'intégrer dans une dynamique stimulée par une ou plusieurs « Entreprises Pivot » ou par une de leurs partenaires, donneuses d'ordres.

Dans le cadre du développement, avec une volonté de structurer et d'animer le territoire de façon solidaire, le CESER propose des principes d'action et des mesures prioritaires, notamment :

- favoriser les coopérations territoriales à des échelles pertinentes adaptées aux problématiques en valorisant les dynamiques déjà existantes,
- valoriser les ressources et les initiatives locales,
- développer le niveau d'expertise générale des territoires de projet, c'est à dire leurs capacités de formation, d'assistance technique et de recherche-innovation,
- améliorer la gouvernance des projets de territoire par la constitution, dans tous les territoires de projet, de Conseils de Développement Local qui, construits à l'enseigne des GAL Leader, seraient composés :
 - d'acteurs économiques, sociaux, environnementaux locaux représentant tout ou partie du Conseil de Développement du territoire,
 - d'élus locaux, par exemple les membres du conseil syndical, du syndicat mixte fermé support du projet de territoire.
- promouvoir trois principes : transparence, mutualisation, codécision,
- développer un appareil de formation réactif et efficace (ex : filière de formation des métiers de l'industrie) à l'échelle de la Région en adéquation avec les enjeux industriels locaux.

L'idée de maintenir et faire évoluer l'écosystème territorial est au centre des préoccupations du CESER Occitanie.

Les enjeux ciblés ont été analysés sous l'angle correspondant à chacune des commissions et ont donné naissance à ces avis consultables sur le site du CESER : <https://www.ceser-occitanie.fr/> dont :

- l'apprentissage en Occitanie: Une voie d'excellence au service du développement de l'individu et des territoires (13-11-2018),
- quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ? (11-10-2018),
- comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale ? Quel impact du e-commerce sur les modes de distribution existants ? (11-10-2018),
- la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional (27-10-2017),
- l'économie de proximité, une force pour les territoires (16-10-2015).
- la filière bois (23-06-2009),
- les systèmes productifs locaux en Midi-Pyrénées : vers une nouvelle dynamique territoriale (28-05-2001).

Il est important de considérer que, sur la base de ses propres productions et au regard des mutations et ruptures en cours, le CESER ose prendre du recul sur ses propres travaux et méthodes de production pour affiner et actualiser ses analyses et préconisations, afin d'ouvrir de nouveaux angles d'attaque et pistes opérationnelles inédites.

Le contenu de cet avis, élaboré de manière collaborative par cinq commissions du CESER Occitanie, s'appuie sur des auditions de personnalités qualifiées, plusieurs rencontres territoriales auprès d'acteurs locaux ainsi que des contributions des membres de comité de projet locaux. Le rapport abordera la politique industrielle en France et en Occitanie afin de rappeler les grandes étapes, le rôle particulier des Régions ainsi que les atouts de l'Occitanie. Certaines filières seront ensuite exposées en raison de leur importance pour la Région, de leur difficulté à se structurer ou de leur émergence. Les enjeux du recrutement, sans doute un des plus importants pour le secteur de l'industrie sera discuté à la fois sous l'angle de la formation et de celui de l'emploi. Les liens entre l'industrie et l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont également un levier à prendre en compte et des pistes pour renforcer ces liens seront présentées. Enfin, il est impossible de ne pas questionner les conditions de l'attractivité des territoires car cet enjeu transcende la question de l'industrie et est systémique pour les territoires.

Les préconisations auront pour objectif d'éclairer le Conseil Régional mais aussi l'Etat et les intercommunalités sur le déploiement, l'accompagnement et l'évaluation du dispositif « Territoires d'industrie ».

I. POLITIQUE INDUSTRIELLE EN OCCITANIE

1. En France

L'érosion du tissu industriel a conduit les gouvernements à dessiner des politiques destinées à la ré-industrialisation du pays. Entre autres travaux menés pour lutter contre cette érosion, distinguons :

- les États généraux de l'industrie (2010),
- le Rapport d'information n° 403 (2010-2011) de Monsieur Alain CHATILLON, Sénateur, fait au nom de la mission commune d'information sur la désindustrialisation des territoires (déposé le 5 avril 2011),
- ou encore le rapport sur la compétitivité française, également appelé rapport Gallois (remis le 5 novembre 2012 au Premier ministre français, Monsieur Jean-Marc Ayrault).

Les États généraux de l'industrie concluaient en 2010 :

« Avec l'achèvement des travaux des Etats généraux de l'industrie s'ouvre le temps de l'action. La mobilisation nationale et régionale suscitée par ces Etats généraux traduit l'attente forte des acteurs économiques et de la société. L'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle de la France autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois est une réponse essentielle à cette attente ».

Il semble intéressant de rapprocher certaines mesures présentées lors des Etats Généraux de l'industrie de celles du dispositif « Territoires d'industrie » :

Mesures États généraux de l'industrie 2010	Mesures Territoires d'Industrie 2018
5 : Renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur	Recruter 1 : Expérimenter un « volontariat territorial en Entreprise » pour orienter les étudiants en écoles d'ingénieur ou de commerce vers des PME, qui ont souvent besoin de leurs compétences 2 : Mobiliser le plan d'investissement dans les compétences pour répondre aux besoins de formation
6 : Revaloriser le rôle « industriel » de l'Etat actionnaire Développer l'emploi et les compétences sur les territoires	Recruter 3 : Privilégier les projets répondant aux thématiques de transformation portées par les entreprises issues des territoires
7 : Inciter à la réindustrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires	Recruter 4 : Cibler l'appel à projet « préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) » sur les « TI » afin de les identifier comme prioritaires pour les branches
10 : Améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques - Consolider la structuration des filières industrielles françaises	Innover 7 : Mobiliser le volet « filières » du PIA régionalisé sur des projets « Territoires d' »
13 : Lancer un appel à projets « projets structurants en région » - Renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation	Innover 5 : Mettre en place des antennes locales de centres d'accélération pour accompagner à la transformation des PME vers l'industrie du futur 6 : Mobiliser le dispositif « TI » pour financer des démarches d'innovation territoriale portées par les « TI » 8 : Prioriser l'accès par les entreprises des « TI » aux 10 000 diagnostics industrie du futur

Mesures États généraux de l'industrie 2010	Mesures Territoires d'Industrie 2018
15 : Simplifier la réglementation	Simplifier 16 : Lancer un appel à projets « France expérimentation » dans les « TI » pour y faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires
20 : Créer un fonds d'investissement France Brevets - Assurer le financement de l'industrie	Attirer 9 : Mobiliser l'aide à l'ingénierie financière de la Banque des territoires pour structurer les projets des « TI »
	Attirer 10 : Apporter un appui aux « TI » pour réaliser des diagnostics d'attractivité 11 : Inscrire la campagne de communication « French Fab » autour des « TI » 12 : Mobiliser la Banque des territoires pour appuyer les projets des « TI », développement de foncier dès leur conception 13 : Intégrer les besoins d'internet à très haut débit 14 : Mettre en place un « coach international » Team France Export référent pour chaque « TI » 15 : Promouvoir auprès des entreprises des « TI » le programme Accélérateur de Bpifrance et valoriser l'implantation dans un « TI » comme critère d'appréciation dans la sélection des participants à ce programme Simplifier 17 : Mettre en œuvre prioritairement dans les « TI » le « rescrit environnemental » et le « certificat de projet » prévus par le code de l'environnement

2. Le rôle des régions

Le CESER salue l'animation conjointe de l'État et de la Région dans la mise en place de ce dispositif.

Le fait que l'Etat ait décidé d'impliquer les régions dans le dispositif permet un processus de phasage de logique nationale et régionale. Le CESER regrette que les partenaires sociaux et l'ensemble des parties prenantes ne soient pas associés à ce dispositif, comme cela était le cas lors des états généraux de l'industrie. Ce qui invite à davantage d'intelligence économique.

Cent quarante-et-un « Territoires d'industrie » répartis dans toute la France ont été identifiés, par une mission pluridisciplinaire, comme des territoires à forte dimension industrielle, situés hors des métropoles. Ce sont des intercommunalités présentant une forte identité et une capacité industrielle bien implantée où l'ensemble des acteurs est impliqué dans le développement de l'industrie. Ils sont donc composés d'un ou plusieurs EPCI, correspondant, le cas échéant, à un périmètre de territoire de projet (pays, PETR...). Certains territoires sont interdépartementaux voire interrégionaux.

Le dispositif « Territoires d'industrie » est marqué par l'engagement de l'État et de ses opérateurs qui devrait permettre la mobilisation de politiques publiques pour accompagner les projets des territoires autour des quatre enjeux prioritaires: recruter, innover, attirer et simplifier, que le CESER ordonne de la manière suivante : attirer, simplifier, recruter et innover.

Le dispositif vise à identifier, maintenir et accélérer les initiatives et projets locaux favorables au développement de l'industrie.

Les « Territoires d'industrie » ont été construits sur la base de critères simples, une structuration industrielle d'au moins 15 % d'emplois sur le territoire concerné, reconnu comme un territoire actif au niveau des acteurs – territoire qui connaît ou qui a connu dernièrement un tissu industriel dense.

La carte ci-dessous montre le potentiel industriel distribué sur l'ensemble de la région Occitanie ainsi que les liens possibles entre eux.

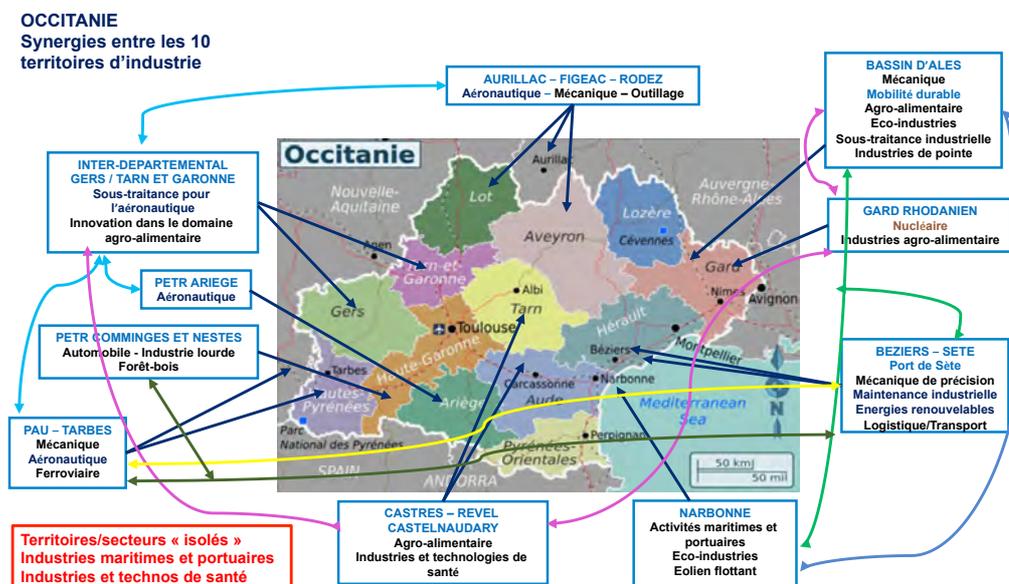


Figure 2: Variété du potentiel industriel et du maillage d'activités en Occitanie (MG 2019)

Par ailleurs, la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), adoptée par le Parlement le 11 avril 2019 et promulguée le 24 mai 2019, vise à relever un défi majeur, celui de la croissance des entreprises, à toute phase de leur développement, pour renouer avec l'esprit de conquête économique. Cela passe notamment par une transformation du modèle d'entreprise français pour l'adapter aux réalités du 21^{ème} siècle⁶.

Les collectivités territoriales, plus particulièrement les régions, sont devenues des acteurs majeurs du développement économique et de la politique industrielle.

La loi NOTRe (Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) renforce encore ce rôle. Elle confie à la région l'élaboration d'un schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SDREII) précisant notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'innovation et d'attractivité du territoire régional. Elle affirme la région comme chef de file pour définir les régimes d'aides et décider de leur octroi aux entreprises de la région. Enfin, elle précise que les régions animent les pôles de compétitivité. Les collectivités territoriales sont donc des actrices majeures des politiques publiques économiques, certaines régions revendiquent même de se doter d'une véritable « politique industrielle »⁷. **Les collectivités sont des partenaires incontournables de toute politique publique forte en faveur de l'industrie tout en évitant des concurrences contreproductives intra et interrégionales.**

⁶ Loi PACTE : <https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte>

⁷ « La région Île-de-France dévoile sa nouvelle politique industrielle », l'Usine Nouvelle, 27 juin 2017.

3. En Occitanie

L'Occitanie dispose de solides atouts pour continuer à figurer comme Région privilégiée : domaines d'excellence reconnus, capacité d'innovation et d'exportation, dynamique territoriale, opportunités liées aux transformations numériques et aux nouvelles technologies. Or les avancées doivent être pérennisées et partagées pour **créer les conditions d'un environnement favorable au développement de l'industrie** et de la qualité de vie dans les territoires. Pour répondre à ces défis, il convient de tenir compte d'éléments **externes à l'industrie elle-même** tels que : la concentration à près de 90% de l'emploi privé dans les métropoles, l'accès au territoire et la mobilité, la formation, le logement et la santé...

L'Occitanie est la région française où l'industrie crée des emplois et où le nombre d'entreprises industrielles se maintient et croît. L'estimation trimestrielle emploi (ETE)⁸⁹ évalue le nombre d'emplois dans le secteur de l'industrie en Occitanie au 4^{ème} trimestre de 2018 à 223 100 alors qu'il n'était que de 212 300 au 4^{ème} trimestre de 2010. On observe donc une progression d'environ 5,1 % en 8 ans alors qu'à l'échelle de la France la diminution représente 160 000 emplois (-4,8 %) sur la même période. La part de l'Occitanie dans l'emploi industriel en France est donc passée de 6,4 % à 7,1 %.

Les données de l'enquête connaissance locale de l'appareil productif par secteur d'activité industriel confirment le poids de l'aéronautique en Occitanie dans l'industrie, puisque l'activité « Fabrication de matériels de transport » concerne 2,4 % des emplois salariés en Occitanie contre 1,4 % en France en 2015 (**Tableau 1**).

Selon la Banque de France, (enquête mensuelle avril 2019 – Tendance Occitanie), la conjoncture indique qu'en 2018 l'activité industrielle a renoué avec la croissance et que la production industrielle régionale a progressé dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les prévisions restent également bien orientées pour 2019.

	Occitanie		France	
	Nombre	Part de l'emploi salarié (%)	Nombre (en milliers)	Part de l'emploi salarié (%)
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	41 026	2,3	556	2,3
Cokéfaction et raffinage	30	0	9	0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	20 681	1,2	425	1,8
Fabrication de matériels de transport	42 559	2,4	346	1,4
Fabrication d'autres produits industriels	77 429	4,4	1 420	5,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	31 508	1,8	367	1,5
Total	213 233	12,0	3 124	13,0

Tableau 1 : Effectifs salariés par secteur d'activité de l'industrie en Occitanie et en France (Source : Insee, Clap2015, champ complet des établissements - hors défense, salariés intérimaires et particuliers employeurs)

⁸ Les Estimations d'emploi sont issues d'une synthèse de plusieurs sources statistiques d'origine administrative sur le champ de la France hors Mayotte. Ces sources s'appuient sur les déclarations sociales réalisées par les employeurs. Elles permettent de mesurer l'emploi au lieu de travail dit « répertorié » : tout emploi déclaré dans les données administratives y est comptabilisé. Les Estimations d'emploi définitives de fin d'année sont issues des déclarations annuelles de données sociales (base « DADS grand format ») pour les salariés (secteur privé, fonction publique et salariés des particuliers employeurs) et de la base « non-salariés » construite à partir des données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et de la Mutualité sociale agricole (MSA).

⁹ Estimations trimestrielles d'emploi salarié, localisées par région et département, ventilées par grand secteur d'activité

II. FILIÈRES

1. De la nécessité de structurer des filières

Le CESER Occitanie insiste sur le besoin d'identification et de fédération des filières et leurs acteurs. C'est sur cette constatation qu'a été produit le dernier avis sur la dermo-cosmétique, février 2019 : « La dermo-cosmétique, une filière d'excellence pour l'Occitanie : de l'écosystème à la filière ». Les conclusions et les préconisations de cet avis signalent comme **condition de réussite d'une filière, sa capacité à se structurer et à répondre aux exigences de visibilité sur le marché tant national, qu'international.**

Le développement d'une filière permet l'identification et la mise en réseau des acteurs, le renforcement de la compétitivité des entreprises en se reposant sur l'écosystème industriel (par exemple : analyses de marché communes, promotion de l'innovation,), d'accroître la création de richesses dans le territoire et non délocalisée, de cibler les mesures d'accompagnement aux entreprises et construire une image des territoires en matière économique. **Plusieurs acteurs agissant comme catalyseurs sont indispensables pour activer et structurer une filière :**

- **les entreprises**, leur mise en réseau ou en synergie,
- **la puissance publique**, les acteurs institutionnels,
- **les organismes de représentation** (Chambres consulaires, partenaires sociaux par exemple).

La mise en place d'action collective, autour d'enjeux communs, visent la stimulation et la création d'une culture commune ambitieuse autour de projets démonstrateurs, pérennes puis reproductibles. En ce sens la comparaison entre « filière » et « Territoire d'industrie » devient possible.

Le rôle de la Région apparaît comme déterminant. La stratégie visée par le dispositif « Territoires d'industrie » partagée avec l'État en binôme avec les intercommunalités et les industriels doit permettre une orientation de la politique économique tournée vers le développement des territoires en dehors des métropoles. La recherche de synergies autour d'entreprises est pertinente et l'outil « Territoires d'industrie » **doit encourager les acteurs à se rapprocher et établir des relations fortes et durables garantissant un ancrage territorial et une valorisation des capacités de production industrielles locales, historiques ou nouvelles.**

Cependant, l'articulation et l'efficacité de cette initiative se jugeront sur le long terme.

Pour réussir ce combat de la reconquête industrielle, l'Etat a travaillé d'abord par filière, avant de proposer une solution agile par territoire que constitue le dispositif "Territoires d'industrie". Dix-huit filières sont aujourd'hui labellisées. Les Comités stratégiques de filières (CSF) correspondent chacun à une filière stratégique de l'industrie française, avec pour objectif d'instaurer un dialogue concret, performant et régulier entre l'Etat, les entreprises, les représentants de salariés sur tous les sujets clés qui permettront la reconquête industrielle filière par filière ; ils ont pour vocation d'identifier de manière convergente, dans des contrats de filière, les enjeux clés de la filière et de fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir.

Ces projets se développent autour de 5 axes : transition numérique et digitalisation de la filière ; développement de projets de recherche et d'innovation ; promotion de l'emploi, de la formation et des compétences ; conquête de nouveaux marchés à l'international ; accompagnement des PME de la filière.

Des contrats de filière ont été conclus au niveau national pour l'agroalimentaire, la filière bois, les industries de la mer... Le premier contrat de filière forêt-bois a été signé en région Occitanie le 15 octobre 2018, entre l'Etat, la Région et le représentant de l'interprofession de la filière bois. Celui-ci définit, pour une durée de 3 ans les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement en lien avec les attentes des marchés.

2. Exemples de filières en Occitanie

AGROALIMENTAIRE

C'est l'une des 3 principales filières industrielles d'Occitanie avec l'aéronautique et l'espace et les technologies de l'information et de la communication.

L'agriculture locale, très diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire, approvisionne l'agro-industrie régionale. L'Occitanie est la première région viticole mondiale en vins d'appellation, la première région ovine française, la deuxième région française productrice de fruits et de légumes... Avec 250 produits sous Signes Officiels de Qualité (SIQO), c'est la première région de France en nombre de produits labellisés.

En Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la filière agroalimentaire est le premier employeur régional et génère 13,7 milliards de chiffre d'affaires (7,1 milliards pour la production agricole¹⁰ et 6,6 milliards pour l'industrie agroalimentaire).

Les 2 508 établissements agroalimentaires d'Occitanie¹¹ (hors commerce de gros¹² et artisanat commercial¹³) génèrent une activité indispensable à l'économie régionale, notamment en zone rurale. En effet, elles créent plus de 27 300 postes salariés et permettent la création d'emplois indirects (maintenance, informatique, transport...) ¹⁴. Leur approvisionnement assure un lien étroit avec le monde agricole d'Occitanie et la structuration des filières régionales.

Le tissu des IAA d'Occitanie se caractérise par son ancrage régional (98 % de ces entreprises sont implantées exclusivement en Occitanie). Près de 80 % des entreprises agroalimentaires sont de petite taille (de 0 à 9 salariés). Les grandes entreprises (plus de 250 emplois) ne représentent qu'1 % de l'effectif¹⁵.

Le chiffre d'affaires généré par les industries agroalimentaires représente plus de 25 % de celui de l'ensemble des industries manufacturières régionales. Ces données confirment le poids de l'industrie agroalimentaire dans l'économie régionale et les efforts faits pour s'adapter aux évolutions en cours (par exemple, face aux nouveaux modes de consommation et aux habitudes d'achat des ménages qui remettent profondément en cause le modèle de distribution).

¹⁰ 68 000 exploitations agricoles ; 96 000 actifs permanents en exploitations agricoles ; 360 000 hectares de production en agriculture biologique : l'Occitanie est la première région française pour le bio.

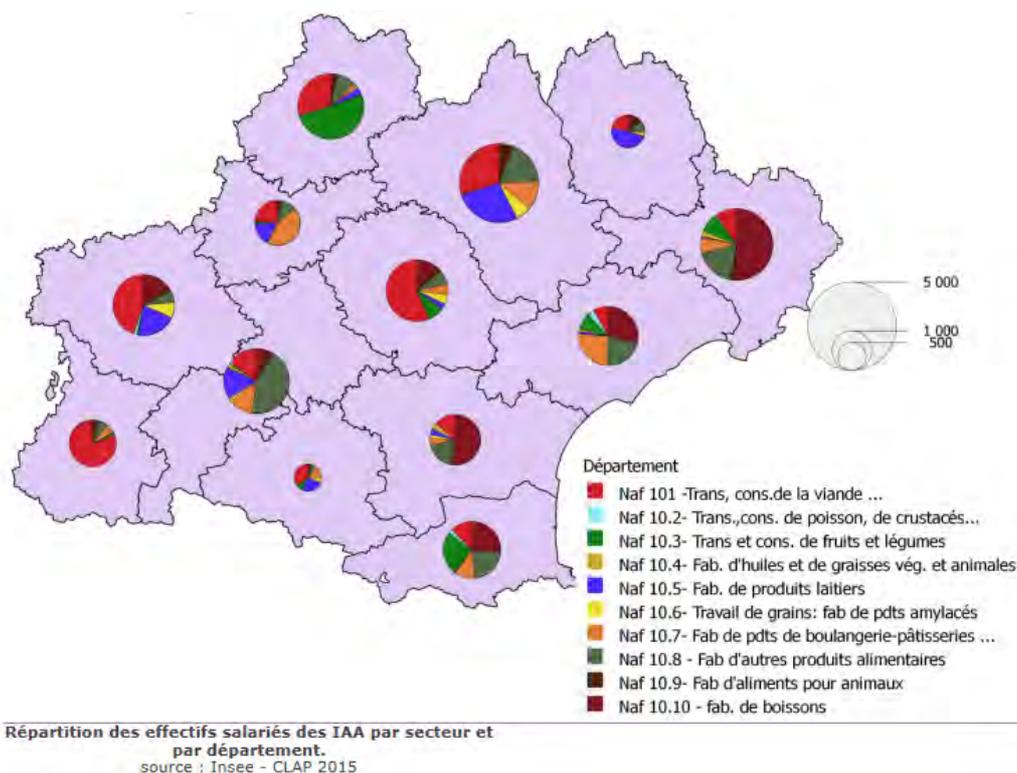
¹¹ Les entreprises des industries agroalimentaires (IAA) ont pour vocation de transformer des produits agricoles en denrées alimentaires des produits agricoles et de les conditionner. Ces chiffres concernent les entreprises et établissements que leur activité principale rattache aux divisions 10 et 11 (sauf artisanat commercial) de la nomenclature des activités françaises (Insee NAF rev 2, 2008)

¹² Commerce de gros : Ce secteur rassemble les entreprises ayant pour activité le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros de tabac manufacturé), soient les codes les groupes 462 et 463 à l'exception de la sous-classe 4635Z. CA du commerce de gros : 14 081,1 million d'euros ; 20 940 salariés au 31/12/2015 et 3 495 établissements.

¹³ Artisanat commercial : Ce secteur regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie. Les codes NAF rév.2 correspondants sont : 1013B, 1071B, 1071C et 1071D. CA de l'artisanat commercial : 1119,6 millions d'euros ; 13 758 salariés au 31/12/2015 et 4 971 établissements.

¹⁴ 16,2 % de l'emploi manufacturier régional.

¹⁵ Source : Atout Métiers-CARIF/OREF, *La région Occitanie et ses départements. Eléments de synthèse sur la démographie, l'économie, l'emploi et la formation*, Novembre 2016.



Ces secteurs contribuent au développement des territoires en termes de chiffre d'affaires et d'emplois.

En Occitanie, les trois principaux secteurs qui contribuent à l'emploi dans les territoires, classés par ordre d'importance de chiffre d'affaires, sont : les boissons, la transformation et la conservation des viandes et fruits et légumes, la fabrication industrielle de produits de boulangerie et pâtes alimentaires.

Les départements qui cumulent le plus d'établissements agroalimentaires sont situés dans l'Hérault, le Gard, le Haute-Garonne et l'Aveyron. Ceux qui ont le plus gros effectif salarié au 31/12/2015 sont l'Aveyron, le Gard, le Gers, la Haute-Garonne et le Lot¹⁶.

Les emplois industriels agroalimentaires représentent 24 % de l'emploi de l'industrie manufacturière d'Occitanie¹⁷.

Des métiers plutôt masculins, dont beaucoup sont en tension.

Les métiers au sein des entreprises agroalimentaires sont plutôt masculins (36,2% des femmes, mais seulement 2% des effectifs dans les métiers de la maintenance et 18 % pour la logistique).

Par ailleurs, certains métiers sont en tension dans la région. Selon une enquête réalisée par l'OPCALIM Occitanie en 2017, les entreprises cumulent les difficultés de recrutement et de saisonnalité :

- difficultés de recrutement, notamment pour les métiers de « bouchers » et pour les « autres ouvriers qualifiés des industries agroalimentaires (hors transformation des viandes » (pourcentage identique de 61 % pour chacun de ces métiers),
- part importante de saisonniers pour les « ouvriers non qualifiés des IAA (79 %) et pour les « Autres ouvriers non qualifiés de type industriel » (50 %).

¹⁶ Source : INSEE, CLAP 2015, ESANE 2015.

¹⁷ Le secteur de la transformation et de la conservation de viandes et préparation de produits à base de viandes compte parmi les principaux secteurs (5 800 postes). Trois autres secteurs d'activités emploient plus de 2 800 personnes : les plats cuisinés, les aliments diététiques et les condiments ; les produits de la boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires ; et la transformation et la conservation de fruits et légumes. L'industrie laitière arrive ensuite avec un peu plus de 2 200 emplois.

Selon France Stratégie et la DARES¹⁸, les mutations économiques et sociales du secteur impliqueront une réorganisation du travail et des emplois à moyen terme.

Des compétences recherchées

Enfin, d'après une étude régionale menée par l'AREA Occitanie et le CARIF/OREF, les compétences recherchées dans la région :

- pour les chefs d'entreprises : elles concernent notamment la structuration de la fonction RH au sein des entreprises pour l'adaptation des compétences, la qualité de vie au travail et les recrutements adaptés,
- pour les salariés, ce sont plutôt des compétences pour la maîtrise des consommations énergétiques, le contrôle et la traçabilité, les fonctions support recherche et développement, les métiers de la production (conducteurs de ligne, chefs d'équipes, fonctions commerciales et de maintenance industrielle), la connaissance de la réglementation et le respect des normes.

L'export des industries agroalimentaires en Occitanie

En 2015, le chiffre d'affaires à l'export des industries agroalimentaires de la région représentait 9 % du chiffre d'affaires à l'exportation des industries manufacturières. Les industries de fabrication de boissons de la région participent à plus de 5 % dans le chiffre d'affaires à l'export de l'industrie des boissons françaises.

Des entreprises compétitives qui s'adaptent aux demandes sociétales

Pour améliorer leur compétitivité et s'adapter aux nouvelles demandes sociétales, les entreprises réalisent des investissements matériels et immatériels¹⁹, en s'appuyant sur un écosystème régional très riche pour conquérir de nouveaux marchés en proximité et à l'International (organismes de recherche et développement, pôle de compétitivité, acteurs publics et organismes financiers).

Enfin, les entreprises se modernisent et innovent pour accomplir une transition écologique ou créer de nouveaux produits et services en adéquation avec les nouvelles tendances alimentaires (alimentation nomade, alimentation « sans », recherche de produits locaux, équitables....).

En parallèle, le numérique transforme les métiers de l'agroalimentaire (exemples : maintenance, conducteurs de ligne, organisation de la qualité, communication) et rapproche le producteur agricole du consommateur, qui est en recherche de transparence sur les modes de production. Enfin, la forme coopérative est particulièrement active en Occitanie et contribue à la construction de filières alimentaires performantes en Occitanie.

De nombreux enjeux à relever

Les enjeux à relever sont nombreux, par rapport : au vieillissement des chefs d'entreprises, au manque d'attractivité des métiers et des formations en particulier pour les jeunes, à l'intensification de la concurrence à toutes les échelles territoriales, à l'accélération des mutations économiques, aux nouvelles contraintes réglementaires et aux évolutions sociétales (environnementales, numérique) qui ont un impact sur les demandes des consommateurs (qualité, bio, proximité).

¹⁸ France Stratégie/DARES 2015 : les métiers en 2022

¹⁹ Investissements immatériels en compétences humaines, recherche, robotisation, numérique, emballages, équipements économes en énergie,...

FORÊT-BOIS

L'Occitanie est la 2ème région forestière de France en superficie. Comme pour l'agro-alimentaire, cette filière couvre l'ensemble de la région, avec un ancrage territorial fort des entreprises (85% des salariés dépendent d'une « entreprise régionale »²⁰, contre 78 % au plan national).

La filière forêt-bois représente un véritable enjeu en termes de développement économique et environnemental tout en participant à l'aménagement et à l'équilibre du territoire régional. Avec 34 % du territoire occitan couvert par la forêt (2,6 millions d'hectares), les opportunités pour valoriser la filière sont nombreuses.

La filière compte 5 800 entreprises et 20 700 emplois (17 000 emplois salariés et 3 600 emplois non salariés)²¹. Plus de 40% de ses établissements sont dans le secteur de la construction-bois²² : c'est le premier segment en nombre d'établissements et le deuxième en nombre d'emplois, c'est une spécificité régionale²³. La filière participe au maintien d'activités dans les zones éloignées des pôles urbains et contribue fortement à l'aménagement et à l'équilibre des territoires (51 % des établissements et 28 % des emplois salariés sont situés dans une commune rurale).

Les différents segments de la filière qui concernent notamment la première et la deuxième transformation du bois sont répartis dans des zones spécifiques, par exemple :

- le sciage et du travail du bois²⁴, en Lozère et dans l'Aveyron (dans ces départements, 1 salarié sur 2 travaille dans un établissement de ce segment, contre 1 sur 3 dans la région),
- l'industrie du papier et du carton, dans les Pyrénées Orientales (46 % des salariés de la filière) et dans une moindre mesure dans l'Ariège (35 %).

Sept salariés sur dix de la filière sont des ouvriers (69 % des effectifs salariés), et la part des ouvriers qualifiés est de 59 %²⁵, soit 5 points de moins qu'en moyenne en métropole.

Les métiers sont plus diversifiés dans l'industrie du papier et du carton, avec 28 % de professions intermédiaires et de cadres supérieurs (contre 19 % dans l'ensemble de la filière).

Les salaires sont plus faibles en Occitanie que dans les autres régions de France métropolitaine²⁶.

En outre, la filière est peu féminisée : 5 salariés sur 6 sont des hommes, dans la région comme en métropole.

²⁰ « Une entreprise régionale » a l'essentiel de ses emplois localisés dans la région (définition INSEE).

²¹ Schéma de la filière forêt-bois (INSEE) : le périmètre étendu est défini par l'ensemble des partenaires sur l'ensemble de la région Occitanie et il comprend les établissements et les salariés des différents segments de la construction bois, de la fabrication de meubles ou d'objets en bois, du commerce de gros et des « architectes et bureaux d'études techniques spécialisés dans le bois ». Quant au périmètre restreint qui permet des comparaisons régionales, il est basé sur le code APE de l'activité principale de l'entreprise qui ne laisse aucun doute sur l'appartenance de l'établissement à la filière.

²² Source : Insee Occitanie, Analyses, n°56, Filière forêt-bois : un potentiel économique à développer, décembre 2017.

²³ Ce segment est beaucoup plus développé en Occitanie que dans d'autres régions françaises (Source : INSEE)

²⁴ Les activités de sciage et de travail du bois constituent le 1^{er} segment employeur de la filière, mais le troisième en nombre d'établissements. Ce segment a de bons résultats, mais l'activité de sciage (18 % du segment) connaît des difficultés (source : INSEE).

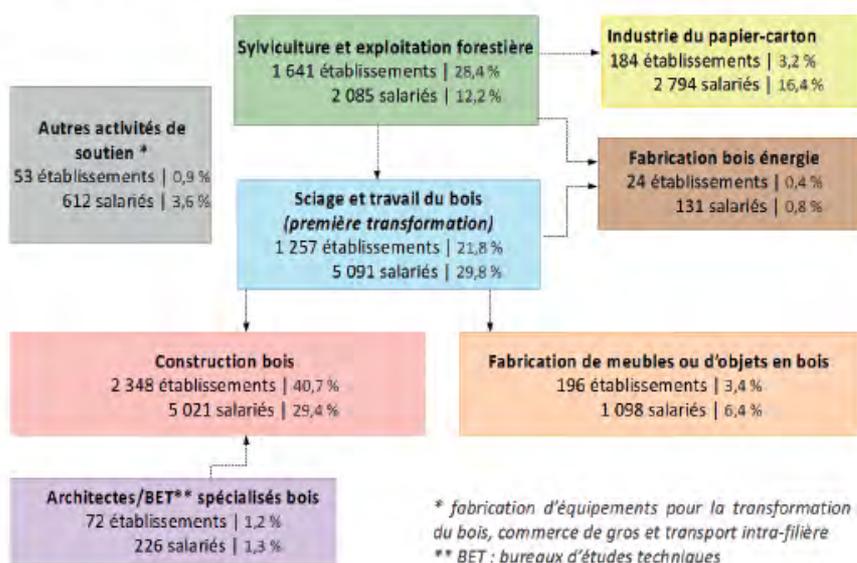
²⁵ Les ouvriers du segment de la construction bois sont le plus souvent qualifiés.

²⁶ En 2014, un salarié de la filière gagne en moyenne 12,1 € net de l'heure en Occitanie, contre 12,9 € ailleurs en France.

Les résultats économiques de la filière sont un peu en retrait (VA des entreprises 8,9% contre 9,5% en France métropolitaine), car la filière est moins capitalistique que d'autres, ce qui impacte la productivité apparente du travail. C'est particulièrement vrai pour l'activité de sciage (18% du segment « Activités de sciage et de travail du bois ») qui est en difficulté, alors que le reste du segment a de bons résultats économiques.

De même la part du CA de la filière à l'export est de 16% contre 21% en métropole.

Schéma de la filière : répartition par segment des établissements et salariés et parts dans l'ensemble de la filière en Occitanie, en 2014



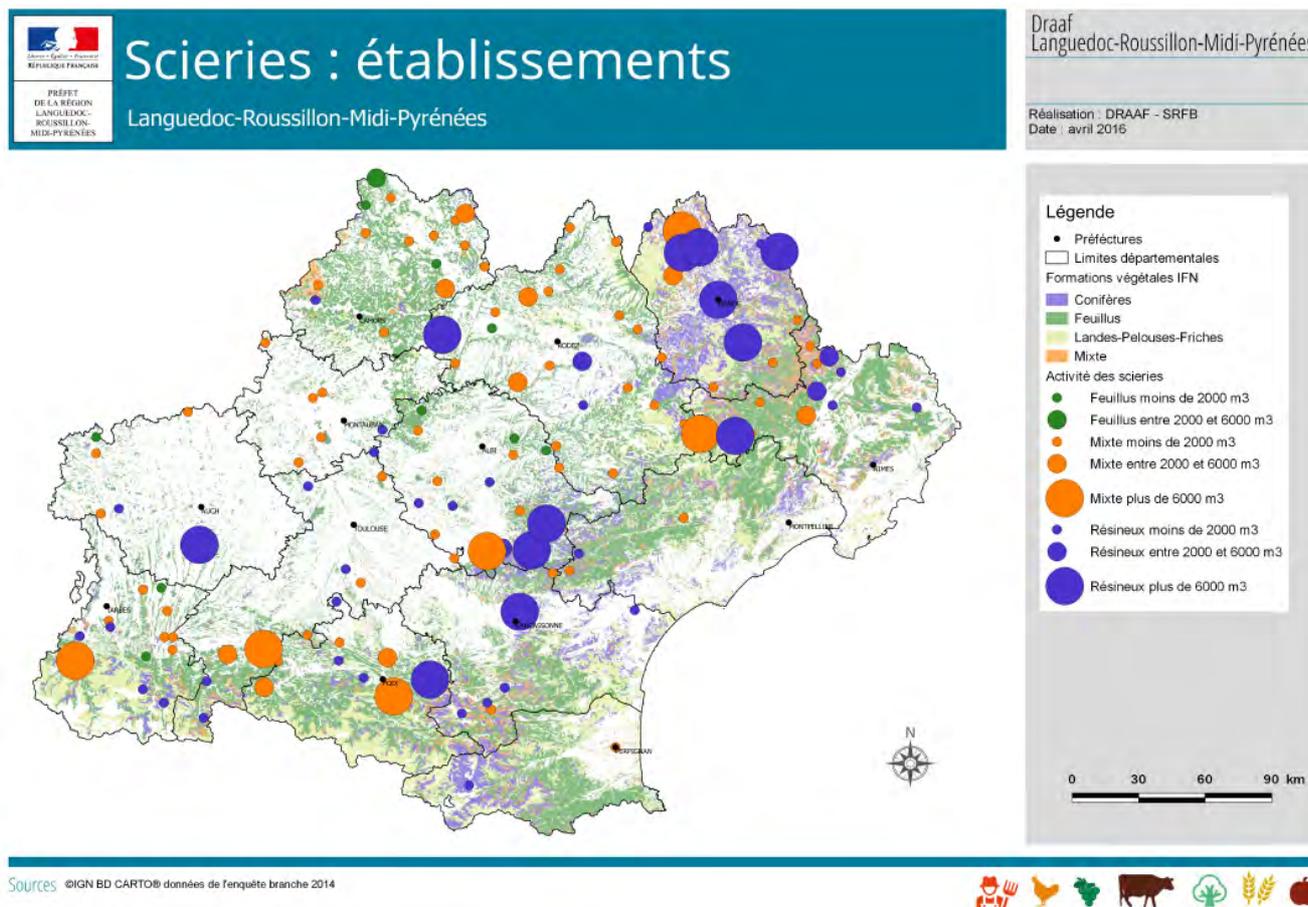
Source : Insee, Clap 2014 – Périmètre étendu

Pour répondre aux enjeux de la filière et développer son potentiel, un contrat de filière forêt-bois (2019-2021), co-construit par l'interprofession Fibois Occitanie (Renvoyer an bas de page FIBOIS), l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'ADEME a été signé le 15 octobre 2018. Il définit pour une durée de 3 ans les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés.

Ce contrat de filière forêt-bois procède d'une ambition collective de développer la filière au travers des objectifs suivants :

- rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels et techniques autour d'une stratégie concertée de développement de la filière,
- renforcer la compétitivité de la filière en région,
- conforter son potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois,
- valoriser la ressource forestière et les territoires.

Ces objectifs sont concrétisés au travers des 13 actions du contrat de filière. L'action 4 de ce contrat : « Accompagner les investissements dans la transformation pour plus de synergie dans la filière », en particulier pour la transformation du bois dans les scieries, est un des axes prioritaires de la filière Forêt-Bois.



Source : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/La-foret-en-Languedoc-Roussillon>

INDUSTRIES DE LA MER

L'ouverture maritime de la région Occitanie sur la Méditerranée est un atout majeur. Le trafic et les activités maritimes en Méditerranée se développent fortement, tant au niveau des échanges entre pays riverains qu'avec de nombreux autres pays.

L'impact est important sur le tourisme littoral et maritime, les activités de plaisance et de construction navale, les productions halieutiques, la production énergie éolienne offshore, le transport logistique et commercial international, etc., toute l'économie maritime de notre pays vivant par ailleurs une importante mutation structurelle et professionnelle de par la révolution digitale qui impacte et infuse dans tous ses secteurs d'activité.

Elle regroupe donc quatre composantes : industrie navale, énergies marines et renouvelables, industries et services nautiques, et offshore.

Un des enjeux importants du CSF est de renforcer la cohésion entre ces quatre composantes, autour de 4 priorités :

- la réorganisation de la gouvernance de la R&D de la filière,
- la transformation numérique des entreprises,
- le renforcement de l'attractivité des métiers industriels de la mer,
- le renforcement de la part de la France dans le commerce international.

« Se mobiliser pour l'emploi maritime et fluvial », c'est l'intitulé de la 4^{ème} édition de la Semaine de l'Emploi Maritime²⁷, soutenue par le Secrétaire Général de la Mer et le Cluster Maritime Français, qui présente le potentiel que représentent ces emplois sur l'ensemble des régions littorales françaises. »

Les métiers du maritime et du fluvial représentent près de 900 métiers différents.

À côté des métiers traditionnels, développer ceux liés aux nouvelles technologies (bateau du futur²⁸) et développer les entreprises innovantes, devrait contribuer fortement à combattre le déficit encore aujourd'hui criant de la rareté des femmes dans les emplois les mieux rémunérés.

Pour mémoire :

- le pourcentage des élèves ingénieurs dans l'industrie est inférieur à 30 %,
- le nombre d'ingénieurs en informatique est passé en 30 ans, de 30 % à 15 %.

La filière mer, hors tourisme, représente 16 % de l'ensemble des embauches nationales en 2018.

Les principales familles de métiers (hors tourisme)



SERVICES PORTUAIRES ET NAUTIQUES

107 200 EMBAUCHES



PÊCHES ET CULTURES MARINES

27 600 EMBAUCHES



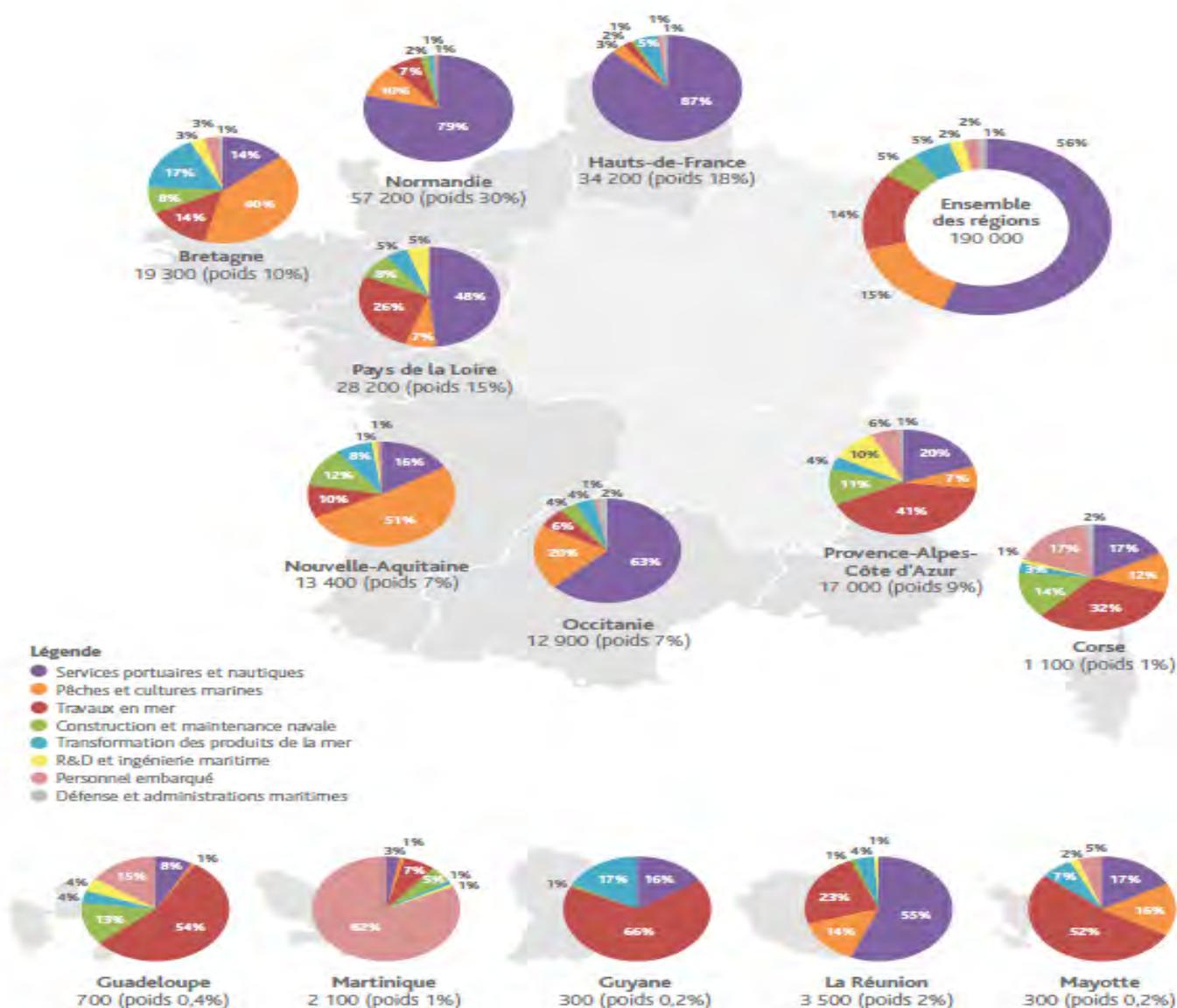
TRAVAUX EN MER

25 900 EMBAUCHES

²⁷ Semaine du 11 au 16 mars 2019. Voir annexe 1 « STAT'EXPRESS » Pôle emploi maritime – Mars 2019 #02.

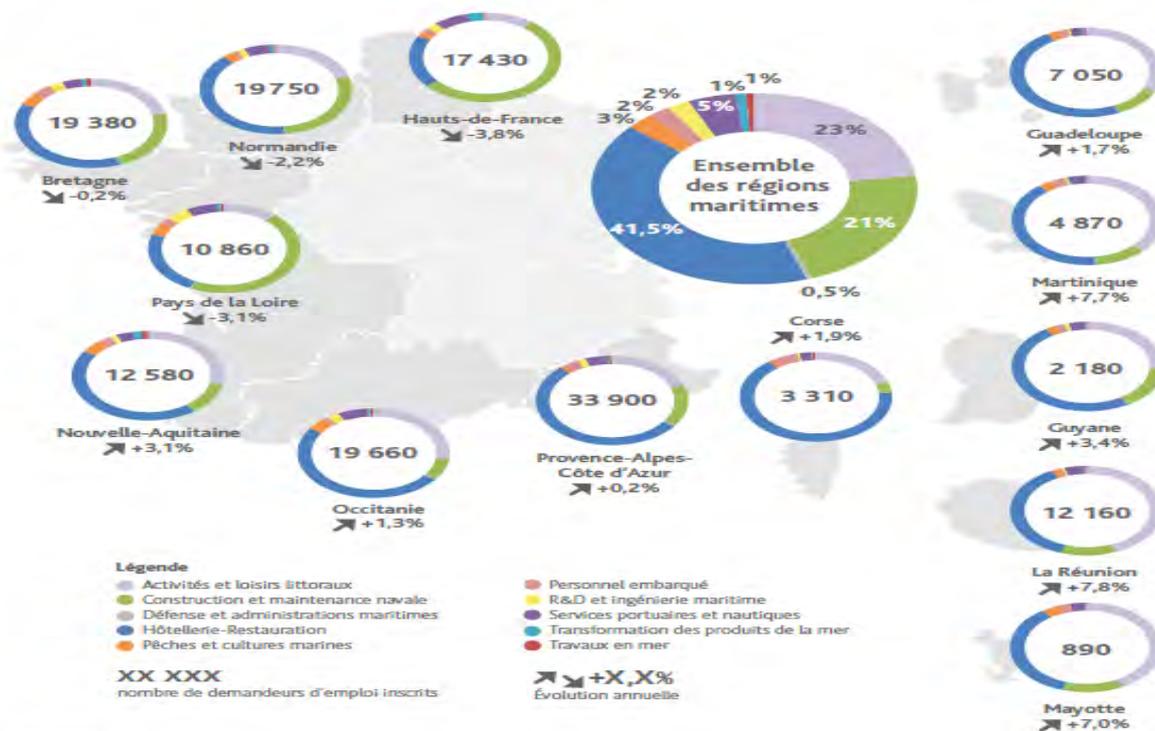
²⁸ Avis du CESER Occitanie adopté à l'unanimité le 11 octobre 2018. Préconisation n° 2 : « Concevoir le chalutier méditerranéen du futur ».

La répartition des embauches selon le secteur d'activité (hors tourisme) montre qu'en Occitanie, après les Hauts-de-France et la Normandie, ce sont les services portuaires et nautiques (63 %) qui embauchent le plus. Les activités de pêche et cultures marines représentent 20 %, derrière la Nouvelle-Aquitaine (51 %) et la Bretagne (40%) :



Source : DPAE hors Intérim, ACCOSS/URSSAF, MSA, année 2018.
En raison des arrondis, le total des parts peut ne pas être strictement égal à 100%.

A contrario, en intégrant le tourisme, les 19 600 demandeurs d'emploi de cette filière en Occitanie²⁹, se situent majoritairement dans l'hôtellerie – restauration et plus faiblement dans la construction et la maintenance navale ou dans les activités de pêche et aquaculture pourtant bien présentes sur les territoires littoraux de la région et où l'on constate une pénurie de main d'œuvre qualifiée :



Une filière « Industries de la mer » présente en Occitanie mais à soutenir et conforter

Nous ne retenons dans notre analyse que le caractère industriel de la filière, ports de commerce, industries de la pêche et industries de la plaisance.

QUATRE PORTS DE COMMERCE EN OCCITANIE

À la fois outils de communication tant pour le transport de passagers que pour les marchandises, lieux d'échanges intermodaux et zones d'activités où les produits peuvent être manutentionnés, stockés et transformés, les ports constituent un levier de croissance économique indéniable pour l'ensemble du territoire régional.

La propriété des ports de **Sète-Frontignan** et de **Port-La Nouvelle** a été transférée à la Région Occitanie en 2007, avant la création d'un Etablissement Public Régional : Port Sud de France, mais la gestion de ce dernier, reste confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aude. Le **port de pêche du Grau du Roi**, a également été transféré à la Région en janvier 2017, la commune reste concessionnaire, tandis que Port-Vendres, propriété du Département des Pyrénées-Orientales est géré par la CCI des Pyrénées-Orientales, qui souhaite désormais être rattaché à une gestion Régionale. Pour mémoire, l'autorité portuaire du port fluvial de **Laudun-L'Ardoise** est Voies Navigables de France (VNF), le concessionnaire est la CCI du Gard. (Détail des ports de commerce en annexe).

L'activité des industriels sur les ports de commerce représente un CA de l'ordre de 300 M€.

L'INDUSTRIE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE D'OCCITANIE - 5 PORTS DE PECHE : SETE, LE GRAU DU ROI, PORT-LA NOUVELLE, PORT- VENDRES, AGDE

²⁹ En augmentation de 1,3 %, en 2018.

En réalité, la pêche et la conchyliculture ne sont pas des activités industrielles car il n'y a pas, ou très peu, d'activité de transformation. Nous le rappelons ci-dessous pour donner un éclairage sur la filière.

La 1^{ère} flotte de pêche de Méditerranée française, 5 ports de pêche, 50 points de débarquement, un Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, regroupe plus de 700 navires de pêche, 95 % de la production halieutique française en Méditerranée et 10 % de la production conchylicole nationale avec 476 exploitations (Thau et Leucate). L'ensemble représente un CA de 75 M€, sans compter la pêche au thon des senneurs. La Région Occitanie est au centre des problématiques liées à la valorisation et l'image de ces filières qui représentent 4 500 emplois directs et indirects (Détail des ports en annexe).

INDUSTRIE DU NAUTISME

L'activité de la plaisance en Occitanie génère dans son ensemble un CA global de 650 M€ et emploi plus de 6 500 salariés : 70 ports maritimes, fluviaux, lagunaires et de plaisance (33 000 anneaux sont exploités par différentes institutions). Le déficit est d'environ 2 500 anneaux tant la demande est forte dans ce secteur. **29 ports de plaisance** sont regroupés depuis 2013, sous la bannière « Union des villes portuaires d'Occitanie³⁰ ».

Dans l'ensemble des ports de plaisance en Occitanie, de nombreuses entreprises sont spécialisées dans la réparation et l'entretien des bateaux, leur CA et l'emploi sont très importants mais elles n'ont pas de caractère industriel. Dans le cadre de cette étude nous ne retenons que la **construction navale**.

La Grande Motte

Le groupe Grand Large Yachting qui exploite les chantiers de construction de multicoques Outremer et Gun Boat réalise un **CA de 40 M€, 190 salariés**. Il est actuellement en très forte croissance.

Canet en Roussillon

Le chantier **Catana Group, 3^{ème} français de la vente de catamarans (CA 44 M€, 247 salariés)** prévoit notamment la construction de nouvelles capacités (12 000 m²) dans le port de Canet, dans les Pyrénées-Orientales et la création de 50 emplois. Portée par sa marque Bali, la production 2019 de Catana Group devrait s'établir à 135 navires environ contre 100 l'année précédente, avec un **CA prévisionnel 2018-2019 dépassant les 70 M€**. Le carnet de commandes du groupe s'établit à près de 115 M€ avec une visibilité jusqu'en 2021, pour certains modèles³¹, en particulier les catamarans de grand voyage.

En conclusion, l'activité du secteur maritime démontre une importante vitalité économique, compte tenu du nombre d'emplois et du Chiffre d'affaires qu'elle génère.

Son ancrage territorial constitue une priorité, qu'il s'agisse des métiers de la mer, de leur évolution, des nouvelles pratiques, des énergies renouvelables en mer, comme de la protection des milieux, de la ressource, et de la biodiversité.

C'est pourquoi, le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de soutenir, conforter et promouvoir la filière « Industriels de la mer », d'une importance particulière sur le plan socio-économique pour lui permettre de se développer.

³⁰ Union des villes portuaires d'Occitanie : www.ports-occitanie.com

³¹ Source : LA LETTRE M - 15 mai 2019 – « Catana veut une nouvelle usine et prévoit 50 recrutements ».

III. FORMATION – EMPLOI

L'Occitanie est la région française qui gagne le plus d'habitants : + 51 200 habitants par an. Elle compte 5 892 817 habitants³², et constitue ainsi la cinquième région française métropolitaine la plus peuplée. Les actifs représentent environ 44% de la population régionale, avec 2 562 423 habitants de 15 à 64 ans en situation active³³.

Le taux de chômage s'élève à 10,3%, le plus faible taux depuis 2011. Néanmoins l'Occitanie reste l'une des régions de France avec le plus fort taux de chômage, derrière les Hauts-de-France (11%) et devant PACA (10,2%)³⁴.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 584 837 en Occitanie à fin mars 2019, dont 26 667 recensés dans l'industrie (ce chiffre ne correspond qu'aux emplois techniques uniquement). Sur un an, la région Occitanie est celle où la demande d'emploi a le plus augmenté : +0,7% contre -0,3% au niveau national.

Le tableau ci-dessous donne quelques statistiques chiffrées sur l'emploi industriel en Occitanie :

	Population totale (estimation INSEE au 01/01/2019)	Population active (actifs + chômeurs)	%	Salariés de l'industrie au 3ème T 2017	%	Demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC à fin mars 2019	Demandeurs d'emploi dans l'industrie à fin mars 2019	Nombre d'offres d'emploi dans l'industrie à fin mars 2019 (Observatoire Pôle Emploi)	Différence offre/demande
Occitanie	5 892 817	2 562 423	43,48%	220 232	8,59%	584 837	26 667	25 571	-1 096
dont									
Ariège	152 340	66 136	43,41%	7 115	10,76%	14 899	786	1 172	386
Aude	368 011	153 661	41,75%	7 552	4,91%	38 470	1 187	974	-213
Aveyron	277 900	121 678	43,78%	15 498	12,74%	18 071	1 123	1 211	88
Gard	745 756	317 851	42,62%	23 257	7,32%	80 263	3 386	2 397	-989
Haute-Garonne	1 390 496	656 936	47,24%	78 521	11,95%	130 021	7 319	8 827	1 508
Gers	189 326	83 039	43,86%	6 536	7,87%	13 060	734	1 077	343
Hérault	1 165 412	488 611	41,93%	25 343	5,19%	132 200	4 023	3 307	-716
Lot	171 770	74 006	43,08%	9 288	12,55%	14 419	879	1 498	619
Lozère	75 700	33 696	44,51%	3 323	9,86%	4 475	169	214	45
Hautes-Pyrénées	225 219	97 990	43,51%	9 920	10,12%	21 631	1 253	1 261	8
Pyrénées-Orientales	481 691	189 852	39,41%	8 608	4,53%	57 131	2 079	881	-1 198
Tarn	387 638	166 537	42,96%	16 798	10,09%	33 854	2 003	1 367	-636
Tarn-et-Garonne	261 558	112 432	42,99%	8 473	7,54%	26 343	1 726	1 385	-341

Le secteur industriel possède de nombreux atouts pour attirer les actifs : les salaires sont 20% plus élevés dans l'industrie que dans le secteur des services. Par ailleurs, 1 emploi industriel génère 3 emplois de services, ce qui est primordial pour la revitalisation des territoires.

La mission nationale de Monsieur Bruno BONNELL a travaillé depuis l'été 2018, dans les territoires ruraux, à la rencontre des chefs d'entreprise, qui ont tous fait remonter le même problème : **parvenir à recruter du personnel qualifié et opérationnel**. L'initiative « Territoires d'Industrie » a donc bien, parmi ses problématiques principales, la question des compétences dans les territoires ruraux.

Sur cette initiative, la Région a un rôle de chef d'orchestre, ce qui signifie bien plus qu'être à la tête d'un comité de pilotage, cela concerne certes l'industrie mais aussi tout ce qu'il y a autour : l'innovation, l'attractivité du territoire, le recrutement...50% de l'emploi industriel régional se retrouve sur les territoires sélectionnés, certains territoires présentant une gouvernance locale complexe.

Le sujet principal de cette initiative est le recrutement, c'est un besoin critique des entreprises. On parle aussi beaucoup d'industrie du futur. La question majeure posée par cette initiative est de savoir comment réhabiliter l'industrie sur notre territoire. Il s'agit de créer de la valeur par l'économie de production et de tenir compte des besoins en compétences des entreprises.

³² Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2019

³³ INSEE, recensement 2014

³⁴ Note de conjoncture Occitanie 4^{ème} trimestre 2018, Direccte

La thématique emploi-formation regroupe de nombreux acteurs publics et privés, dont la liste figure en annexe. Parmi ces opérateurs, il semble pertinent de faire un focus sur les **Campus des Métiers et des Qualifications**. La région Occitanie rassemble aujourd'hui 11 Campus des Métiers et des Qualifications qui proposent des formations dans des filières d'activités dynamiques et porteuses d'emploi, dont 2 propres à des filières industrielles : le Campus Aéronautique et spatial à Toulouse-Blagnac (31) et le Campus process et technologies en milieux sensibles à Bagnols-sur-Cèze (30) ; et 2 sur des thématiques transversales : le Campus Industrie du futur à Decazeville-Rodez (12) et le Campus Transition énergétique à Aureilhan-Tarbes (65).

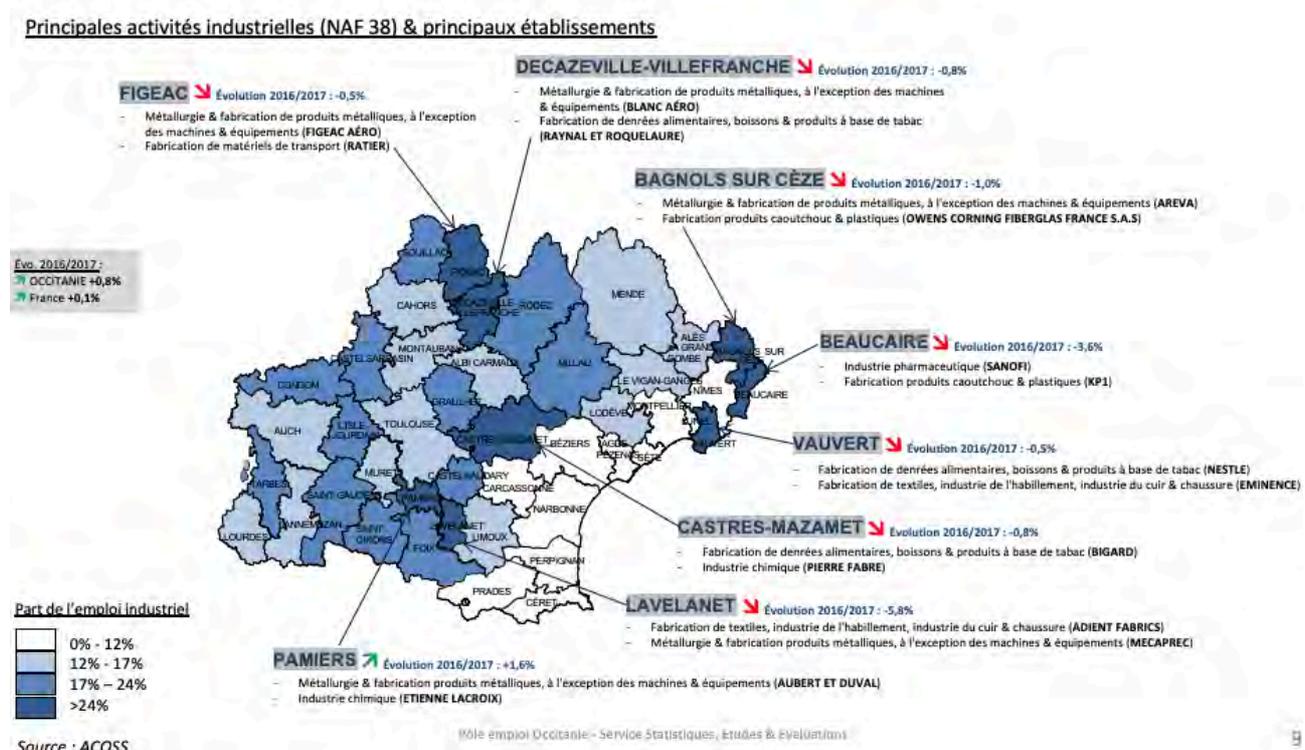
Un Campus des métiers et des qualifications associe Lycées, Centres de Formation d'Apprentis (CFA), universités, écoles d'ingénieurs, laboratoires de recherche et entreprises d'une même filière professionnelle. Il réunit sur un territoire donné ces différents acteurs pour construire une offre de formation initiale et continue en lien avec une filière d'avenir et créatrice d'emplois en région. Le « Campus des métiers et des qualifications » est un label attribué aux projets de campus pour une durée de quatre ans, renouvelable. Sa fonction première est de créer du lien entre les acteurs de la formation, les acteurs de l'industrie et les acteurs institutionnels sur le territoire. Les objectifs principaux du Campus sont l'insertion professionnelle et l'employabilité, la création de parcours de réussite pour tous, la lisibilité des parcours et l'attractivité des métiers et des formations, et enfin l'ouverture à l'international et la vie du campus.

1. Pénurie de recrutement et faible attractivité des métiers de l'industrie en Occitanie

Les deux problématiques majeures des territoires sont la pénurie de candidatures et la faible attractivité des métiers de l'industrie.

L'emploi industriel en Occitanie

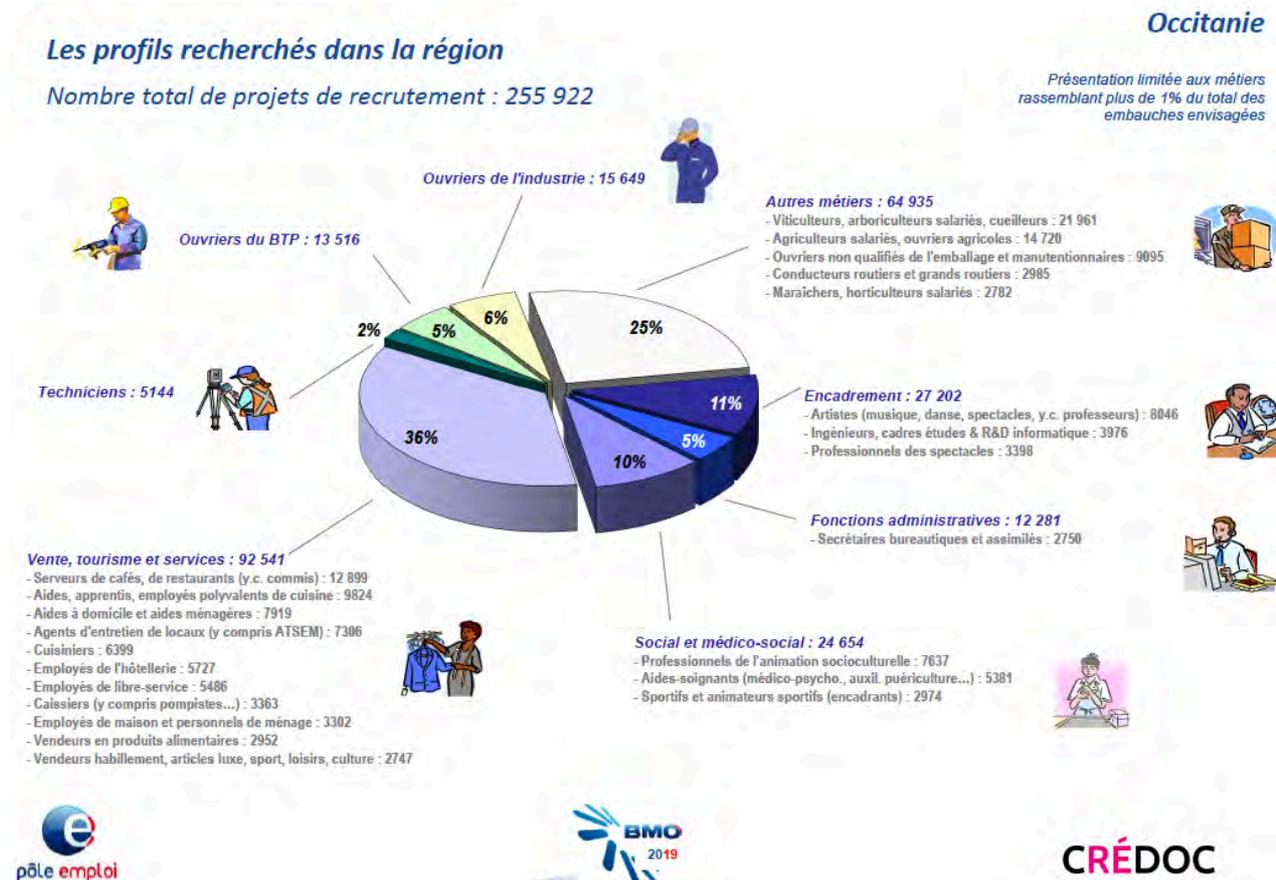
L'emploi industriel représente environ 13,3% des effectifs salariés en Occitanie³⁵.



³⁵ Enquête BMO 2019 en région Occitanie, Pôle Emploi

45% des entreprises déclarent avoir des difficultés à recruter. Il y a 3 freins au recrutement : une pénurie de candidats, de nombreux candidats au profil inadéquat, et enfin des difficultés liées à la nature du poste. « Difficultés à recruter » ne veut pas dire que l'entreprise ne va pas recruter, mais qu'elle tardera à recruter. Cependant, 256 000 recrutements sont prévus en 2019³⁶, un volume jamais atteint depuis 10 ans, ce chiffre est en progression depuis 4 ans. 3 établissements sur 10 envisagent de recruter³⁷. Cela concerne tous les départements de la région et tous les secteurs d'activité.

Les profils recherchés sont les suivants :

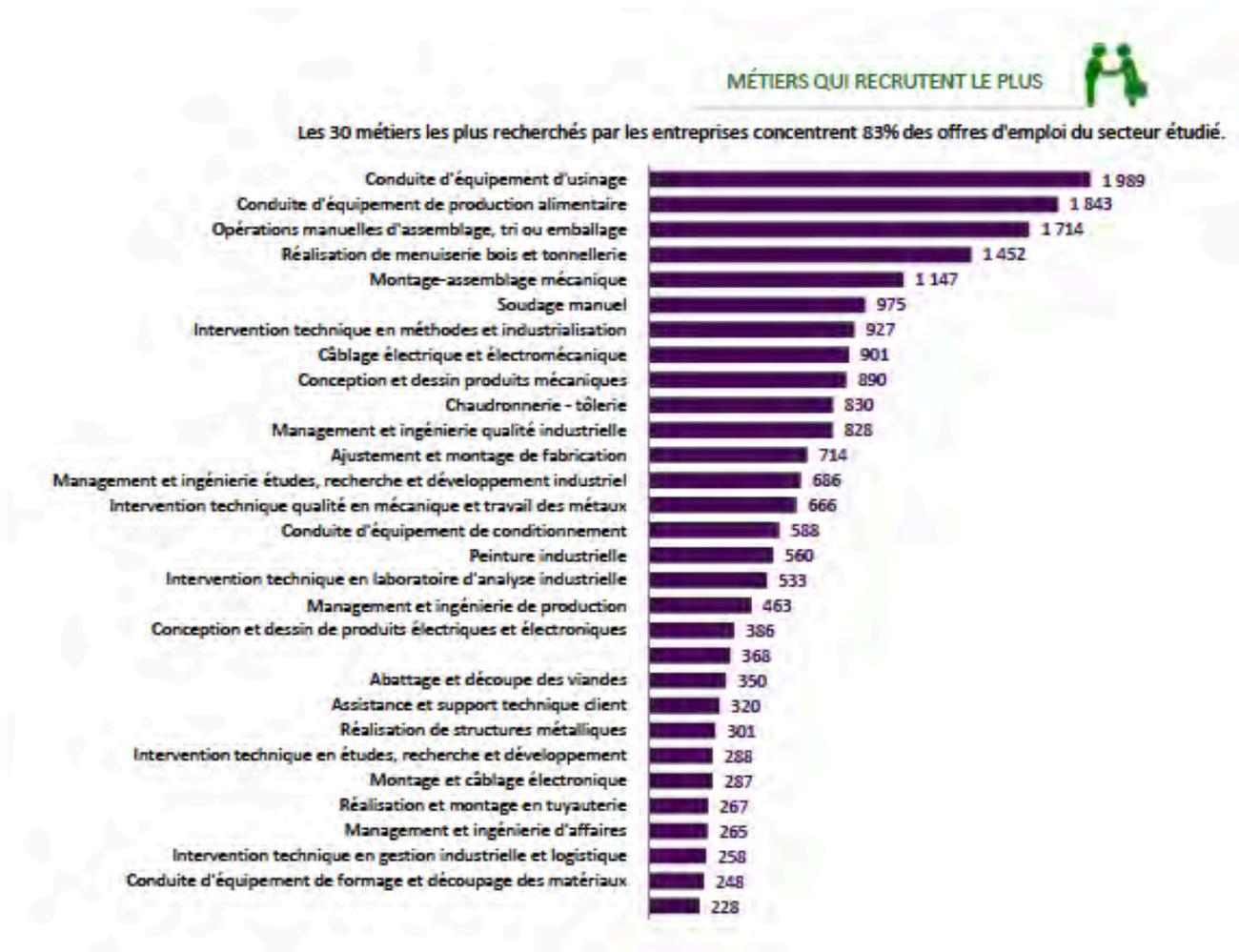


Selon Pôle Emploi, une enquête menée en 2017 relève que 150 000 offres d'emploi tous secteurs confondus, ont été retirées faute de candidats, dont 13 600 en Occitanie, et on parle même de 30 000 si on extrapole statistiquement. Il y aurait donc 13 600 emplois non pourvus en Occitanie, ce qui peut sembler paradoxal au vu du nombre de personnes en recherche d'emploi.

³⁶ Focus métiers sur les métiers de l'industrie, Mars 2018, Pôle Emploi Occitanie

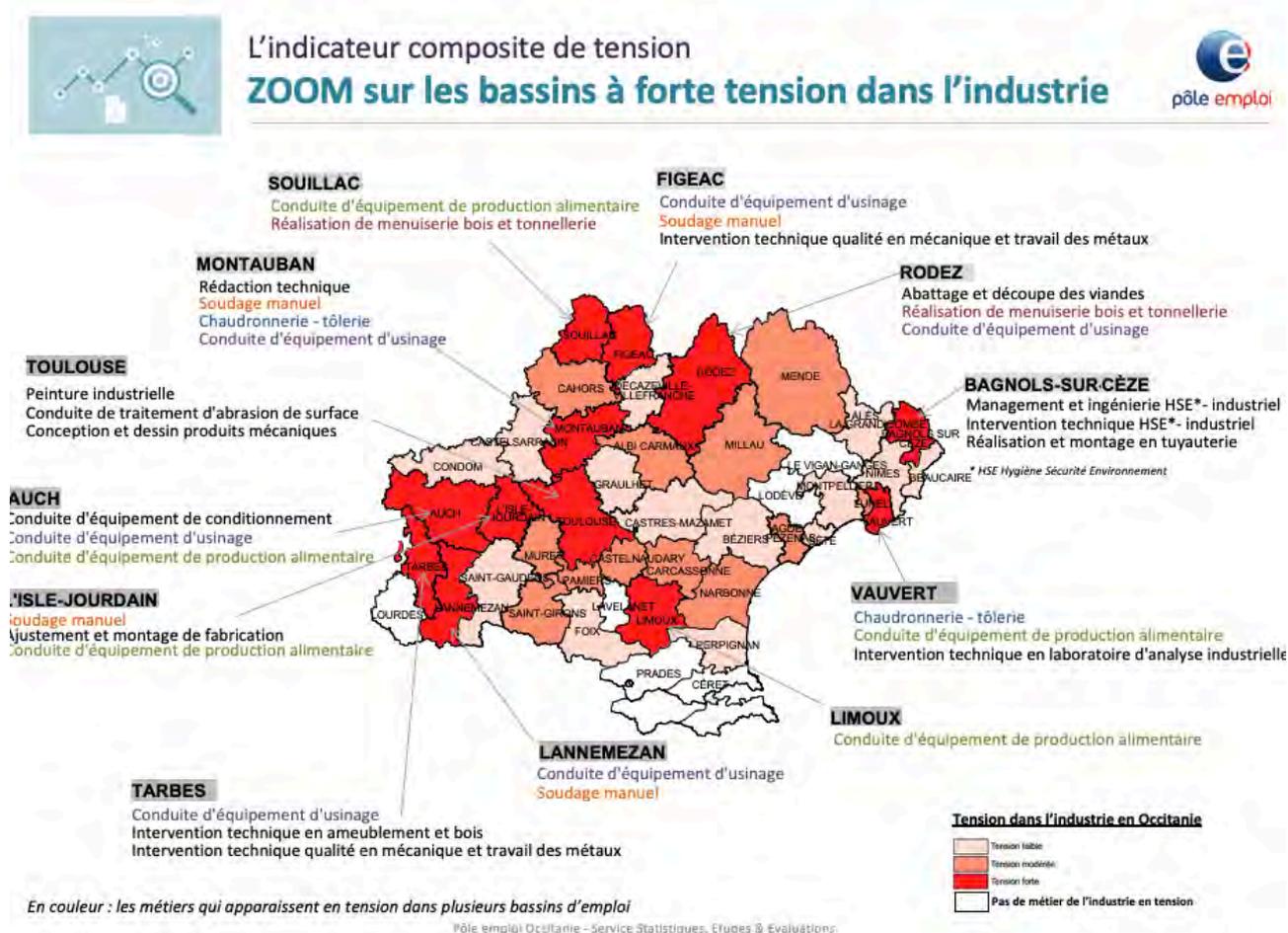
³⁷ Ces chiffres d'intention sont à relativiser par rapport à la réalité des embauches.

Les sous-familles où l'on observe le plus de tensions sont la mécanique et la conception. Les métiers qui recrutent le plus sont listés ci-dessous :



Sur ce point, il semble nécessaire de faire le lien avec la formation professionnelle et de proposer du sur-mesure aux territoires.

Il y a de grands écarts entre les différents bassins industriels, qui ne rencontrent pas du tout les mêmes problématiques, comme le montre la carte ci-dessous :



Le cas spécifique de certains territoires

Par exemple, le territoire Lacq/Pau/Tarbes souffre d'un taux de chômage proche de la moyenne nationale, mais on constate néanmoins des écarts significatifs entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Les entreprises ont évoqué une difficulté grandissante pour recruter sur le territoire entre les niveaux CAP et BAC+2 malgré un accompagnement fort et du sur-mesure de l'UIMM et de l'IUT de Tarbes, et la présence d'un pôle universitaire de près de 6 000 étudiants à Tarbes et 12 000 étudiants à Pau. De plus, les services publics sont plus nombreux sur le territoire palois que sur le territoire tarbais.

Sur le territoire du Gers, certaines entreprises se sont organisées pour mettre en place leurs propres formations internes, c'est le cas de l'entreprise Nataïs, leader européen du pop-corn. A travers 2 parcours de formation³⁸, « Tremplin » destiné aux ingénieurs et Bac+2/3, et « Passerelle » destiné aux non diplômés. L'investissement est important, un soutien financier serait nécessaire pour que ce procédé soit étendu, car il permet d'apporter des compétences non seulement sur le site de l'entreprise, mais aussi sur l'ensemble du territoire : les compétences se partagent et les personnes formées ne restent pas forcément chez Nataïs. Une partie des jeunes restent dans l'entreprise, tandis qu'une autre est proposée aux autres entreprises. Il y a un turn-over important sur le parcours « Tremplin », car les ingénieurs viennent chercher une expérience, un projet d'étude...ils se forment puis s'en vont, en revanche sur le parcours « Passerelle » les salariés restent dans l'entreprise qui les a formés. Nous avons constaté les mêmes difficultés et le même contexte dans l'Hérault chez Technilum.

³⁸ <https://www.popcorn.fr/nous-rejoindre/?onglet=parcours-tremplin>

L'industrie a plus de mal à recruter que l'ensemble des secteurs : près d'1 projet de recrutement sur 2 est déclaré difficile, certainement à cause de l'image négative de l'industrie en France. Cependant, les difficultés de recrutement sont en baisse de 4 points en 2019. Mais il faut travailler sur l'image de l'industrie auprès des jeunes et modifier son approche en terme de valorisation de l'industrie, notamment en exploitant plus les start-ups, qui ont un gros succès auprès de ce public. L'horizon s'éclaircit : l'image de l'industrie progresse fortement chez les jeunes, tirée par l'innovation et le made in France. Les résultats de la 7^{ème} édition du baromètre « les jeunes et l'industrie » révèlent que l'opinion à l'égard de l'industrie atteint un pic inédit : 80% des lycéens en série S ou technologique ont une bonne opinion de l'industrie. 61% des lycéens interrogés aimeraient travailler dans la filière technologique. Pourtant moins d'un lycéen sur deux déclare que ses parents ou professeurs leur proposent cette voie. Et c'est encore plus vrai pour les filles : 7 lycéens sur 10, tous sexes confondus, considèrent que l'on encourage moins les filles que les garçons à faire ce choix.

Le cas spécifique d'Airbus

Au cours des auditions réalisées, Airbus a cité quelques-unes des actions mises en place par le groupe sur les champs de l'emploi et de la formation, à savoir : la promotion des métiers aéronautiques auprès des lycéens via la manifestation « Les ailes du campus », dans laquelle sont associées de nombreuses start-ups, des activités en réalité virtuelle, des ateliers de construction de drones,... ; l'organisation de cycles de conférences afin de donner des perspectives et susciter des vocations aux jeunes ; la création de nouvelles formations en peinture aéronautique, montrant qu'une entreprise peut tout à fait créer une formation pour répondre à un besoin spécifique ; ou encore la réalisation de « job dating » regroupant toutes les entreprises qui recrutent sur un même secteur.

D'un autre côté, le groupe Airbus manque de techniciens sur les postes en fabrication, à court et moyen terme. Pour remédier à ce problème, il propose de faire évoluer le contenu des formations pour qu'elles correspondent aux besoins de l'industrie du futur. Il propose aussi une anticipation de la part des industriels : il y a un manque de communication sur les besoins en compétences, et cela pose problème pour les opérateurs publics de l'emploi car ils n'ont pas de vision précise de l'emploi à court terme. Il suggère également de modifier l'approche des recruteurs : oublier le CV, travailler plus sur l'habileté et la motivation (sur le modèle de Pôle Emploi : le recrutement par simulation). Il y a de nombreux acteurs dans les territoires concernant la GPEC, cela mérite une simplification.

2. Des solutions à trouver face au manque de qualifications et de compétences

Il y a un vrai manque de compétences dans l'industrie et la construction. On observe par ailleurs un manque de motivation des candidats. La formation professionnelle et l'alternance sont des leviers importants dans l'industrie pour développer les compétences : la Région est leader dans ce domaine. Au cours des auditions réalisées, il nous a été indiqué qu'en mai dernier, la Région a signé avec le Ministère du Travail le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (PIC), à hauteur de 1,4 milliard d'€, qui va permettre de former - dès 2019 - 20 000 jeunes et demandeurs d'emploi supplémentaires. Il s'agit en priorité des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones de revitalisation rurales, travailleurs handicapés, seniors, et d'augmenter ainsi le nombre de demandeurs d'emplois formés en Occitanie. Ce plan a pour ambition de favoriser des parcours de formation, afin de faciliter le développement dans les métiers faisant l'objet de difficultés de recrutement liées au manque de compétences, ou dans les métiers émergents, et de contribuer au développement des filières stratégiques de l'économie régionale. Mais relever le défi de la compétence passe aussi par la modernisation de la formation, via de nouvelles approches pédagogiques, de nouveaux modes d'accompagnement, de nouveaux outils liés aux nouvelles technologies...La Région s'engage à maintenir un haut niveau de formation des demandeurs d'emploi à hauteur de 877 millions d'€ sur les 4 ans à venir. Le PIC est un véritable booster de compétences. L'Occitanie est la première région de France en nombre de demandeurs d'emplois formés : 86 000 en 2017, 85 000 en 2018. La région dépasse l'objectif fixé par le PIC (10%) : elle atteint 15% et son objectif est fixé à 20% pour les années à venir.

Le bassin de Rodez est le bassin d'emplois qui a le plus faible taux de chômage de la région et bénéficie de la présence d'une forte économie de production de biens : industrie mécanique (présence de la société Bosch, 1600 CDI), PMI de la filière aéronautique et sous-traitants, aussi grâce à l'agroalimentaire (RAGT, Lactalis, coopératives...). Mais les mutations de l'industrie automobile (filiale diesel) touchent de plein fouet la société Bosch, dont le pouvoir de décision est au siège à Stuttgart en Allemagne. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de compenser les 300 à 350 emplois appelés à disparaître dans le cadre de l'actuelle restructuration et modernisation industrielle du site. Cette situation accompagnée par les collectivités locales, les acteurs économiques dont le CESER, les chambres consulaires, les organisations syndicales et les industriels avec l'État, doit faire l'objet de mesures prévues par les financements des territoires d'industrie et d'une implication forte du cluster Mecanic Vallée :

- sur le volet formation : le projet de formation des salariés porté par la société Bosch doit être mis en œuvre et le financement doit être partagé entre l'État, la Région et les autres collectivités ;
- par l'installation sur le site de Bosch d'une extension du Centre de Formation de l'Industrie en construction à Cambes près de Figeac, pour les besoins de Bosch mais aussi des autres entreprises concernées par les problèmes de formation et de recrutement ;
- ce site doit devenir avec le potentiel de l'usine Bosch qui a le label « Usine du Futur ... » un campus d'excellence industrielle pouvant accueillir des activités nouvelles au titre de la diversification pour la production automobile, mais aussi aéronautique (négociations en cours).

Mais le territoire est confronté à des mutations industrielles notamment de la filière automobile pour les sites de Viviez-Marcillac et Onet-le-Château (Sam-SOGETI-Bosch), dont la filière diesel. Il faut donc anticiper cette situation et investir dans l'innovation technologique, les compétences et la transition pour préserver le tissu industriel par la diversification.

L'opposition entre grandes entreprises et PME doit cesser, et il faut plutôt promouvoir le concept d'entreprises étendues et développer les filières. Pour avancer, il faut un engagement fort de tous, développer plus l'alternance. Celle-ci est un moyen très plébiscité par les entreprises, alors que paradoxalement il ressort des auditions réalisées que les jeunes ont beaucoup de mal à trouver une entreprise qui veuille les accueillir. Moins de 4% des entreprises accueillent des jeunes en Occitanie. Il n'y a que 2 500 jeunes en formation dans les CFAI en France, du CAP au BTS, ce qui ne suffira pas à changer l'industrie française. Les entreprises n'ayant pas les capacités d'accueillir un grand nombre d'apprentis ou d'alternants, il faut travailler à une concertation lycées-entreprises.

Les freins au recrutement : l'offre de services locale et le savoir-être des jeunes

Pour favoriser l'attractivité des territoires, il faut jouer sur tous les fronts :

- la mise à niveau des infrastructures,
- la mobilité et les transports,
- l'accès aux soins pour tous,
- le logement,
- l'appareil de formation,
- le confort de vie proposé (culture, sport, loisirs...),
- l'emploi du conjoint,
- l'information et l'orientation des jeunes,
- la présence de services publics.

Les territoires éloignés des métropoles doivent développer des stratégies pour maintenir, attirer les entreprises et aider les entreprises à capter les actifs.

La mobilité géographique est un frein très important au recrutement. Par exemple, sur Sète ou Tarbes : les difficultés de déplacement, techniques, culturelles, nécessitent un accompagnement, mais cela ne passe pas simplement par le fait de financer des permis de conduire, il peut s'agir aussi de réparer des véhicules, de prêter des véhicules en attendant l'achat (travail avec des garages solidaires, auto-écoles...).

Sur Figeac, Pôle Emploi travaille actuellement sur une expérimentation qui sera étendue au Territoire d'Industrie du Gard Rhodanien : aller chercher des demandeurs d'emplois inscrits dans d'autres régions, avec des compétences industrielles dont il n'y a plus besoin dans leur région d'origine, et leur propose un « pack installation », une aide à trouver un travail pour leur conjoint, etc.

Comment rendre plus modernes les recherches d'emploi tout en restant accessible aux procédures du monde de l'industrie et en donnant le maximum de consistance aux postes proposés ? L'initiative « volontariat territorial en entreprise (VTE) » s'attache à répondre à cette question. Ce mécanisme, inspiré du volontariat international en entreprise (VIE) créé en 2000 qui emmène chaque année environ 10 000 étudiants à l'étranger, permet à des jeunes diplômés de travailler dans des PME industrielles. L'Etat et BPIFrance se sont fixés un objectif de 100 VTE signés au niveau national durant la phase expérimentale qui débutera en septembre 2019. Le VTE propose aux étudiants et jeunes diplômés un an d'expérience dans une PME ou une ETI industrielle, implantée notamment dans les « territoires d'industrie ». C'est une véritable opportunité pour apprendre et prendre des responsabilités pour les jeunes diplômés.

Focus sur la jeunesse

Pourquoi les jeunes diplômés ne trouvent-ils pas d'emploi ? Lors des auditions réalisées, il a été dit à plusieurs reprises que les jeunes ont du mal à franchir les portes des entreprises. « Ils ne plaisent pas, ils n'ont pas les bons codes comportementaux, la bonne motivation ». Il faut que l'industrie comprenne que la jeunesse a changé. Les valeurs de la métallurgie, basées sur principalement l'expérience, sont « non reçues » par les jeunes. L'industrie américaine a les mêmes problèmes de recrutement, mais les patrons changent, et ont compris qu'on ne changera pas la jeunesse américaine. Il y a un fort besoin de les préparer aux codes comportementaux, « les entreprises rencontrent rarement des problèmes de compétences mais le plus souvent des problèmes de savoir-être ». Il y a un travail commun à mettre en place, il faut se parler et ne pas rester bloqué sur sa posture. Il faut travailler ensemble et cesser de croire qu'on peut sélectionner et formater.

Qu'en est-il de l'appareil de formation ?

Aujourd'hui, selon le Rectorat, l'appareil de formation est correctement dimensionné, il n'y a pas de carence en compétences, mais plutôt un problème d'attractivité des formations.

Il ressort des réunions sur les territoires, la nécessité de mettre en place des formations correspondant aux besoins exprimés par les élus et responsables économiques (ex : Nogaro).

Il est notamment nécessaire d'avoir une réflexion sur l'attractivité des CFA. Il y a quelques CFA attractifs, comme le lycée Airbus qui sélectionne 105 jeunes en bac pro par an (sur plus de 700 candidatures annuelles).

IV. RENFORCER LES LIENS ENTRE L'INDUSTRIE ET LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

En application du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région propose un ensemble de dispositifs de soutien adaptés aux différents niveaux de maturité technologique du concept au transfert. Ces dispositifs forment un ensemble cohérent pour l'appui au transfert de technologie, au financement des projets de recherche, notamment pour les PME, et à l'accompagnement d'entreprises innovantes.

La présence d'une offre de formations de l'enseignement supérieur dans les villes universitaires d'équilibre³⁹ ainsi que l'accès des jeunes à ces formations sont des enjeux pour la Région. La consolidation des infrastructures, la création de nouveaux campus ou encore la formation à distance sont des outils qui doivent être discutés en concertation avec tous les acteurs locaux des territoires.

Dans le cadre de la saisine adressée au CESER Occitanie, la question des liens entre l'industrie et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a particulièrement été examinée. Cette partie sera l'occasion de soulever les opportunités d'action pour renforcer ces liens notamment en matière de gouvernance.

1. De l'importance du lien entre l'industrie et les acteurs de la recherche et de l'innovation pour les écosystèmes territoriaux

Il est reconnu que pour rester compétitives, les entreprises doivent développer de nouveaux produits, services ou processus de fabrication et/ou commerciaux. Le passage d'une nouvelle idée à une innovation, qui permettra à une entreprise de surmonter l'obsolescence de savoirs et de technologies, nécessite de mobiliser des sources de connaissances nouvelles qu'elle n'est pas toujours en mesure d'internaliser. Il devient donc nécessaire pour les entreprises de se structurer et de collaborer non seulement ensemble mais aussi avec d'autres acteurs notamment des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

Les auditions conduites dans le cadre de ces travaux notamment auprès de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Haute-Garonne, ont révélé l'intérêt pour les TPE, PME et ETI de se regrouper afin de jouer, ensemble, le rôle de relais de croissance pour chacune. Ces regroupements ont été formalisés en France en 1998 avec l'appel à projets de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) sur les Systèmes Productifs Locaux⁴⁰. Plusieurs initiatives françaises au niveau de l'Etat ou des Régions ont, par la suite, donné lieu à des politiques de labellisations et/ou de financements (ex : grappes d'entreprises) afin de permettre la concentration géographique de « groupes d'entreprises et d'institutions associées dans un champ particulier, géographiquement proches et liées par des attributs communs et des complémentarités qui s'affrontent et coopèrent », ⁴¹ communément appelés clusters. Bien que les politiques de labellisations des clusters aient en partie été abandonnées en France, certaines Régions dont l'Occitanie aident financièrement à la structuration de filières. Ces clusters émergent à partir du territoire pour créer une animation, contribuer à un objectif commercial (réponses à appels d'offre), mutualiser des services transversaux (ressources humaines, achats, exports...) et/ou innover. Il apparaît alors fortement recommandable que les projets locaux menés dans les Territoires

³⁹ Sur un territoire marqué par de fortes disparités entre unités urbaines métropolitaines et territoires ruraux, 18 Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) maillent le territoire : Albi, Auch, Cahors, Castres-Mazamet, Figeac, Foix et Ariège, Millau-Saint Affrique, Montauban et Tarn-et-Garonne, Rodez et Ouest Aveyron, Tarbes, Nîmes-Alès, Béziers, Carcassonne, Florac-Mende, Narbonne, Perpignan, Sète, Font Romeu.

⁴⁰ DATAR, Réseaux d'entreprises et territoires. Regards sur les systèmes productifs locaux. Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action nationale. La Documentation française. Paris, 2001, 181 pages.

⁴¹ Michael PORTER, Choix stratégiques et concurrence. Techniques d'analyse des secteurs et de la concurrence dans l'industrie (1982), Economica, 1999.

d'industrie, tels qu'ils sont prévus dans l'initiative gouvernementale, s'appuient sur un ou plusieurs clusters. Si ces structures n'existent pas, elles devront émerger du territoire ou être encouragées par les pouvoirs publics.

Les politiques d'innovation ont par la suite, au début des années 2000, été marquées par une volonté de rapprochement des entreprises et des organismes publics de recherche. Ce rapprochement a été imaginé à l'occasion de la nouvelle politique d'aménagement du territoire⁴² en 2002 et formalisé au travers du lancement de la politique des Pôles de compétitivité le 14 septembre 2004. Cette politique s'inscrivait dans un contexte qui affirmait que les activités d'innovation émergeaient avec une logique de proximité géographique. Néanmoins, un certain nombre de travaux repris dans une analyse de la littérature par Boschma (2004)⁴³ ont montré que, bien qu'importante, la proximité géographique n'est pas suffisante. Ainsi, Steinmo et Rasmussen (2016)⁴⁴ indiquent que la proximité sociale est un élément aussi important que la proximité géographique dans la construction des collaborations en ce qui concerne les entreprises en ingénierie. De plus avec le temps, l'importance de la proximité géographique s'efface au profit d'une proximité cognitive. La formation en alternance et les stages plus ou moins longs en entreprise, la formation continue des salariés dans les établissements d'enseignement supérieur, le recrutement de diplômés de ces mêmes établissements mais aussi l'appartenance à une même structure organisée comme les Pôles de compétitivité ou les Instituts de recherche et technologie (IRT) contribuent au rapprochement de l'entreprise et du monde académique. Si la proximité géographique favorise les premiers contacts et la mobilité croisée entre le monde académique et celui de l'entreprise, la construction de projets collaboratifs nécessite souvent une connaissance réciproque préalable des parties.

La commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation installée le 27 juin 2014 auprès de France Stratégie, dans son avis sur la politique des pôles de compétitivité du 2 février 2017, confirme que « l'impact sur la R&D des entreprises est positif, avec un effet de levier substantiel »⁴⁵. La quatrième phase de contractualisation des pôles avec l'Etat avait, entre autres objectifs, celui de recentrer géographiquement les pôles en limitant leur nombre par thématique pour concentrer les efforts financiers et les mettre en cohérence avec la politique de filières de l'Etat. Néanmoins, les auditions menées lors de ces travaux, indiquent que cette injonction de l'Etat devait également s'accorder avec les objectifs premiers des pôles et la volonté des adhérents des pôles d'assurer le développement d'écosystèmes territoriaux locaux d'innovation. Les pôles ont alors choisi différentes stratégies pour se regrouper (fusion, fédération, absorption) mais toujours avec l'objectif de préserver cet équilibre entre d'une part compétitivité et internationalisation, et d'autre part un maillage territorial local. Quatre pôles de compétitivité⁴⁶ conservent leur siège en Occitanie en 2019 contre sept en 2017⁴⁷. Trois d'entre eux ont leur siège dans une des deux métropoles régionales (Montpellier ou Toulouse). Cette localisation se comprend par la concentration dans les métropoles des organismes de recherche adhérents des pôles. Les catégories et la localisation des entreprises adhérentes dépendent fortement de la thématique des pôles. Les pôles de compétitivité, relativement jeunes en France par rapport à d'autres pays, se sont structurés en fonction de leurs adhérents et de leurs besoins. Le pôle Aerospace Valley regroupe 869 adhérents (dont 66 % de PME) lesquels sont en grande partie concentrés autour de Toulouse et dans une moindre mesure de la Métropole de Bordeaux et des Agglomérations de Pau et Tarbes⁴⁸. En revanche, le pôle Agri Sud-Ouest

⁴² Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) 13 décembre 2002, Matignon Paris.

⁴³ Boschma R., 2004. Proximité et innovation. *Economie rurale*, 8-24.

⁴⁴ Steinmo M. & Rasmussen E, 2016. How firms collaborate with public research organizations: The evolution of proximity dimensions in successful innovation projects. *Journal of Business Research*, 69, 1250-1259.

⁴⁵ Commission nationale pour l'évaluation des politiques d'innovation, 2017. Avis sur la politique des pôles de compétitivité. France Stratégie, 2 février 2017.

⁴⁶ Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Aqua Valley et Derby.

⁴⁷ QUALIMEDITERRANEE a fusionné en 2017 avec AGRISUD-OUEST Innovation. CANCER BIO-SANTE a fusionné avec EUROBIOMED en assemblée générale mixte le 15 mai 2019. TRIMATEC a été placé en liquidation judiciaire en juillet 2018.

⁴⁸ INSEE, 2019. Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le grand Sud-Ouest 2017. 10 avril 2019.

innovation rassemble 310 adhérents (dont 83 % sont des PME) majoritairement situés en dehors des métropoles⁴⁹. Ce pôle a donc développé un réseau de correspondants dans chaque département de la région en partenariat avec les CCI, les agences de développement locales ou encore les Chambres d'Agriculture départementales.

Les industries localisées dans les Territoires d'industrie, tels qu'ils ont été géographiquement identifiés, c'est-à-dire en dehors des métropoles, doivent être en lien avec les organismes de recherche. Les auditions d'entreprises, à l'occasion de ces travaux, mais également d'autres travaux du CESER, ont très souvent révélé une connaissance partielle de ces structures, notamment des Pôles de compétitivité ou des Instituts de recherche technologique, des Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) ou encore des Plateformes technologiques. Il semble nécessaire que l'initiative des Territoires d'industrie puisse contribuer à ce rapprochement.

Par ailleurs, il est essentiel de noter que les auditions et rencontres territoriales réalisées, dans le cadre de ces travaux, ont rappelé que l'excellence de la recherche, qu'il s'agisse de publications ou encore de projets de recherche financés, n'était pas l'exclusivité des centres de recherche métropolitains. A Sète, avec la proximité du littoral et l'écosystème lagunaire, ou encore à Auch, avec la présence d'un CRITT dans le domaine de l'agroalimentaire ou d'un projet interdisciplinaire de télédétection pour suivre les bilans d'eaux et de carbone à différentes échelles⁵⁰, la recherche constitue une richesse pour le territoire, en lien avec les entreprises locales. L'IMT Mines Alès contribue également au développement économique et participe à la création d'activités notamment au travers de son incubateur et de son implication dans les Pôles de compétitivité. **La présence d'activités de recherche dans les villes en dehors des Métropoles, sièges des établissements de tutelle ou de leur délégation, est déterminante pour favoriser le lien entre entreprises et organismes de recherche et doit être soutenue.**

2. L'enseignement supérieur comme levier pour l'industrie dans les territoires

Au-delà de l'attractivité des territoires, **le développement des formations de l'enseignement supérieur dont les IUT dans les villes universitaires d'équilibre est un moyen de former sur place des jeunes qui, grâce aux qualifications acquises, pourront s'insérer dans le milieu professionnel local et contribuer au processus de reprise et de transmission d'entreprises, processus particulièrement précaires en Occitanie.**

Les auditions et les rencontres territoriales réalisées ont clairement souligné l'importance des enjeux du recrutement. La connaissance du territoire est indispensable pour identifier les spécificités locales de l'appareil productif. Certaines entreprises, au-delà d'un certain effectif, envisagent ou ont déjà développé des parcours de formation internalisés visant parfois à intégrer de jeunes cadres ou à créer des passerelles de reconversion professionnelle. L'entreprise Nataïs (Gers) propose à des jeunes diplômés Bac+3 ou Bac+5, un recrutement accompagné d'une formation et d'un coaching sur une période de 2 ans pour leur permettre de mettre le pied à l'étrier dans le monde professionnel (parcours tremplin)⁵¹. Ces initiatives, pour certaines, auraient également leur place en formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur sur des niveaux Bac+3 ou Bac+5 dans les villes universitaires d'équilibre. Tout en rappelant ici que ces établissements doivent délivrer des socles de qualifications de niveau supérieur dans le cadre de formations diplômantes lesquelles s'inscrivent dans le temps long de la vie professionnelle.

Toutes les auditions ont également mis en avant l'importance de la transition numérique pour l'industrie. Au delà des diagnostics proposés dans le cadre des outils de l'initiative Territoires d'industrie, de nouveaux parcours diplômants et des formations qualifiantes devront être proposés aux jeunes et aux salariés dans le cadre de la Formation tout au long de la vie. A ce titre, l'adossement des campus des

⁴⁹ Audition de Vincent Costes, directeur général du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, le 3 mai 2019 (Commission 2 – Gruissan).

⁵⁰ L'unité mixte de recherche Cesbio (UMR 5126) coordonne un programme de recherche qui vise à comprendre et prévoir l'influence de l'homme et du climat sur les ressources en eau et les écosystèmes. Le Cesbio dispose d'une antenne à Auch car plusieurs sites ateliers sont localisés dans le Gers.

⁵¹ <https://www.popcorn.fr/nous-rejoindre/?onglet=parcours-tremplin> (consulté le 22/05/2019).

métiers aux établissements d'enseignement supérieur et des unités de recherche peut également être une plus value en termes de formation.

La présence de formations de l'enseignement supérieur a un impact direct sur l'économie d'un bassin de vie. Par exemple, il est estimé que les 1 500 étudiants du Gers injectent annuellement environ 8 millions d'euros dans l'économie gersoise⁵². La vie étudiante génère également une émulation et une activité en cœur de ville qui vient en complément de l'activité touristique de haute saison (juillet-août). L'IMT Mines Albi implantée il y a 25 ans accueille désormais un millier d'élèves tous parcours confondus. Elle a récemment ouvert un nouveau parcours « Transition numérique et énergie » afin de répondre aux besoins de demain des entreprises. Le Centre universitaire d'Albi, créé en 2002⁵³, a été reconnu comme Institut national universitaire en 2015.⁵⁴ Sur un territoire éloigné des Métropoles, il donne accès à l'enseignement supérieur à près de 4 000 étudiants sur trois campus : Albi, Castres et Rodez. Cet établissement est chaque année parmi les universités françaises qui assurent le meilleur taux de réussite en Licence.

Pour un Campus polytechnique de la mer en Occitanie

Ces éléments confirment l'intérêt pour les villes universitaires d'équilibre de conforter des campus d'enseignement supérieur sur leur territoire. Les Villes universitaires d'équilibre ont aussi vocation à accueillir de nouveaux projets de formation pour lesquels il y a des lacunes. En l'occurrence, **l'Occitanie en Méditerranée doit se placer tout à la fois en laboratoire d'enseignement innovant et exemplaire en matière d'économie bleue et comme un démonstrateur de solutions pour faire face, par ailleurs, à ce qui pèse de plus en plus largement sur les océans.**

Le projet d'un véritable Campus polytechnique maritime, basé à Sète, et dont Sète Agglopol Méditerranée a déjà financé la 1^{ère} étude, a pour objectif de **concevoir un écosystème d'acquisition de connaissances et de compétences articulé sur un lieu pluriel à la fois campus universitaire, lieu de vie, espace de développement (coworking, incubateur...) et de prototypage des activités économiques liées à la mer et répondant aux besoins et attentes émergentes du marché et des acteurs des filières de l'économie maritime en pleine évolution notamment digitale et sociétale.** Il répond à des besoins non satisfaits aujourd'hui :

- anticiper ce que sera le marché futur en identifiant les métiers d'avenir,
- mettre en place de nouvelles approches pédagogiques en renforçant l'innovation technologique et sociétale,
- tendre vers une réorientation des pratiques économiques, industrielles et sociales favorisant des démarches durables et responsables,
- aider au raccourcissement des temps d'incubation et de maturation entre formation et mise sur le marché des projets, créant des emplois qualifiés pour les femmes et les hommes,
- proposer un outil de transformation ouvert à tous et facilitant le passage de la boîte à idées à l'usine à projet,
- s'inscrire dans un projet de formation tout au long de la vie.

⁵² En considérant des dépenses mensuelles de 600 euros pendant 9 mois de présence sur une année.

⁵³ Le centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François-Champollion a été créé en 2002 (Décret n°2002-522 du 16 avril 2002) sous le statut d'établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif et sous la tutelle du ministre en charge de l'enseignement supérieur.

⁵⁴ Le centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion est transformé en un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (Décret n° 2015-1496 du 18 novembre 2015). Il prend le nom d'Institut national universitaire Jean-François Champollion.

Il doit permettre :

- **de reconsidérer et revaloriser les formations techniques**, en particulier à l'aune de la révolution digitale, et de l'accès des jeunes filles aux métiers de l'ingénierie de la mer. Pour mémoire, au collège et au lycée, **les filles autant que les garçons se déclarent majoritairement prêts à faire des études scientifiques**,
- **de s'appuyer sur les principaux secteurs industriels et de services** qui feront l'économie maritime d'usage de demain,
- **de faire un pont entre science et industrie** par l'incubation des projets et le développement de startups innovantes,
- **de favoriser l'interconnexion et la fertilisation croisée des réflexions sociétales** et des rencontres interdisciplinaires inspirantes qui devront les nourrir,
- **de mettre en place une plateforme d'échanges en réseau avec d'autres campus des métiers**, notamment à Brest, et en Catalogne ...

Quatre domaines de formation initiale, continue ou en alternance devraient ainsi être déployés :

- la maritimisation des métiers terrestres, de l'ingénierie traditionnelle aux nouvelles applications digitales qui conditionneront, demain, la croissance économique en passant par tous les secteurs experts que compte notre rayonnement maritime national et international,
- la gestion intégrée des zones côtières, dans le cadre de la multiplication des usages dans une zone côtière de plus en plus contrainte, en incluant la problématique de la gestion de l'eau et des zones humides,
- la permaculture de la mer, pour satisfaire des besoins alimentaires croissants, de source animale comme végétale,
- les coopérations internationales portuaires associées aux développements des échanges mondiaux dans le cadre d'une approche respectueuse de la ressource, environnementale comme foncière.

Les partenaires qui devraient être associés (liste non exhaustive) :

- les Universités de Montpellier (UMR MARBEC / OSU OREME / IUT de Sète / Institut Electronique des Systèmes / Laboratoire d'Informatique et de Robotique), de Perpignan et de Toulouse Paul Sabatier,
- le Campus des métiers du nautisme de Canet-en-Roussillon,
- le Cluster maritime français,
- l'Institut Français de la Mer,
- le GICAN,
- l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Saint-Exupéry à Toulouse,
- l'Observatoire marin de Banyuls-sur-mer (CNRS),
- le CNAM Montpellier,
- l'Ifremer et l'Institut de Recherche et de Développement (IRD),
- le Centre du littoral et de la mer (CELIMER),
- le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée,
- Suez Environnement,
- EDF Occitanie,
- le CNES,
- le secteur associatif concerné.

Pourquoi à Sète ?

Sète est le siège de l'Établissement Public Régional Port Sud de France, 1^{er} Port polyvalent d'Occitanie qui concentre des activités de commerce, de pêche et de plaisance. Son poids économique est très important. C'est la seule cité maritime d'Occitanie située entre la mer et l'étang (Thau), regroupant de très nombreux métiers de la mer : métiers portuaires, pêche (petits métiers mer-étang, chalutiers, senneurs,) ostréiculture, aquaculture.

On y trouve :

- le siège du Parlement de la Mer, présidé par le premier Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
- le CEPALMAR, présidé par un Conseiller Régional,
- l'Ifremer, avec une installation importante à Sète et sa plateforme expérimentale de Palavas, la plus grande infrastructure dédiée à la recherche dans le domaine de la pisciculture marine, et la 3^{ème} en Europe. Elle accueille des chercheurs du CIRAD (Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement), de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), de l'INRA (Institut pour la Recherche Agronomique) et des chercheurs privés,
- le Lycée de la Mer Paul Bousquet est le 1^{er} lycée de France à proposer des formations spécifiques et des équipements remarquables et uniques en France. Les officiers du grand armement CMA-CGM (2^{ème} mondial) viennent s'y former à la sécurité,
- l'IUT de Sète,
- l'Institut Français de la Mer (IFM) d'Occitanie, en lien avec l'Institut Français de la Mer à Paris.
- Sète Agglopôle – Méditerranée,
- le Comité Régional Conchylicole de Méditerranée (CRCM),
- le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).
- le Musée de la Mer,
- le 2^{ème} plus ancien cercle nautique de France, après Cannes.

Le portage du projet sera effectué par une association regroupant les représentants des composantes majeures investies dans le projet.

En matière de gouvernance, il est prévu un Comité de Pilotage (COPIL) regroupant les experts régionaux et nationaux du secteur, ce qui doit permettre d'impliquer réellement tous les acteurs concernés dans la stratégie et les orientations, en prise directe avec l'évolution du monde de l'économie maritime.

Ce Campus polytechnique de la mer sera à la fois un outil d'ancrage territorial mais aussi un facteur d'attractivité territoriale pour notre région qui pourra rayonner à l'international sur le thème de la formation, de l'innovation aux métiers futurs de la mer.

V. CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITÉ

Pour rendre les territoires hors-métropoles attractifs tout en maintenant un développement industriel durable et équilibré, il est indispensable que soient présents dans ces zones des services publics et des services aux publics (services de santé, scolaires, culturels, sportifs, de loisirs, etc.). D'autres éléments peuvent être considérés comme essentiels pour préserver et développer le tissu économique et social sur ces zones : l'infrastructure, le logement.

Il existe, en Région Occitanie, plusieurs chantiers à engager dans le cadre de la mobilité et du désenclavement. Deux exemples, parmi d'autres, sont Figeac et Auch. Figeac avec 8 000 habitants, dont 1 400 salariés pour le leader européen des hélices d'avion, souffre de difficultés d'accès. Nous rencontrons ces mêmes difficultés sur Auch. Il sera essentiel d'anticiper le Programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) dans le cadre du nouveau CPER (2021).

D'autres leviers sont à activer : le THD (Très Haut Débit) sur tout le territoire, le développement du télétravail, les déplacements en voiture partagée (Groupement d'entreprises).

L'accès au logement constitue également un élément important de l'attractivité sur les territoires. Deux initiatives visant le développement des programmes de rénovation des bourgs centre et le développement de logements de courte durée pour accueillir les alternants, peuvent être prioritaires. D'autres actions en faveur de l'attractivité peuvent être signalées comme la facilitation de l'emploi pour le conjoint.

Toutes ces actions concourent à créer le cadre qui va aider la Région à entrer dans l'industrie du futur afin de construire des territoires de compétitivité industrielle.

PRÉCONISATIONS

La genèse des entités économiques nommées « Entreprises », quels que soient leur nature, leurs implantations, leurs formes et métiers, leurs tailles et leurs statuts ont à l'origine un point commun : leurs fondateurs ont démarré leurs activités sur la base d'une « fonction utile » bienvenue sur le marché. Cette fonction associée à un métier reconnu pour ses productions ou services répond aux besoins des clientèles qu'ils avaient identifiés.

Il est donc nécessaire de retenir, que c'est le métier qui précède l'entité économique, et pas l'inverse... Cependant, la femme ou l'homme « qui porte et pilote l'entreprise » doit considérer à l'identique la fonction métier et l'importance d'une bonne gestion de l'entité économique créée.

Il est important de considérer l'équation : « Métier + Entité économique = Entreprise & résultats ».

Ce qui n'est pas si évident depuis quelques décennies où le facteur entité économique domine, et efface en arrière-plan l'importance du métier et de ses savoirs productifs.

En réponse à la demande de la Présidente de Région, le CESER apporte les préconisations suivantes, répondant aux trois points identifiés par la saisine :

1. Sur la question de la gouvernance et du renforcement du pilotage du dispositif par la Région en lien étroit avec les dispositifs Régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles :

Le CESER, institution représentant la société civile organisée, considère qu'une place doit être réservée à ses représentants dans chaque territoire d'industrie.

Les acteurs économiques et sociaux, à travers les Conseils de développement prévus par la loi NOTRe (Intercommunalités et PETR), doivent être associés aux comités locaux de projet pour une meilleure appropriation collective des dynamiques en cours. Il faudra également y associer les partenaires sociaux.

Le CESER insiste pour que la Région, dans un souci d'information et de constantes mises à niveau de l'ensemble des parties prenantes, assure la promotion des activités et services liés au développement ainsi que la hiérarchisation de ses actions pour permettre au plus grand nombre d'industries ciblées d'adhérer au dispositif.

Le CESER préconise de renforcer les partenariats, les mises en réseau des acteurs, il préconise notamment que les industriels participent plus à la formation, et suggère d'associer également les parents d'élèves. Sur la question de l'orientation et de la formation, il est nécessaire de faire vivre au plan local une mobilisation active avec la communauté éducative, les acteurs économiques et les familles pour répondre aux urgences créées par les pénuries de main d'œuvre et aux besoins des personnes privées d'emploi. Le CESER conseille à la Région de travailler de façon fédérée. Ce qui fait la force d'un bassin d'emploi, c'est l'esprit collectif, il faut aller sur des regroupements stratégiques. Le CESER Occitanie souhaite notamment qu'une meilleure place lui soit accordée dans la gouvernance du dispositif « Territoires d'Industrie ». Le CESER préconise que la Région identifie l'ensemble des acteurs « territoires d'industrie » par territoire, de façon à impulser une dynamique sur tous les territoires afin de renforcer et développer leur industrie.

Dans le même sens, le CESER préconise que les organisations syndicales soient associées à la gouvernance dans les territoires où il n'y a pas de comité de développement.

Le CESER recommande que l'agence de développement AD'OCC soit systématiquement présente dans les comités de projets locaux des Territoires d'industrie. Il y existe une diversité d'acteurs locaux de l'innovation (Pôles de compétitivité, IRT, SATT, organismes de recherche et d'enseignement supérieur,

référents ASESRO⁵⁵...) qui peuvent être de précieux relais entre les entreprises et les organismes de recherche. Pour tenir compte de cette diversité, le CESER recommande également que ces structures soient représentées dans les comités de projets locaux, tout au long de la contractualisation.

Compte tenu du fait que les secteurs agroalimentaires et bois sont constitués de multiples TPE/PME réparties sur l'ensemble du territoire, le CESER préconise, en termes de gouvernance, d'associer au Comité de projet local (binôme élus/industriel) :

- les acteurs locaux (dont les CCI),
- les organisations professionnelles et interprofessionnelles, qui ont une bonne connaissance des territoires et des entreprises (en particulier des TPE/PME, qui nécessitent un renforcement de l'accompagnement et des aides, y compris pour les zones connexes aux TI),
- et les partenaires sociaux.

Pour la filière forêt-bois plus spécifiquement, le CESER préconise une gouvernance qui appréhende concrètement les dynamiques et les ressources de proximité, en fonction de leurs particularités et des facteurs d'échelles qui leurs sont propres. La création d'un projet novateur de ceinture agro-forestière régionale, reposant sur une concertation et une collaboration étroite entre professionnels et organismes de recherches comme le CIRAD, l'INRA,... pour le choix des essences et des meilleures techniques forestières, permettrait en amont d'assurer la protection des espèces forestières durables et utiles dans la lutte contre le changement climatique et nécessaires à l'approvisionnement de toute une filière, de la construction à la chimie verte en passant par l'énergie. Les dynamiques locales peuvent venir en appui pour stimuler des projets d'industrie, valables pour tous.

Pour la filière agroalimentaire à titre illustratif de ces préconisations, on peut citer l'expérience de l'Association de Développement Agricole de l'Ouest Audois (ADAOA) dans le Lauragais, qui a initié un projet agroalimentaire progressif en partenariat et en complémentarité avec de grandes entreprises locales. L'objectif final étant de développer la commercialisation et la restauration hors domicile, en commençant par l'agriculture (maraîchage de plein-champs), l'ADAOA, s'est heurtée, pour développer son projet, à un manque d'outils de transformation et à des contraintes administratives et financières.

2. Sur la question de l'importance d'une approche résolument pragmatique du dispositif en réponse aux besoins précis formulés par les territoires :

Le CESER recommande que les projets locaux s'appuient directement sur au moins un cluster de filières ou sur un cluster transversal. Ces clusters permettront également d'assurer les liens entre les entreprises et les organismes de recherche.

La transition écologique doit être au cœur de la politique de « Territoires d'industrie » notamment en s'appuyant sur les Contrats de Transition Ecologique (ex : Gard Rhodanien). Le CESER préconise que la Région identifie et soutienne les projets qui portent sur les mutations écologiques et la cohésion sociale : ESS, SCOP, ...

Cela pourrait être défini par des indicateurs spécifiques pour des aides publiques, en complément du financement du dispositif TI.

Le zonage des territoires d'industrie s'il ne peut être modifié, ne doit pas empêcher les autres territoires de bénéficier de financements nécessaires à leur développement pour la création de richesse durable (ingénierie d'accompagnement, moyens financiers, simplification...)

La sélection devrait privilégier les projets qui aident aux réseaux, au maillage, au développement commun.

⁵⁵ L'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO) a été installée le 18 décembre 2017. Elle est co-présidée par la Région et les deux COMUEs. <https://www.laregion.fr/Assemblee-des-sites-de-l-enseignement-superieur-et-de-la> (consulté le 22 mai 2019).

Par rapport au zonage des Territoires d'Industrie, le CESER préconise de tirer profit de l'effet « laboratoire » de « Territoires d'industrie » pour étendre à terme le zonage et inclure des périmètres non pris en compte à ce jour ; pour les secteurs de l'IAA et du Bois qui transforment des ressources régionales essentielles à l'attractivité de la région (environnement, alimentation,...) et contribuent au maillage du territoire par l'activité et les emplois de TPE/PME, ces zonages pourraient être plus efficaces.

En terme de projet économique, visant à réindustrialiser un territoire (dans ou hors TI), en conservant la valeur ajoutée et les emplois localement, le CESER suggère de veiller à :

- l'existence ou à la mise en place d'outils de transformation de proximité adaptés à la taille des projets (moulins,...),
- à la simplification et/ou à l'accompagnement du montage des dossiers de financements,
- à l'adaptation du règlement d'attribution des aides financières pour de petits projets (comme la nécessité de 50 % d'autofinancement).

3. Sur la question de l'attention à porter au volet Emploi-Formation-Métiers et Compétences, vecteur majeur de la réussite du programme :

Le CESER Occitanie préconise une meilleure prise en compte des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement, freins à l'emploi. Sur le plan de l'attractivité et des difficultés de recrutement en formation, il faut noter l'importance de la problématique de la mobilité, du transport et du logement sur les territoires isolés, du rapprochement des conjoints...

Le CESER préconise un accompagnement plus fort au développement des entreprises existantes et à leurs besoins en compétences, via un fléchage des dispositifs de soutien à la formation à destination des entreprises inscrites dans le dispositif. Les installations de nouvelles entreprises restent marginales, et concernent majoritairement des TPE, l'installation de grandes entreprises reste rare (1 ou 2 par an). Il est primordial de soutenir et valoriser l'existant.

Le CESER souhaite une action renforcée sur la féminisation des métiers de production et du numérique dans l'industrie, les Campus des Métiers et Qualifications pouvant être le bras armé de la Région sur cette question (exemple : marainage en entreprise).

Concernant le développement de l'attractivité de la filière mécanique industrielle du territoire, le territoire compte plus d'emplois qualifiés que de viviers de recrutement. **Le CESER préconise de travailler sur l'information, la communication positive auprès des jeunes**, dans les salons ou les forums, mais également sur les liaisons écoles-entreprises. Il faut élaborer un vrai plan de communication autour de l'industrie, et notamment autour des entreprises qui prospèrent, car le développement économique crée de la valeur et une dynamique de territoire. C'est pourquoi le CESER a proposé à l'Etat et à la Région d'installer un comité stratégique à l'échelle des territoires d'industrie de la filière automobile, pour discuter de mutation, du renforcement des compétences, de la formation, des solidarités industrielles avec le cluster régional Automotech, territoires d'industrie de la Mecanic Vallée.

Le CESER préconise la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'évolution des emplois dans l'industrie en 2020 :

- des emplois moins pénibles,
- une industrie automatisée,
- la féminisation des emplois,
- travailler sur l'acceptabilité de l'industrie dans les territoires.

Il convient de reconsidérer les conditions d'accès des jeunes filles aux formations techniques et/ou scientifiques, en vue de valoriser sans complexe leurs « talents » dans les emplois les plus hautement qualifiés (par exemple : métiers ingénierie de la mer).

Le CESER Occitanie propose une répartition équitable des Campus des Métiers et Qualifications sur l'ensemble du territoire régional et surtout dans les 10 territoires identifiés comme « Territoires d'Industrie ».

Le CESER préconise la réalisation de Schémas Départementaux des Formations, en lien avec les Schémas régionaux, l'Education Nationale et les entreprises, reflétant les besoins industriels en compétences. Pour les mettre en place, les entreprises connaissant des pénuries de main d'œuvre devront travailler en synergie et s'adresser à un guichet unique (à déterminer), afin de faire remonter leurs besoins précis en compétences, à court, moyen et long terme. Les besoins des entreprises doivent être exprimés de manière organisée afin de pouvoir y apporter des réponses adaptées par tous les partenaires. Un jeune formé sur le territoire a plus de chances de vouloir y rester par la suite.

Au cours des auditions réalisées, les entreprises ont relevé la lenteur de la mise en place d'une formation au niveau national. **Le CESER propose la mise en place d'une offre de formation complémentaire** à celle proposée par l'Education Nationale qui se concentrerait sur le long terme, et qui viendrait répondre aux besoins à court et moyen terme des entreprises. Elle pourrait être pilotée par les Branches ou les entreprises elles-mêmes.

Parmi les actions prévues dans le PIC, il y a une formation à distance sur le savoir-être dans les métiers du tourisme. **Le CESER propose que ce type de formation soit étendu au secteur industriel.** Les entreprises devront aussi veiller à accompagner les jeunes dans leur parcours de formation. Il faut aller vers un effort pour organiser un accueil de tous les salariés, un accueil personnalisé, pour qu'ils soient rapidement en osmose avec les valeurs et les codes de l'entreprise.

Le CESER préconise une personnalisation des parcours et une hausse du niveau de qualification. Il est nécessaire d'aller vers une complémentarité de l'offre de formation qu'elle soit initiale ou continue, et vers une sécurisation des parcours et une progressivité des niveaux de qualification. Le CESER souhaiterait que soit facilitée l'entrée en formation des demandeurs d'emploi, à l'exemple de Pôle Emploi qui met en place des actions avec les branches professionnelles pour faire découvrir les métiers en tension (périodes d'immersions...).

Concernant la réactivité de l'appareil de formation, **le CESER préconise de former les enseignants aux nouvelles technologies.** Le but étant ici de professionnaliser les formations, de répondre plus rapidement aux besoins en formation, d'apporter aux professionnels une meilleure connaissance des formations (via une cartographie notamment), et de développer les formations aux métiers de demain, de créer des parcours de formation originaux. Le territoire a une capacité à former 2 à 3 fois plus de personnes dans le domaine industriel, mais il manque cruellement de jeunes. La compétence, ou surtout l'appétence des jeunes pour le domaine du numérique est un atout pour le rendre plus attractif.

Le CESER souhaite un accompagnement des entreprises vers l'industrie 4.0, les entreprises doivent pouvoir évoluer et être aidées dans leur adaptation numérique, qui est la clé des usines du futur, pour cela il est nécessaire d'apporter une clarification de l'industrie du futur : l'explicitier et indiquer quels sont les paliers à franchir. Comment accompagner la mutation ? Il s'agit de réactualiser les plateaux techniques existants dans les centres de formation en considérant les évolutions technologiques, former les formateurs aux nouvelles technologies, mettre en place de nouvelles méthodes pédagogiques incluant ces nouvelles technologies, donner du sens à la formation en lien avec le monde industriel, développer de nouvelles formations alliant la mécanique et le numérique.

De nombreuses TPE/PME rencontrent des difficultés car elles n'ont pas les compétences en interne. Les entreprises connaissent bien leur process, leur environnement mais se sentent souvent perdues dans la transition vers le digital.

Toutes les actions visées dans ce plan concourent à construire le cadre qui va aider la Région à entrer dans l'industrie du futur afin de construire des territoires de compétitivité industrielle.

La dimension humaine est à prendre en compte, l'humain est au centre de la mutation industrielle. **Le CESER demande qu'il soit accompagné et acteur de cette révolution industrielle : un nouveau management est à prendre en compte.** Le volontariat territorial en entreprise serait une aide importante pour le management des personnes.

Au sujet du « nouveau management », lié à l'automatisation, au numérique, aux technologies diverses et variées : les pyramides des âges ne sont pas toujours adaptées à cette évolution, les gens vont devoir s'adapter, chacun a des compétences personnelles liées au numérique, chacun part d'un point de départ différent. Il s'agira de mettre en place un management au cas par cas et un accompagnement au numérique.

Il faut parvenir à montrer que prendre des stagiaires permet de composer un vivier sur le territoire.

Le CESER suggère que le Volontariat Territorial en Entreprise se développe au niveau des entreprises industrielles. Il voudrait que l'objectif fixé à 100 au niveau national soit revu à la hausse. Pourquoi ne pas développer ce concept sur le thème de l'accompagnement à la transition numérique ? Cela pourrait être une approche pour fixer les jeunes sur le territoire.

Face aux difficultés de recrutement et de formation des salariés dans les entreprises, le CESER propose d'étendre la « Prestation conseil en ressources humaines »⁵⁶ des TI (dispositif de diagnostic et d'accompagnement des besoins en compétences du TI, réalisé par la DIRECCTE) à l'ensemble des TPE/PME du territoire régional, avec des financements complémentaires de la Région.

Un exemple issu de la filière forêt-bois :

- sensibiliser, promouvoir et orienter vers les métiers de production et de transformation de l'artisanat, manufacturiers et industriels, en :
 - développant les connaissances et les savoir-faire pratiques pour comprendre et maîtriser ces métiers,
 - en s'appuyant sur les technologies de l'information et la culture du travail collaboratif en réseaux pour créer de nouveaux standards qui s'imposent, en prenant compte des contraintes formelles normatives.

Enfin, le CESER demande au Conseil Régional et à l'État de soutenir le projet de création du Campus polytechnique de la mer, notamment au titre de l'initiative Territoires d'Industrie.

4. Plus largement, autour de l'initiative « Territoires d'Industrie » :

Le CESER attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle-même et les membres du comité de pilotage devront organiser une évaluation des résultats du dispositif « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'Etat des actions correctives à mettre en œuvre.

Par ailleurs, au-delà des territoires d'industrie, le CESER œuvre depuis des années pour le développement d'une politique de sites dans les territoires pour que :

- les formations proposées soient en adéquation avec les spécificités et les besoins des territoires afin de permettre aux villes moyennes et petites villes de contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur ;
- les thématiques et les projets de recherche puissent s'ancrer sur leur territoire et s'intégrer dans les perspectives de développement de celui-ci en associant les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, les collectivités territoriales et les entreprises.

⁵⁶ Conseil RH pour appuyer l'employeur sur sa fonction RH (recrutement, gestion des âges, plan de développement des compétences, organisation du travail, pratiques RH,...) : co-financement de 50 % maximum de la part Etat.

Pour soutenir cette politique de site, des contrats de site ont été mis en place à partir de 2009 et ont constitué de véritables outils de coordination institutionnelle et territoriale, notamment en préparation du Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Ces contrats fédéraient dans un même comité des représentants locaux des établissements d'enseignement de formation et de recherche, des acteurs du monde économique, des acteurs publics et parapublics, le Recteur, Chancelier des Universités ou son représentant et des personnalités qualifiées parmi lesquelles le CESER avait sa place. Néanmoins, le CESER a constaté qu'il n'était plus destinataire d'invitations aux réunions des comités des contrats de site, l'interrogeant sur leur maintien. Ces contrats de sites semblent avoir été abandonnés au profit des dispositifs régionaux du SESRI 2017-2020 et en particulier de l'Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie (ASESRO). Face à l'annonce récente par le Préfet de région du prochain CPER 2021-2026 pour lequel une remontée des demandes régionales est attendue pour octobre 2019, le CESER préconise que soient maintenus et/ou réactivés les contrats de site des villes universitaires d'équilibre ainsi que leurs comités dans lesquels le CESER a toute sa place.

En complément, de nouveaux éléments de contractualisation comme un schéma local de formation, pourrait prendre forme afin de renforcer le continuum bac -3/+3 sur l'information et l'orientation des lycéens et des familles.

Le CESER considère que la transmission des métiers de base et l'actualisation de leur potentiel en intégrant les nouvelles technologies, est le préalable aux bonnes créations et reprises d'entreprises.

Il recommande que les investissements et accompagnements déployés pour soutenir les dynamiques dans les « Territoires d'Industrie » accordent une attention particulière aux projets qui vont dans ce sens :

- des unités de productions, qui mobilisent les métiers et leurs savoirs,
- des marchés porteurs qui stimulent en Occitanie, le maintien des métiers de base,
- des dynamiques et logiques de formations opérationnelles, pour aider ces métiers,
- un effort d'acculturation, de sensibilisation et d'orientations pour remettre à l'honneur, ces filières professionnelles nobles.

Les efforts authentiques dans ce sens doivent être encouragés et soutenus. Qu'ils soient portés par des entreprises, ou des groupes d'entreprises ; unis par des chaînes de valeurs qu'elles constituent, orientés vers des logiques de productions en synergie, qui décuplent le potentiel « Métiers et savoirs productifs ancrés = Emplois directs + indirects en Occitanie ».

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur le financement du dispositif TI : 1.3 milliards d'euros pour 141 territoires d'industrie paraît bien faible pour relancer une stratégie industrielle. Le CESER préconise que la Région puisse accompagner ces territoires en mettant en place sa propre stratégie et ambition industrielle autour de 3 axes : placer l'homme au cœur de l'industrie de demain, développer le croisement entre filières existantes dans la région, agir pour une acceptabilité sociétale de l'industrie.

CONCLUSION

Il devient nécessaire de revisiter les modèles, pour comprendre et voir comment construire les conditions favorables au maintien des savoir-faire fondamentaux des métiers, qui se mettent au service de toutes formes de développements durables de proximité.

Le dispositif « Territoires d'industrie » compte parmi les enjeux celui de simplifier. Comment favoriser les rencontres entre acteurs publics et privés? Comment porter à la connaissance de toutes les entreprises l'information nécessaire pour se fédérer autour du projet? Le CESER Occitanie a pris l'initiative d'organiser des journées de rencontres avec les différents partenaires de deux territoires: le Gard Rhodanien (dynamisme du secteur de l'énergie – technologies de pointe pour l'environnement et l'agroalimentaire) et le Gers (pôles d'excellence aéronautique et agroalimentaire). Ces tables rondes ainsi que les nombreuses auditions réalisées ont permis d'identifier des problématiques différentes dues à l'historique et la présence d'acteurs donneurs d'ordres importants. Il est à souligner que certains enjeux sont communs. Les acteurs présents ont insisté sur :

- le besoin d'optimiser le meilleur compromis possible : « fonctionnement/solution en place »,
- prendre appui sur les dynamiques antérieures existantes réussies,
- **le dispositif « TI » est considéré comme un grand fléchage vers les territoires et l'industrie, écosystème de proximité mis en réseau dans le macro système régional. Il peut servir à mettre en lumière le développement d'une stratégie basée sur l'excellence et l'ancrage. Ces leviers sont possibles et ne sont pas l'exclusivité d'une seule activité ou forme d'entreprise,**
- l'avantage du dispositif est de s'inscrire sur la base de projets locaux guidés par une gouvernance mixte pragmatique et efficace.

Beaucoup d'attentes s'orientent vers deux des enjeux : attirer et simplifier, sans omettre les difficultés rencontrées pour le recrutement et le partage de l'innovation. Compte-tenu de la complexité des dispositifs mis en place depuis des années, il en ressort que **le travail essentiel consiste à dialoguer formellement, régulièrement pour coordonner/organiser les politiques au plus près du territoire.**

Dans le territoire gersois, le sous-développement des infrastructures est évoqué. Les acteurs présents manifestent leur volonté de collaborer et montrent une envie de s'engager malgré le frein que représente le manque de moyens structurels (transports, logements, etc.).

Le CESER, co-organisateur de ces manifestations, se fait écho des participants et signale que l'efficacité et la simplification peuvent être clés. **La Région doit être agile, proactive et travailler avec des facilitateurs qui intègrent les enjeux opérationnels, sociaux, environnementaux et économiques.**

D'autre part, le CESER Occitanie a sollicité les membres du Comité de projet local (binômes : élus/industriels) pour une contribution écrite sur le dispositif « Territoire d'industrie ». Les réponses obtenues confirment l'intérêt des personnalités interrogées pour cette initiative voulant donner une impulsion en faveur de l'industrie et placer les Régions et les Intercommunalités au cœur du dispositif. Les conditions de réussite reposent sur une mobilisation forte de la Région et sur un accompagnement renforcé de l'État.

Le CESER reste engagé et mobilisé pour cette politique qui correspond aux défis de la région Occitanie identifiés par le CESER (Rapport de mai 2016), créer des richesses, renforcer les territoires (hors métropoles), s'inscrire dans la transition écologique et climatique en mobilisant toutes les forces, tous les acteurs.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1

DETAIL DES PORTS DE COMMERCE

Le **port de Sète est le 2nd port français méditerranéen** en eau profonde. De par sa position stratégique, à la confluence des routes maritimes, il constitue une porte d'entrée au Sud de l'Europe.

Ce port est un véritable levier de développement et de croissance économique essentiel à la compétitivité des entreprises productives régionales. Il est le seul de la région à avoir trois activités : la pêche, la plaisance et le commerce. Il a bénéficié d'investissements importants 400 M€ dont 200 M€ privés qui portent leurs fruits puisque le port engrange une forte progression tant au niveau de son CA (près de 1,7 Milliards d'€ d'activités directes et indirectes), 2 600 emplois directs et indirects, qu'en tonnages (4,1 M de tonnes en 2017).

Des entreprises industrielles utilisent le port,

- **TIMAC Agro**, dédié à la nutrition végétale et animale est implanté à Sète depuis 1890 (30 M€ de CA, 200 emplois directs et indirects, 42 000 tonnes de matières premières transitaient par le port avant sa réduction d'activités en mai 2019). En juillet 2019, cette entreprise va accueillir un nouvel atelier d'engrais liquides et ne fera plus que de l'assemblage et du stockage, passant de 46 emplois directs à 8.
- **UNIFERT**, spécialisé dans le commerce de gros de produits chimiques (CA 31,6 M€).
- **LAFARGE Ciments** (CA 11 M€).
- **SAIPOL** (CA 194 M€) est le 1^{er} tritrateur français, qui **est installé sur le port de Sète et dispose d'une usine** de trituration et des silos de stockage de ses importations de graines oléagineuses. Elle assure la première transformation, produit et commercialise à l'export : des huiles végétales brutes, neutres et raffinées, destinées aux marchés alimentaire, énergétique et industriel, des tourteaux pour la nutrition animale, du biocarburant pour le compte de Diester Industrie.

Ces quatre entreprises représentent un CA de 266 millions d'euros.

L'entreprise CAMERON, située à Béziers, utilise un hangar situé sur le port de Sète pour le montage des risers (tubes pour le forage), et exporte ces matériels par voie maritime.

Port-La Nouvelle

Pour le commerce, c'est le **1^{er} port exportateur de céréales en Méditerranée française (20 % du trafic du port)**. Il est spécialisé dans les filières hydrocarbures/liquides et la filière céréales. L'activité portuaire de Port-La Nouvelle génère environ 1 600 emplois directs, indirects et induits.

Une importante entreprise industrielle de l'Aude utilise le port : Arterris, société coopérative agricole située à Castelnaudary, qui produit et exporte notamment des céréales (CA 870 M€, 2 200 salariés en 2016). **Cette activité entre dans le domaine de l'agriculture.**

Port-Vendres 1^{er} port français d'import de fruits français de Méditerranée (300 000 tonnes).

Concernant le commerce, la proximité du marché international Saint-Charles à Perpignan, 1^{ère} plateforme française de distribution, offre à Port-Vendres, une attractivité particulière. Environ 10 % des tonnages du marché Saint-Charles transitent par le port.

Ce port a une activité de service, stockage, manutention, pour un CA de l'ordre de 20 M€.

Port de L'Ardoise

Ce port voit transiter chaque année 80 000 tonnes de fret sur des produits très spécifiques : sables, graviers et coke.

Détails des ports de la pêche et l'aquaculture

Sète

En matière de pêche, il convient de noter la présence d'une **criée (CA 12 M€) gérée par l'EPR**, elle procède à la vente de 70 à 80% du tonnage débarqué sur le port.

La flotte chalutière est réduite depuis la raréfaction du poisson bleu (18 unités), restent de nombreux petits métiers mer et étangs (plus de 100).

Par ailleurs la **Société Coopérative Maritime des Pêcheurs SATHOAN** agréée par la Commission européenne et l'État français en qualité d'Organisation de Producteurs dans le domaine de la pêche maritime représente des adhérents qui composent plus de 80 % de la flotte (des chalutiers polyvalents de 18 à 25 mètres, une vingtaine de thoniers senneurs de 25 à 45 mètres et une trentaine de petits métiers en 2017) .

Le thon rouge est pêché (5 semaines par an mai/juin) à la senne dans les secteurs des Baléares et de Malte. Après avoir été engraisé en cage pendant 6 mois, il est vendu en totalité aux japonais (3 600 tonnes vendues en 2018 à 10 euros le kg) **ce qui représente un CA de 36 millions d'euros.**

Le Grau du Roi

On y compte 15 chalutiers, 66 petits métiers, environ 200 marins actifs et 23 pêcheurs à pied pour ramasser les tellines. Autour du bassin de pêche, la **Société coopérative des marins pêcheurs (SOCOMAP), Société privée, gère la criée : CA de 12 M€ en 2018, pour 3 000 tonnes de poissons vendus.**

Agde

Ce port est de compétence départementale depuis 1984, il a été concédé à la **Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) « La criée aux poissons des pays d'Agde »** dont l'objet est la gestion de l'espace portuaire et de la halle à marée située au Grau d'Agde. Après une diminution du CA en 2008 liée à la baisse en poisson bleu, on constate une certaine stabilité.

L'activité est portée par 10 chalutiers et 80 petits métiers : CA 7 M€. Comme pour l'ensemble des criées d'Occitanie, la majorité des apports est réalisée par les chalutiers (80 % en volume, 70 % en valeur).

Port-La-Nouvelle

Le port est géré par la CCI de l'Aude.

La criée subit aussi une évolution négative des tonnages à la suite de la crise du poisson bleu.

Il reste 6 chalutiers, 5 palangriers et 67 petits métiers. Ce port reçoit les captures de Port-Vendres qui lui sont apportées par camions frigorifiques.

Port-Vendres

Le port a dû fermer sa criée en 2014 par manque d'apports, il reste cependant un point de débarquement important pour les quelques bateaux qui pêchent dans son secteur notamment **les 9 lamparos, 11 petits métiers et 4 palangriers.**

ANNEXE 2

LISTE DES ACTEURS DE L'EMPLOI/FORMATION

- L'Etat / la Direccte, avec un fonctionnement différent selon les régions,
- La Région, qui a la compétence des demandeurs d'emploi et de l'orientation (CPRDFOP...). Il est important de revoir l'orientation, la moderniser, de changer son approche,
- Les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation,
- L'UIMM et les CCI (GPEC dans les territoires),
- Le Rectorat, et notamment les DAFPIC,
- Les Campus des métiers et qualifications, acteurs majeurs.
- L'écosystème de la formation : les lycées professionnels, les CFA, l'enseignement supérieur, les organismes qui forment les demandeurs d'emploi, le CREFOP...,
- Les instituts de recherche technologique (IRT), les Pôles de compétitivité, les Technocampus,
- Les opérateurs publics de l'emploi, qui sont nombreux. L'instauration d'un guichet unique -qui pourrait être Pôle Emploi- serait optimale,
- L'ORCI (Observatoire Régional des Compétences Industrielles) : efficace et concret, il fait une photographie précise, tous les 6 mois, par bassin d'emploi, et permet de cadencer les entrées d'emplois et les entrées en formation. Il est porté par la Région, l'UIMM, Pôle Emploi et la Direccte,
- Les OPCO (ex-OPCA),
- Les organisations syndicales,
- Les acteurs associatifs compétents.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADAOA	Association de Développement Agricole de l'Ouest Audois
AREA	Association Régionale des Entreprises Alimentaires
ASESRO	Assemblée des sites de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'Occitanie
BAC	Baccalauréat
BPI France	Banque Publique d'Investissement
CA	Chiffre d'Affaires
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CESE	Le Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, Sociale et Environnemental Régional
CELIMER	Centre du littoral et de la mer
CEPRALMAR	Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFAI	Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie
CMA-CGM	Compagnie maritime d'affrètement - Compagnie générale maritime
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COFIL	Comité de pilotage
CPER	Contrat de plan État-région
CRCM	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CPRDFOP	Compétence des demandeurs d'emploi et de l'orientation
CRITT	Centres régionaux d'innovation et transfert de technologie
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CSF	Comités stratégiques de filière
CV	Curriculum Vitae
DAFPIC	Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
EPCI	Un établissement public de coopération intercommunale
ETE	Estimation trimestrielle emploi

ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
IFM	Institut Français de la Mer
IMT	Institut de Mathématiques de Toulouse
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IUT	Institut Universitaire de Technologie
NOTRé	Nouvelle organisation territoriale de la République
OPCALIM	Organisme paritaire collecteur agréé des industries alimentaires
OPCO	Opérateur des compétences
ORCI	Observatoire Régional des Compétences Industrielles
ORIFF-PL LR	Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales du Languedoc-Roussillon
PACTE	Plan Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PDMI	Programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PIC	Plan industriel commercial
PME	Petite Moyenne Entreprise
PMI	Petite Moyenne entreprise Industrie
POEC	Préparations opérationnelles à l'emploi collectives
R&D	Recherche et Développement
RAGT	Rouergue Auvergne Gévaudan Tarnais
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SIQO	Signes officiels de qualité
SRADETT	Schéma Régional d'aménagement développement durable et d'égalité des territoires
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
THD	Très haut débit
TI	Territoires d'industrie
TPE	Très Petite Entreprise
UIMM	Union des industries et métiers de la métallurgie

UMR	Unité mixte de recherche
VA	Valeur ajoutée
VIE	Volontariat international en entreprise
VTE	Volontariat territorial en entreprise
VNF	Voies Navigables de France

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Pierre LAFFON

2^{ème} COLLEGE

M. Daniel MEMAIN
Pour le groupe Solidaires et FSU

M. Xavier PETRACHI
Pour le Comité Régional CGT

M. Jean-Marie BEZ
Pour le Comité Régional FO

M. Claude DUPUY
Pour la CFDT et l'UNSA

3^{ème} COLLEGE

Mme Marie-Hélène BOUYGUES
Pour le Groupe Santé-Logement-Cohésion sociale

Mme Simone BASCOUL
Pour le Groupe Associations et Acteurs de Territoires

Suffrages exprimés : 150

Pour : 146

Contre : 4

Avis adopté

Intervention de Monsieur Pierre LAFFON

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Selon un article de l'AFP paru mardi 4 juin, la France s'est imposée en 2018 comme la première destination européenne pour les investissements dans l'Industrie et la « Recherche et développement », ce qui vient conforter les signaux d'un réveil industriel dans l'Hexagone.

L'Industrie n'est donc pas condamnée, le premier Collège salue et encourage toute initiative favorisant le développement de ce secteur économique fondamental.

Le programme « Territoires d'Industrie », lancé par le Premier Ministre en novembre 2018, s'inscrit donc dans une volonté de l'Etat de dynamiser ce domaine d'activité et ce en partenariat avec les Régions et les Collectivités Territoriales.

Toutefois, ce dispositif piloté nationalement, régionalement et localement semble doté financièrement de moyens insuffisants. En effet 1,36 milliards d'€ à l'échelle de la nation, répartis sur 141 territoires nous apparaissent comme un soutien essentiel mais qui risque d'être dilué par le nombre de projets territoriaux à accompagner.

Il serait donc judicieux que « Territoires d'Industries » soit la première pierre d'un plan d'ensemble plus ambitieux qui vise à soutenir le secteur industriel sur le long terme.

De plus le premier Collège souligne qu'il serait préférable d'éviter la multiplication des programmes et serait favorable à une limitation des strates qui se superposent afin de privilégier la transversalité et la mise en commun des outils existants.

En Occitanie, s'il se félicite de la saisine du CESER, par la voix de la Présidente de la Région, pour émettre un avis sur le dispositif, le premier Collège regrette que le temps imparti à la rédaction de cet avis se soit avéré si contraint, réduisant ainsi la durée nécessaire de l'échange et de la réflexion, compensé néanmoins par le travail des équipes administratives et des commissions, mené au pas de charge !

L'analyse de l'ensemble des écosystèmes productifs territoriaux et régionaux, la recherche des pistes favorisant la féminisation des emplois (notamment au niveau de la production), l'examen minutieux des filières présentes (agroalimentaire, forêt-bois, mer, portuaire et nautisme...), l'étude approfondie des besoins en compétences des entreprises (information, orientation, liens avec l'enseignement supérieur et la recherche...) et des freins au recrutement (attractivité, mobilité, logement, emploi des conjoints) auraient mérité chacun un avis détaillé.

Enfin cette saisine intervenant dans le but de faciliter le pilotage du dispositif Etat/Région, le premier Collège ne peut que regretter qu'il ne soit pas accordé au CESER et à ses membres (représentant la société civile organisée) une place dans la gouvernance de ce programme.

Attirer, simplifier, recruter et innover sont des leviers indispensables au développement des « Territoires d'Industrie » concernés.

Cependant au-delà de ces 10 sites désignés c'est l'ensemble de la Région Occitanie qui, pleinement consciente des enjeux économiques dédiés, bénéficiera du développement du secteur industriel.

Le premier Collège votera cet avis.

Intervention de Monsieur Daniel MEMAIN

Pour le Groupe Solidaires et FSU

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

On prête à Georges CLEMENCEAU une phrase empreinte d'une certaine lucidité « La guerre est une chose trop grave pour la confier à des militaires ». Aujourd'hui nous pourrions le paraphraser en affirmant : « L'industrie est une chose trop grave pour la confier aux seul-es chef-fes d'entreprises et notamment à celles et ceux au service de multinationales qui n'ont pour seule obsession que la recherche de leur propre profit. » !

Décisions unilatérales de réductions d'effectifs, fermetures d'usines, délocalisations, restructurations et autres plans dits « sociaux ». La liste serait trop longue de ces désastres provoqués par l'avidité boursière et la rentabilité à tout prix recherchée par et pour quelques-uns : Général Electric, Ford, Asvocal ... et tant d'autres gâchis industriels dans notre région : textiles, papeteries, Sanofi, Molex

Nos camarades de SUD Industrie sont extrêmement clairs dans leurs dernière publication : « Ré-industrialisation, oui, mais sociale ! », confrontés depuis des dizaines d'années à des fermetures de sites et des suppressions d'emplois, les questions essentielles à résoudre sont de savoir comment protéger à la fois les emplois, le savoir-faire et la production industrielle ? Comment défendre l'emploi et la reconquête industrielle - qui produit de nombreux emplois indirects, notamment dans les services - tout en portant des valeurs solidaires entre les travailleuses et travailleurs de tous les pays ? Nous devons construire ici et maintenant la réflexion - tournée vers l'action - pour de futures reconversions de secteurs sensibles comme le diesel - et nous saluons ici le combat de nos camarades de Bosch - mais aussi une partie de l'agro-alimentaire, et des secteurs stratégiques et plus complexes comme ceux des énergies fossiles dont le nucléaire ... Et ce en terme d'évolution des qualifications, des salaires et du nombre d'emplois afin de réellement anticiper la société que nous souhaitons construire. Les travailleurs et travailleuses n'ont pas à payer les (mauvais) choix stratégiques d'un certain patronat financiarisé et nous nous devons de défendre à la fois l'emploi et une industrie sociale, écologique et surtout au profit de la collectivité, avec des productions locales et dans des conditions qui ne bafouent pas la dignité de l'être humain.

Est ce que ces enjeux centraux sont traités sur le fond dans l'avis qui nous est soumis aujourd'hui ? Notre réponse est sans ambiguïté négative. Au mieux ils sont évoqués.

On trouve même dès le premier paragraphe du préambule cette affirmation « Il faut défendre toute initiative de développement durable de ce secteur sur le territoire régional, tout investissement de l'Etat français est dont souhaitable »

Pour Solidaires et la FSU la notion la plus importante en terme d'industrie est bien celle de viser la satisfaction de besoins sociaux (ce qui est produit doit l'être au profit de la collectivité) et ensuite que cela soit produit dans le respect de règles sociales et environnementales.

Nous pensons ainsi que le fait que les organisations syndicales et les citoyens organisés aient été écartés délibérément des comités de pilotage des Territoires d'Industrie, fait incontestable présenté dans le corps de l'avis, aurait mérité une dénonciation plus vive dans les passages sur la gouvernance. Car on aurait pu ainsi faire le lien avec une notion qui est à peine esquissée alors qu'elle aurait mérité beaucoup plus de développement, à savoir « l'acceptabilité » de l'industrie dans certains territoires traumatisés par des délocalisations brutales, fermetures intempestives et autres plans sociaux sauvages.

Il s'agit bien de l'impérieuse nécessité d'associer les représentant-es des salarié-es , celles et ceux des très petites entreprises , et de la société dite « civile » organisée (consommateurs, usagers, ONG, associations caritatives ...) - les « parties prenantes » - pour traiter de l'acceptabilité sociétale des industries en terme notamment des nuisances générées par certaines productions au delà des questions environnementales ou de sécurité .

Ensuite, un des défauts principaux de cet avis est qu'il revient sans cesse à la référence multiple à cette notion parasite de « compétences » - qui colonise tous les textes publiés en ce moment et toutes les institutions qui s'occupent d'emploi et d'économie. Ici le mot est utilisé près 50 fois dans le texte, majoritairement en lieu et place de la référence aux métiers et aux qualifications (citées 5 fois).

C'est pour nous totalement incohérent avec d'autres parties de cet avis que nous soutenons et notamment les préconisations finales car elles affirment fort justement « Il est donc nécessaire de retenir, que c'est le métier qui précède l'entité économique, et pas l'inverse... (...) Ce qui n'est pas si évident depuis quelques décennies ou le facteur entité économique domine, et efface en arrière-plan l'importance du métier et de ses savoirs productifs. »

Ceci est un « point dur » pour nos deux organisations syndicales, sur lequel nous revenons inlassablement en commission et ici lors de nos déclarations, car seule la qualification et le métier reconnus sont des gages d'indépendance des salarié-es, de reconnaissance salariale et de progression de carrière dans les conventions collectives. Les seules « compétences », déconnectées des métiers, sont des outils d'asservissement et d'exploitation des salarié-es.

Il en va de même du « nouveau management » prôné dans cet avis. Même entre parenthèses la référence à ce terme n'est pas supportable pour nous, notamment dans le contexte du procès en cours contre les ex dirigeants de France Télécom où c'est ce mode de management qui est au centre des débats avec les conséquences mortifères que l'on connaît.

Certain-es s'étonneront que nous fassions ces remarques et énoncions ces points dans cette explication de vote. Pourquoi ne pas avoir fait des amendements en ce sens dont beaucoup, nous en sommes certains, auraient pu être intégrés à l'avis ? Tout simplement parce que nous en avons été empêchés ; et c'est un problème de fond par lequel nous concluons cette intervention.

Depuis des mois au sein du CESER Occitanie et sur de nombreux avis élaborés, nous avons été nombreuses-eux à dénoncer, en interne et à cette tribune, l'accélération des calendriers avec une forme de précipitation dans le travail de fond de notre institution. Il s'agit d'un choix de fonctionnement très délétère, méprisant et maltraitant pour les personnels et les conseiller-es. Produire des avis sur des sujets de fond dans des délais trop courts provoque et amplifie des méthodes de décisions intempestives, brutales, et non concertées.

Pour cet avis « produit » à marche forcée en 3 mois, avec 5 commissions mobilisées, c'est l'avancement non concerté de la séance d'amendements qui a rendu impossible un travail sérieux d'amélioration du texte (seul-es 5 conseiller-es dont 2 personnalités qualifiées ont fait remonter des amendements).

Pour Solidaires et la FSU cette façon d'organiser une « production industrielle » de nos avis au sein du CESER Occitanie, à marche forcée, n'est pas une « optimisation » mais bien du « flux tendu » qui aboutit à un réel gâchis de ce qui fait encore notre spécificité. La qualité s'en est déjà ressentie dans plusieurs avis avant celui-ci et cela sera certainement un très bon moyen de justifier notre éviction pour nos contempteurs.

Nous ne cautionnons pas cette dérive autoritaire et nous voterons contre cet avis pour les raisons de fond évoquées plus haut mais aussi pour ce choix délibéré d'un mode d'organisation méprisant pour les personnels et les conseillers et ... donc « contre-productif ».

Intervention de Monsieur Xavier PETRACHI

Pour le Comité Régional CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

L'avis du CESER sur le dispositif territoires d'industrie questionne sur la stratégie de notre pays sur la place de l'industrie dans les territoires hors des grandes métropoles.

En préambule, le groupe CGT souhaite revenir sur les conditions imposées pour instruire cette saisine. Au-delà du manque de temps pour aborder toutes les thématiques sur les questions industrielles, c'est sur la manière dont a été mise en œuvre la rédaction de l'avis que nous nous interrogeons. Il nous semble que les auditions comme le point de vue des conseillers sont restées à la marge, il aura fallu la séance d'amendements pour compléter les préconisations en intégrant leurs réflexions.

Nous vivons une période où l'industrie est en panne dans notre société. Comme le dit justement l'avis du CESER, 40 ans de culture orientée vers le tertiaire a conduit à une forte désindustrialisation avec des conséquences économiques et sociales désastreuses : destruction massive d'emplois, disparition de certaines filières et savoir-faire, friches industrielles, appauvrissement de certains territoires historiquement industrialisés.

Si les Etats généraux de l'industrie en 2010 ont permis de remettre la question de l'industrie sur la table, avec la forte implication de la CGT, cela n'a malheureusement pas enrayeré les suppressions d'emplois industriels.

Les annonces récentes démontrent que l'on n'en a pas fini avec la chute de l'emploi industriel :

- Fermeture du site de Ford à Bordeaux,
- Reprise d'Ascométal par un fond de pension britannique en faillite,
- Privatisation inacceptable et contestée d'ADP,
- Annonce de suppression d'emplois à ALSTOM General Electric en lieu et place des 1000 créations d'emplois promises lors de la vente,
- Licenciement des GM&S,
- Risques de milliers de suppressions d'emplois dans la filière diesel de l'industrie automobile. A ce titre, concernant le site de Bosch Rodez, nous sommes très inquiets pour sa survie, et ce malgré les multiples initiatives des élus locaux, de la présidente de région, du président du CESER et des organisations syndicales.

Deux autres mouvements s'installent :

- La dépendance des approvisionnements de matières premières à certains pays comme la Chine, qui rend vulnérable l'industrie française.
- Les objectifs de la transition écologique qui obligent l'ensemble des acteurs de la société à bouger les lignes.

En parlant des lignes, nous apprenons l'arrêt à la fin du mois du train des primeurs qui pour rappel a transporté 138 000 tonnes de marchandises en 2017. Cette suppression, se traduira par la mise sur la route de 25 000 camions supplémentaires. Au-delà du maintien de ce trafic, c'est bien l'enjeu du FRET ferroviaire qui est posé, il y a une réelle exigence sociale et environnementale à le défendre.

Le gouvernement a lancé le dispositif territoires d'industrie pour permettre aux territoires hors grandes métropoles de retrouver un second souffle pour maintenir et développer l'industrie, et quelquefois retrouver son patrimoine industriel. C'est louable, mais avec 1.3 milliard d'euros sur la table, en

comparaison aux 80 milliards du CICE sur 2 ans, on a du mal à voir comment cela sera possible. Gageons que le dispositif territoires d'industrie ne soit pas une usine à gaz pour un simple saupoudrage. En ce sens, le groupe CGT partage la préconisation du CESER qui propose que la région Occitanie puisse définir sa propre stratégie et ambition industrielle autour de thèmes centraux comme de replacer l'homme au cœur du système industriel, de développer le croisement et les synergies entre filières, d'agir pour une acceptabilité sociétale de l'industrie. Nous insistons également pour que des critères soient discutés et décidés afin de déterminer en toute transparence la pertinence de telles ou telles aides, suivre et évaluer dans la durée.

Retrouver une industrie en territoire rural, c'est aussi renouer avec une politique qui vise à maintenir et remettre des services publics dans ces mêmes territoires. La logique comptable de voir supprimer des milliers d'emplois de services publics a pour conséquence de désertifier encore plus les territoires déjà touchés par la désindustrialisation, et de fait qui ont du mal à rester attractif en termes d'emplois.

Pour le groupe CGT, l'industrie est un bien commun, qui n'appartient pas qu'à ses seuls actionnaires. Sans industrie, sans ses ouvriers, techniciens, ingénieurs, de nombreux rêves n'auraient jamais été possibles et réalisables.

Le groupe CGT votera cet avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité Régional CGT-FO

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Ce n'est pas la moindre des qualités de la question des Territoires d'Industrie que d'avoir révélé à l'opinion publique que l'industrie n'existe pas seulement dans les métropoles et leurs périphéries mais que dans les territoires qualifiés de ruraux voire de reculés, l'industrie existe et utilise les techniques de production les plus récentes et les plus innovantes.

Arrêtons-nous cependant quelques instants sur ce qui s'est passé au cours des trente dernières années.

Dès le milieu des années 90, Serge TCHURUK introduit la notion d'entreprise sans usine, c'est le début des délocalisations puis les élites industrielles françaises sont contaminées par la théorie devenue dominante de la « création de valeur pour l'actionnaire » : tout pour l'actionnaire, haro sur les salariés et foin de l'intérêt national.

C'est à cette même période que le Ministère de l'Industrie avec ses équipes d'ingénieurs compétents pour chaque branche a disparu. Il a été démantelé sous Alain MADELIN et absorbé par le Ministère de l'Economie sous Dominique STRAUSS KAHN.

Général Electric, auquel la branche énergie d'ALSTOM a été vendue en 1999 pour les turbines à gaz et en 2015 pour le reste, non seulement ne crée pas les mille emplois promis mais il en supprime autant. C'est un épisode symbolique d'un processus de désindustrialisation, lui-même indissociable de la financiarisation et du démantèlement de nos grands groupes industriels depuis 3 décennies. MOULINEX en 2004, aujourd'hui FORD à BLANQUEFORT et Général Electric à BELFORT témoignent de l'abandon de l'industrie française par nos élites financiarisées et ce au nom de la transition écologique.

On croit entendre FLAUBERT qui sous le mot époque, notait dans le dictionnaire des idées reçues « Notre époque est une époque de transition ».

Le projet des Territoires d'Industrie se propose de développer ces territoires. Fort bien ; et on nous dit que certains projets seront recevables mais que d'autres ne le seront pas. Et pourquoi ? Parce-que, nous dit-on, ne seront recevables que les projets rentrant dans des critères prédéfinis et dans des financements prévus. Par conséquent, si un bon projet ne rentre ni dans les critères ni dans les possibilités de financement sus-indiqués, il ne sera pas pris en compte.

Mais qu'est ce qui empêche de modifier les dits critères et les dits financements sinon la volonté politique puisque ce sont les politiques qui fixent les deux.

Quant aux ressources du dispositif, elles paraissent faibles au regard des besoins de revitalisation des territoires non métropolitains.

Il faut alors se souvenir que dans son dernier discours devant la Convention, quelques jours seulement avant qu'on lui coupe la tête, DANTON déclarait : « Quand on sème dans le vaste champ de la République, il ne faut pas regarder à la dépense ».

Le groupe de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière votera le projet d'avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Claude DUPUY

Pour la CFDT et l'UNSA

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le rapporteur,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En 40 ans nous avons perdu la moitié de nos capacités de productions industrielles: industries de l'habillement, du cuir, production d'aluminium, industries extractives ... elles polluaient oui mais au lieu de tout mettre en œuvre pour en faire des industries propres nous les avons laissé partir ...pensant les remplacer par des activités de services censées remplacer ces sources d'emplois et de richesses. Ces disparitions ont eu un impact considérable sur l'emploi, l'aménagement du territoire et le sentiment d'abandon de bassin de vie, nourrissant par ailleurs le vote pour l'extrême droite, qui se renforce partout dans notre région.

Notre voisin européen l'Allemagne est souvent cité à titre d'exemple ayant fait les raisonnements inverses se trouve aujourd'hui être le pays avec un chômage à 3% et nous à 8,5% de sa population active (en précisant toutefois que les Allemands utilisent plus les temps partiels et la précarité que nous), c'est aussi parce qu'elle a massivement investie dans son outil industriel en créant tout un écosystème autour de ces dernières...

La décision du gouvernement de relancer en novembre 2018 la production industrielle en France est donc à saluer. En Occitanie 10 territoires d'industries ont été retenus. D'autres auraient pu en faire partie comme les Pyrénées-Orientales.

Cinq commissions du CESER ont participé à cet avis pour apporter des contributions nécessaires à la réussite de ce plan de réindustrialisation de notre région.

Cet avis a donc intéressé une majorité des conseillers du CESER d'Occitanie, chacun dans son domaine et en un temps record : moins de quatre mois !

Des craintes sont apparues. L'industrie inquiète encore nombre de conseillers, en commençant par moi-même! Elu dans une vallée des Pyrénées où l'usine d'aluminium Péchiney avait fait la richesse de ce territoire en employant plus de 400 salariés, elle a laissé un sous-sol très pollué, les nappes phréatiques sont chargées en métaux lourds ... il y est interdit de se servir des puits pour arroser son jardin ...

Aujourd'hui nous avons le devoir et la capacité de lutter contre ses pollutions industrielles : par exemple réduire les émissions polluantes en apposant des filtres en sortie de cheminée, en abaissant les valeurs limites d'émissions définies par la législation nationale et européenne, en améliorant la performance énergétique des installations industrielles afin qu'elles soient moins gourmandes en énergies fossiles etc.

Les différentes Commissions du CESER ayant travaillé sur cet avis, font des propositions allant en ce sens. Elles seront vigilantes quant au respect de ce préalable, indispensable à leur sens pour réindustrialiser les dix «Territoires d'industries» d'Occitanie.

L'autre souci des conseillers est de regretter que rien ne semble se passer dans les territoires concernés. Les pouvoirs publics doivent travailler de concert avec les acteurs de ces territoires... Et la mobilisation doit être visible des concitoyens. Il en va du crédit de l'action publique sur ce sujet et de la capacité à entraîner toute la population dans ces dynamiques.

Bien sûr il faudra du temps pour mobiliser tous les acteurs concernés par ce plan de réindustrialisation, bien sûr que ce plan sera long à mettre en place

Dix, quinze ans seront sans doute nécessaires mais nous avons des exemples de réussites qui suscitent l'admiration comme celle de Figeac pourtant loin de la métropole toulousaine avec une industrie aéronautique puissante et la création de nombreux emplois.

Les conditions de cette réussite résultent en la capacité à former des jeunes aux qualifications variées grâce à son lycée technologique et son IUT. Les collectivités et la Préfecture lotoise, ainsi que les partenaires

sociaux ont aidé les porteurs de projets à mener à bien leur installation sur ce territoire de la « Mecanic Vallée».

Nous serions favorable à un travail d'évaluation social et environnemental de cette aventure industrielle hors du commun pour pouvoir s'en inspirer ailleurs.

Un autre exemple montre combien un territoire d'industrie peut être fragilisé par une stratégie industrielle basée sur un seul produit, c'est le cas de Rodez avec l'usine Bosch qui ne produit que des injecteurs pour des moteurs diesel.

C'est pour cela que la réussite de ce projet de territoires d'industries nécessite beaucoup de savoir-faire pour attirer, puis fidéliser tant des industriels que des salariés qualifiés. Beaucoup des métiers industriels font partie des métiers en tension. On ne fera pas d'industrie de qualité sans des emplois de qualité.

Le financement est aussi la problématique à long et moyen termes, le milliard trois cent millions apporté par l'Etat sera bien sûr insuffisant.

Le Conseil régional d'Occitanie et les autres collectivités devront prévoir de prendre le relais de l'Etat pour assurer la pérennité de cette réindustrialisation nécessaire pour nos territoires

Les Métropoles qui ne sont pas incluses dans ce projet devraient aider les territoires concernés en suscitant et en encourageant des implantations, des essaimages des groupes industriels qui y sont implantés comme l'a fait l'Etat en son temps permettant particulièrement à Toulouse de devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

Continuer cette politique de concentration d'activités est suicidaire et aboutit à une paralysie des transports que des investissements démesurés ne permettent plus de réguler.

Airbus c'est chaque matin 40 000 salariés qui franchissent ses portes.

La création des pôles d'équilibre universitaires sur le territoire d'Occitanie n'a pas affaibli les Universités de Toulouse et de Montpellier tout au contraire et a permis plus de réussites d'étudiants boursiers particulièrement.

Alors oui, la CFDT et l'UNSA approuvent cette volonté de réindustrialisation, qui devra se concrétiser. Elle permettra un nouveau développement économique de l'Occitanie mais aussi une amélioration de notre commerce international.

Ces nouvelles industries seront des industries propres qui devront pour être légitimes, respecter les règles environnementales, les économies d'énergie et traiter elles-mêmes leurs déchets.

Nous avons aujourd'hui toutes les technologies pour le faire.

La CFDT et l'UNSA s'engagent pour toute participation à ces projets à côté de toutes les forces vives de la Région.

Le Conseil Régional, au côté d'un Etat qui se veut à nouveau «stratège» (il n'est jamais trop tard pour bien faire!) est maintenant maître-d'œuvre pour la réussite de ce projet.

La passivité n'a jamais été une stratégie, essayons le mouvement !

Le CESER devra régulièrement faire l'état des lieux des avancées sur ce dossier, demander si nécessaire des explications si rien ne se passe concrètement, trouver les ressources humaines dans chacun des sites concernés pour aider les porteurs de projets, les salariés à acquérir les compétences nécessaires.

Le CESER a à son actif des réussites capitales, dont les sites universitaires dits d'équilibre
Ce projet de réindustrialisation de l'Occitanie, doit être son nouveau challenge.

La CFDT et l'UNSA voteront ce projet d'avis.

Intervention de Madame Marie-Hélène BOUYGUES

Pour le Groupe Santé – Logement - Cohésion sociale

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Commissions 2, 3, 4, 5, 6,
Chères et chers Collègues Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe santé logement et cohésion sociale du collège 3 a suivi et participé à l'avis sur « Les Territoires d'Industrie en Occitanie » avec beaucoup d'intérêt.

En effet, nous sommes attachés à promouvoir une région Occitanie harmonieuse, équilibrée dans la diversité de ses territoires où chaque habitant peut articuler activité professionnelle, activité sociale et vie personnelle.

Le dispositif territoires d'industrie vient en appui des territoires qui ont une tradition industrielle ancienne. En effet, malgré les coûteuses politiques publiques de désindustrialisation des années 90, un tissu industriel s'est maintenu grâce à la conviction de ses dirigeants, hommes et femmes entrepreneurs, de leurs salariés attachés à leur outil de travail et ou d'élus prêts à soutenir des politiques d'aménagement ou d'installation. Chacun ayant une vision convergente : maintenir une vie et une avenir à leurs territoires.

Aujourd'hui l'apport de l'économie productive industrie dans la richesse nationale et dans l'aménagement du territoire est à nouveau reconnu. Notre Région forte de son histoire industrielle a 10 territoires sélectionnés, couvre avec une grande diversité d'industrie à promouvoir.

Nous saluons la qualité du travail mené par les conseillers dans des délais extrêmement contraints. Nous saluons la valorisation du patrimoine industriel intellectuel et humain que cet avis met en exergue, nous saluons les préconisations du CESER notamment :

- de ne pas en figer les périmètres mais de les faire évoluer si besoin ;
- d'élargir la gouvernance du premier cercle des acteurs économiques, en associant un cercle plus large d'acteurs du territoire notamment les chambres consulaires et les partenaires sociaux ;
- l'enjeu environnement dans la qualité des projets ;
- les mesures pour l'emploi et pour rendre attractifs les territoires ;
- la nécessaire évaluation du dispositif.

Notre groupe mettra dont l'accent sur 3 points qui nous paraissent insuffisamment développés :

Les territoires d'industrie ont besoin de fonctions support pour se développer. Il est donc nécessaire que les personnes vivant dans ces territoires puissent suivre des formations continues pour exercer leurs nouvelles compétences dans le territoire. Mais il est indispensable de leur donner toutes les facilités d'accéder aux formations notamment sur les formations universitarisées qui ne se réalisent que dans les deux métropoles.

A titre d'exemple, l'universitarisation des études d'infirmières en pratique avancée à Toulouse et à Montpellier présente des différences en terme de durée de formation (deux ans et un an) et probablement en temps dispensé. Pour des raisons pratiques les infirmières des métropoles seront favorisées pour les suivre par leur proximité de l'université. Mais les infirmières salariées ou libérales des départements dits périphériques ne pourront pas dégager suffisamment de temps (temps de formation augmenté des temps de trajet) pour les suivre. On aboutira alors au renforcement de la compétence des deux métropoles occitanes au détriment des autres territoires de la région.

Cet exemple de formation rappelle combien le service public de la santé est un critère essentiel dans le choix d'un lieu de vie et dans l'aménagement du territoire. Il est donc largement reproductible dans d'autres domaines.

De la même manière les territoires d'industrie doivent permettre la prise en compte de l'emploi de tous : jeunes, femmes mais aussi les plus précaires. Pourquoi ? d'une part, le CESER doit s'intéresser à tous les habitants de l'Occitanie, d'autre part, les personnes en difficulté ne sont pas que des problèmes, elles sont aussi des ressources potentielles.

Des partenariats, de la sous-traitance peuvent être développés pour insérer les plus précaires dans une activité économique. Des structures de l'Insertion par l'activité économique communément appelées IAE existent : ce sont des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires, des agences d'intérim d'insertion qui mettent à l'emploi des demandeurs d'emploi tout en les accompagnant.

Cette politique publique IAE est insuffisamment connue du CESER. Or, l'Etat s'engage pour soutenir 100 000 nouveaux postes en 2 ans et des moyens conséquents pour la formation.

Pourquoi ce pacte « ambition pour l'IAE » ? Parce que les résultats en termes d'insertion durable sont là : je citerai ceux des Hautes-Pyrénées : 83 % des sorties positives du dispositif. Je vous renvoie au rapport de la Cour des Comptes sorti en 2018, « Insertion des chômeurs par l'activité économique ».

Le taux de chômage est élevé en Occitanie. Nous devons donc mobiliser tous les moyens à notre disposition, surtout lorsqu'ils sont efficaces. Nous ferons ainsi mieux le lien entre économie et économie sociale et solidaire.

Enfin, ce dispositif fait naître des attentes sur les territoires, ceux-là même qui ont vécu des fermetures d'usine créant des traumatismes qui restent ancrés dans la mémoire collective. Il ne faut pas décevoir. Les différents acteurs sauront-ils travailler efficacement ensemble? Les moyens financiers mobilisés seront-ils à la hauteur ? Et seront-ils à la hauteur dans la durée ?

L'évaluation nous le dira.

Le groupe « Santé-Logement-Cohésion Sociale » du 3ème Collège, votera cet avis.

Il remercie :

- les chargés de missions, les secrétaires des Commissions, les conseillers et conseillères, les Présidents des commissions qui ont su produire un avis intéressant dans un délai très court ;
- Eric LALANDE, rapporteur enthousiaste ;
- Marielle GAUDOIS, cheffe d'orchestre engagée et exigeante de ce bel avis.

Intervention de Madame Simone BASCOUL

Pour le Groupe Associations et Acteurs de territoires

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Si le titre de l'avis « Territoires d'industrie » peut sembler à première vue éloigné des réalités du monde associatif, le contexte humain dans lequel se développe et agit le monde industriel dans chaque territoire est, lui, en lien constant avec le cadre de vie social, solidaire, familial, culturel, sociétal, sportif, environnemental dans lequel le milieu associatif est en prise directe.

La région Occitanie est caractérisée par une forte croissance démographique globale ainsi que par des dynamiques diverses souvent contrastées d'un territoire à l'autre ; ce qui donne à l'ensemble régional une configuration hétérogène si l'on se penche sur les bassins de vie.

Nous ne parlerons pas volontairement de l'opposition entre métropoles et périphéries car les enjeux et les leviers pour l'équilibre des territoires se jouent avec des paramètres plus complexes.

Si l'on regarde les atouts de notre région, ils sont bien identifiés par tous : domaines d'excellences, atouts dans le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, capacité d'innovation, dynamiques territoriales, des pôles d'attractivités marqués comme celui de l'aéronautique, un attrait touristique certain, un secteur agricole et agro-alimentaire dynamique.

Face à ces atouts, des freins auxquels notre région est confrontée : une des difficultés majeures, nous semble-t-il, est la pénurie de candidatures de personnel qualifié et opérationnel mais aussi la faible attractivité des métiers de l'industrie dont la visibilité est défaillante, d'où la difficulté à recruter malgré un nombre élevé de personnes en recherche d'emploi dans la région. Pour preuve le nombre d'appels d'offre qui restent infructueux dans le domaine de la construction immobilière ou bien encore dans celui des infrastructures liées à la mobilité.

Ceci pose la question du lien entre la formation professionnelle et les métiers proposés dans les territoires. L'industrie a plus de mal à recruter que les autres secteurs d'activités comme celui des services par exemple. Cependant des outils existent mis en place par l'État et la Région pour maintenir un haut niveau de formation des demandeurs.

Dans l'imaginaire des jeunes plus particulièrement, la représentation de l'emploi industriel est sûrement à retravailler. Ceci est encore accentué selon le genre.

La formation n'est pas seule en cause. Un renforcement de la politique de communication pourrait contribuer à améliorer la perception de l'emploi industriel en 2020 et plus. A cela il faut ajouter les attentes sur les compétences et les qualifications requises. Ceci est particulièrement vrai dans le bâtiment. Un maître d'œuvre me disait la difficulté à recruter un bon chef de chantier.

Nous comprenons la volonté et l'envie de réindustrialiser nos territoires pour un redéploiement des activités et de l'emploi dans un souci de rééquilibrage en exploitant leurs points forts. En effet, cela fait 30 ans que nous nous organisons comme une société de services tertiaires, en amenant 80% d'une classe d'âge au BAC, en augmentant de manière drastique le niveau de diplômes car nous évoluons dans une société ultra mondialisée.

La mondialisation est là et incontournable, mais l'humain est tout aussi prioritaire. Il convient peut-être en terme d'économie locale d'être généraliste afin d'être attractif.

Nous ne pouvons limiter l'attractivité de la région et de ses territoires d'industrie à la présence d'un seul secteur économique développé.

Etre territoire d'industrie, c'est pouvoir offrir à ceux qui y vivent de ne pas être enclavés dans quelques kilomètres carrés. Cela passe par des possibilités de mobilités sécurisées et accessibles (tant financièrement

que structurellement), par une offre culturelle, sportive variée, par un accès aux soins de qualité, un accès à des circuits alimentaires courts et par l'accès facilité aux services publics.

C'est aussi pouvoir permettre aux conjoints de trouver un emploi ou de développer un métier sur le territoire par des possibilités d'investissement qui ne sont pas trop risquées.

Etre territoire d'industrie, c'est avoir accès à un logement durable et de qualité à un coût abordable, économe énergétiquement, qui permet de faire grandir sa famille paisiblement. En matière de logement, la question est encore plus prégnante pour les jeunes. Nos territoires sont bien souvent totalement dépourvus d'offre adaptée aux jeunes. A savoir, des petits logements meublés, qui sont pourtant les plus adaptées pour les jeunes en début de parcours professionnel sur des contrats courts.

Etre un territoire d'industrie, c'est être un territoire de projets co-construits où sont pris en compte les savoir-faire, les capacités d'entreprendre, les forces des collectivités locales, les avis des instances de concertation (conseils de développement), la capacité à former la jeunesse, à prendre en compte le handicap.

Etre un territoire d'industrie, c'est retravailler l'image de l'entreprise et son concept notamment à travers la formation et se projeter sur les 10 à 20 ans à venir, au regard de l'évolution rapide des technologies.

Enfin, pour arriver à aboutir dans ce projet, n'oublions pas l'héritage très lourd à porter et l'ampleur des défis à relever.

Les 30 dernières années ont été celles de l'impuissance des pouvoirs publics sur l'activité industrielle au point que la part de l'industrie dans l'économie est tombée de 25 % à 11 % du PIB entre 1980 et 2017 avec une destruction importante d'emplois. Les délocalisations de production ont été accélérées pour ne conserver que les activités de recherche et développement avec l'appui de l'Etat via le Crédit Impôt Recherche et pour favoriser une nouvelle économie de services, et des services financiers d'abord.

On a oublié au passage que les services à haute valeur ajoutée (recherche et développement, informatique, robotique) sont pour l'essentiel liés à l'industrie justement.

Des facilités financières et réglementaires ont été accordées sans conditionnalités, sociales, environnementales, sans contreparties, sans respect des intérêts de l'Etat. De sérieux revers ont été essuyés.

Il s'agit maintenant de créer une stratégie globale et les conditions en faveur de filières innovantes, promouvoir les liens recherche-entreprises et le dispositif CIFRE, d'accompagner les acteurs au changement, de promouvoir un apprentissage de l'économie de réseaux, de fixer des conditionnalités, sociales, environnementales aux soutiens publics, d'apporter un juste retour aux salariés.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aspect environnemental nous souhaitons souligner l'accroissement du risque de régression du droit environnemental qui apparaît avec cet appel à projets de « France Expérimentation » dédié aux « Territoires d'industrie ». L'objectif affiché est de "faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires pour les porteurs de projets innovants établis sur ces territoires". L'exemple donné par le ministère concerne, par exemple, une dérogation à la réglementation sanitaire pour trouver de nouvelles formes de recyclage des déchets d'activités de soins à risques infectieux... La plus grande vigilance est évidemment dans les différentes formes de dérogations possibles. Le groupe "associations et territoires" alerte sur les possibles dérives vers un droit de l'environnement "à la carte", et sur l'évidente fragilisation juridique des projets qui bénéficieraient d'un tel système dérogatoire pour les opérateurs économiques.

Pour ce qui est de la forme, nous ne considérons pas que le CESER soit le lieu de concertations accélérées comme ce fut le cas pour la saisine sur Territoires d'industrie. Le CESER est censé être un lieu de réflexion de fond, travaillant grâce à l'intelligence collective, de manière concertée. Le CESER n'est pas un sprinter. C'est plutôt un marathonien et ce d'autant que le sujet d'une stratégie industrielle invite à une réflexion sur un temps très long.

Nous pensons que prendre le temps de l'échange, de la contradiction, du doute, de la confrontation au réel est une force qu'il faut affirmer dans une société où tout va beaucoup trop vite sans que jamais rien ne soit vraiment négocié.

Le groupe associations et territoires votera l'avis.

**INTERVENTION DE MONSIEUR ETIENNE GUYOT,
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE**

**INTERVENTION DE MONSIEUR ETIENNE GUYOT,
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE**

**INTERVENTION DE MONSIEUR VINCENT LABARTHE,
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**INTERVENTION DE MONSIEUR VINCENT LABARTHE,
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

REVUE DE PRESSE

Territoires d'industrie : le Ceser Occitanie pointe la faiblesse de l'enveloppe



L'assemblée du Ceser Occitanie lors de la présentation de son avis sur les Territoires d'industrie, © GC

Invité par la Région à donner son avis sur la gouvernance et la mise en œuvre du dispositif Territoires d'industrie en Occitanie, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a rendu son rapport, le 20 juin à Toulouse. Parmi ses 12 préconisations : favoriser la féminisation des métiers de l'industrie, préparer un plan d'investissement dans les compétences et évaluer les résultats du dispositif. Certains membres du Ceser ont pointé néanmoins la faiblesse de l'enveloppe allouée au programme gouvernemental : 1,4 Md€ qui devra être partagé entre les différents projets des 141 territoires sélectionnés, soit 9,6 M€ en moyenne chacun. Dix bassins ont été sélectionnés dans la région : Figeac (46), Rodez (12) et Aurillac (15); le bassin d'Alès (30); le Gard Rhodanien (30); Béziers-Sète (34); Castelnaudary (11), Castres (81); Narbonne (11); l'interdépartemental Gers (32), Tarn-et-Garonne (82); le PETR Comminges et Nestes (31); le PETR d'Ariège (09); Tarbes (65), Pau (64).

> À lire également :

- [Le Grand Narbonne lance le programme « Territoires d'industrie »](#) [1]
- [Dix « territoires d'industrie » en Occitanie](#) [2]
- [Le dispositif "Territoires d'industries" se met en branle en Occitanie](#) [3]



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

www.ceser-occitanie.fr

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Crédit photo couverture : AdobeStock© salman2 / AdobeStock© auremar / AdobeStock© Herrndorff